

POUR LE FÉDÉRALISME



Hyfrete, Mali Africa, 2007

Dans ce numéro :

Les fédéralismes en Afrique

Ils ne sont pas nombreux les États africains qui se sont clairement engagés dans la voie du fédéralisme mais on le verra peu ont réussi à éviter la fragmentation politique et les conflits ethniques.

Ne pas céder aux sirènes du modèle de l'État-nation – modèle de gouvernance « importé » par les colonisateurs – n'a pas été la règle. L'Afrique n'arrive pas à s'éloigner de l'idée d'un nationalisme ethnique décentralisateur, voire sécessionniste ou même génocidaire.

En tout cas, l'intégration nationale et le développement ont fait triompher des systèmes de gouvernement centralisés. Cette conception fondée sur un mixte d'idéologie libérale de l'État-Nation et d'idéologie socialiste et du centralisme démocratique, a eu pour effet d'aggraver des conflits ethniques et la désintégration des États.

La formation d'unions régionales comme première étape est encore loin.

Le « regard historique » de Robert Belot

Dans le cadre de notre partenariat avec la chaire Jean Monnet de l'université de Saint-Étienne, notre revue publie pour la 2^e fois la rubrique offerte au professeur Robert Belot qui traite dans nos colonnes d'une question importante touchant à la Résistance française, « Daniel Cordier et Henri Frenay : bataille mémorielle et enjeu historique », et dévoile un télégramme inédit de Frenay sur l'arrestation de Jean Moulin.

Mise en lumière : Fédé'femmes

Une nouvelle rubrique encore pour mettre en lumière des femmes fédéralistes, trop souvent oubliées de l'histoire avec une interview de Silvana Boccanfuso, universitaire et auteure d'une biographie de Ursula Hirschmann, militante antifasciste et fédéraliste. Cette rencontre ouvre la voie à une édition française de son ouvrage par Presse fédéraliste.

Sommaire	2
Éditorial	4
English Version	4
Version française	4
Courrier des lecteurs et lectrices	5
Mon p'tit doigt Fédéchoses ... !	
Embarras à Ankara	6
Le « billet d'humeur »	
Face au coronavirus, un fédéralisme « unijambiste » ne suffit pas	7
Il y a « 30 ans » ... nous avons publié	9
Le fédéralisme africain	9
Féd'Actualité :	
Les fédéralismes en Afrique	11
Panafricanisme, fédéralisme et décolonisation en Afrique sub-saharienne et aux Antilles	11
Le problème politique posé par l'unité africaine	14
Myriam Makeba, « Mama Africa » de l'unité africaine	17
La question de l'État en Afrique et les options fédérales	18
Afrique et migrations : le continent africain est un territoire de migrations internes, marginalement d'immigrations vers l'Europe	22
Nigéria, un État fédéral « canada dry »	23
Ethiopia: Storm Clouds Getting Darker	24
Les chemins de l'intégration entre Union européenne et Union africaine	25
Europe and Africa : To a new deal	27
Féd'actualité	
Nouvelles des résistants aux autocrates	31
Andreï Vaitovich : « Le journalisme est devenu un crime au Bélarus »	31
Intervention de Tuna Altinel – depuis Istanbul - « Valeurs démocratiques, valeurs universelles »	34
Communiqué de presse Comité du Rhône de soutien à Tuna Altinel	35
Le Pape à Erbil (Irak)	36
Pour que l'État de droit soit une priorité de la présidence française du Conseil de l'UE	37
Féd'actualité	
Nouvelles du Vieux continent	38
L'Europe a progressé, mais peut mieux faire	38
Défis de 2021 et au-delà : le fédéralisme européen plus que jamais nécessaire ?	40
Dettes publiques et fédéralisme : retour aux fondamentaux	43
Catalogne, le déshonneur du Parlement européen	45

<i>Le dé clic du sofa gate ?</i>	46
<i>Théories du fédéralisme</i>	47
<i>Le fédéralisme, source de malentendus - Plaidoyer pour la Fédération européenne</i>	47
<i>À propos d'un livre de Lucio Levi</i>	50
<i>Le « regard historique » de Robert Belot</i>	
<i>Daniel Cordier et Henri Frenay : bataille mémorielle et enjeu historique</i>	52
<i>Fédé'femmes</i>	
<i>Ursula Hirschmann, une vie militante pour l'Europe et le fédéralisme</i>	57
<i>In memoriam</i>	61
<i>Luigi V. Majocchi dit Gino</i>	61
<i>En mémoire de Gino Majocchi</i>	62
<i>Souvenir de Gino</i>	64
<i>Bibliographie et bibliothèque fédéraliste</i>	65
<i>Michel Auvray, Histoire des Citoyens du Monde</i>	65
<i>Actes du colloque international Discours sur la mémoire de l'histoire européenne : silences et dissonances</i>	66
<i>Les vaincus, Violences et guerres civiles sur les décombres des empires 1917 - 1923</i>	66
<i>S'abonner aux revues éditées par Presse fédéraliste</i>	

English Version

We were preparing this dossier on federalism and Africa when, in March, the historian Vincent Duclert and his commission issued a report finally confirming that French officials knew about the genocide being prepared in Rwanda in 1994. The state and the leaders of the time thus bear "heavy and overwhelming responsibility" for the deaths of 800,000 people within four months. The report shows decision-makers caught up in an ethnicist reading and were more concerned with *Raison d'État* (France's supposed eternal greatness and the future of the *francophonian* world) than with the fate of the local populations. This is a way of putting into perspective this dossier, which looks at history, pan-Africanism and African federalism on the one hand, and the links between the European Union and Africa from a globalist perspective on the other.

Pour le fédéralisme - *Fédéchoses* keeps on denouncing attacks against democracy, here or elsewhere and in particular in Belarus, Turkey or within the EU (recently in Lyon where terrorists, members of a Turkish paramilitary organisation related to Ankara's government, attacked the premises of a Kurdish association). Europe can always become the place where hatred or tensions from other regions of the world are expressed.

An economic giant, intergovernmental Europe remains a political dwarf. As if this were not dramatic enough for its own security and the global balance, the EU is making a fool of itself in foreign policy. Those days, the President of the Commission, Ursula van der Leyen, has been victim in Ankara of a misogynistic and macho manoeuvre by Erdogan's regime coupled with the culpable passivity of the 'first of the old white males' of the European Council (of heads of State and government!), its president Charles Michel. Beyond the scandal in terms of equality between women and men, which the EU was supposed to defend, this incident demonstrates the emergency of clarifying responsibilities between the Commission (Presidency and High Representative for Foreign Affairs and Security) and the Council, which have been fighting like crazy to represent the Union externally ever since the Lisbon Treaty. This cacophony makes the EU look ridiculous abroad and in the eyes of its citizens, and is a boon to its opponents and those who oppose its values, both within and beyond its borders. They would be wrong to be embarrassed when the EU has "its ass between two chairs" and Mr Michel seems to be looking for a "casting couch"!

At a time when *Presse fédéraliste* signed a partnership with Professor Robert Belot's Jean Monnet Chair and is publishing a first volume on Henri Frenay, we draw attention to his important text "*Daniel Cordier et Henri Frenay: bataille mémorielle et enjeu historique*".

Version française

Nous préparions ce dossier sur le fédéralisme et l'Afrique quand, en mars, l'historien Vincent Duclert et sa commission ont rendu un rapport confirmant enfin que les responsables français étaient au courant du génocide en préparation au Rwanda en 1994. L'État et les dirigeants de l'époque portent ainsi des « responsabilités lourdes et accablantes » dans la mort de 800 000 personnes en quatre mois. Le rapport présente des décideurs pris dans une lecture ethniciste et plus préoccupés de raison d'État (grandeur éternelle supposée de la France et devenir de la francophonie) que du sort des populations locales. Une manière de mettre en perspective ce dossier qui revient d'une part, sur l'histoire, le panafricanisme et le fédéralisme africain, d'autre part sur les liens entre l'Union européenne et l'Afrique dans une optique mondialiste.

Pour le fédéralisme – *Fédéchoses* dénonce encore et toujours les attaques contre la démocratie, ici ou ailleurs et en particulier en Biélorussie, Turquie ou au sein de l'UE (à Lyon dernièrement où des terroristes membres d'une organisation paramilitaire turque à la solde du gouvernement d'Ankara, ont attaqué le local d'une association kurde). L'Europe peut toujours devenir le lieu où s'expriment la haine ou les tensions d'autres régions du monde.

Géant économique l'Europe intergouvernementale reste un nain politique. Comme si cela n'était pas assez dramatique pour sa propre sécurité et l'équilibre mondial, elle se ridiculise en proie à des bisbilles ridicules en politique étrangère. Ces derniers jours, Ursula van der Leyen, présidente de la Commission en a été victime à Ankara. Manœuvre mysogyne et machiste du régime d'Erdogan doublé de passivité coupable du « premier des vieux males blancs » du Conseil européen (des chefs d'États et de gouvernements !), son président Charles Michel. Au-delà du scandale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes que l'UE devait défendre, cet incident démontre l'urgence d'une clarification des responsabilités entre la Commission (Présidence et Haut Représentant pour les affaires étrangères et la sécurité) et le Conseil qui se battent comme des chiffonniers pour représenter l'Union à l'extérieur, et ce de plus belle depuis le Traité de Lisbonne. La cacophonie actuelle ridiculise l'UE à l'étranger et aux yeux de ses citoyen.nes. Cette situation ubuesque est du pain béni pour ses adversaires et ceux de ses valeurs, dans et au-delà de ses frontières. Ils auraient bien tort de se gêner quand l'UE a « le cul entre deux chaises » et que M. Michel semble rechercher une promotion canapé !

Au moment où *Presse fédéraliste* a signé un partenariat avec la Chaire Jean Monnet du professeur Robert Belot et publie un premier volume sur Henri Frenay, nous attirons l'attention sur l'importance de son texte « Daniel Cordier et Henri Frenay : bataille mémorielle et enjeu historique ».

Chères amies et chers amis,

Je vous joins un article de Adriaan Schout paru dans *L'Opinion* de ce jour [paru le 12 mars, disponible en ligne : <https://www.lopinion.fr/edition/international/pourquoi-pays-bas-preferent-cooperation-a-l-integration-europeenne-238667>]. On aura du mal à être d'accord. J'y ai apporté le commentaire suivant.

L'auteur a manifestement le sens de l'humour lorsqu'il affirme que l'Europe est une fédération. On voit ainsi le plan de relance devant être adopté par chacun des 27 membres, avec des cas multiples de parlements intermédiaires. Ainsi en Belgique il y a 5 parlements dont chacun a le droit de bloquer l'accord au niveau européen, comme on l'a vu avec le Parlement wallon et le CETA, à ma connaissance cela fait 42 parlements au total. Ce n'est ni rapide ni efficace surtout si on associe le recours à 27 cours constitutionnelles comme dans le cas allemand. L'Europe est gérée comme un conseil de sécurité des Nations Unies qui aurait 27 membres permanents. Dans les crises il faut pouvoir agir vite et bien ce qui est hors de portée de l'UE comme l'a montré un compatriote de l'auteur Luuk van Middelaar. Donc il n'y a que deux solutions : revenir à une pure Europe des Nations, chacune faisant ce qu'il lui plaît et agissant de concert quand par hasard tout le monde pense la même chose ou faire de l'Europe un véritable État. Cet État pourrait décider dans certains domaines de manière unitaire, chaque membre étant maître de sa politique familiale, scolaire, culturelle, gestion du territoire... cela s'appelle une fédération, ce qui existe aujourd'hui est au mieux une confédération. D'ailleurs le pays de l'auteur a commencé par une confédération avant de devenir un État unitaire, ce ne serait pas un exemple pour l'Europe.

Cordialement.

Jacques Fayette – Lyon
Universitaire honoraire

Bonjour à toutes et tous,

merci Jacques pour cet article à lire absolument, quoique consternant !

Ce professeur néerlandais n'est hélas pas le seul à défendre une Europe des Nations, privilégiant la coopération à l'intégration. Les Pays-Bas sont d'ailleurs en train d'essayer de remplacer les Britanniques pour tenter de créer un fort courant rétrograde sur l'avenir de l'Union avec l'Autriche, la Slovaquie, la Pologne et la Hongrie, pays qui regorgent d'économistes et autres universitaires pour prétendre que nous sommes déjà en régime « fédéral », ce qui est grotesque mais hélas porteur dans une partie de l'opinion publique européenne.

Tu as très bien fait d'adresser un commentaire en riposte à cet article rédigé par un professeur eurosceptique et souverainiste pour rester poli (on en a aussi quelques-uns en France !), article truffé de contre-vérités avec, en point d'orgue, l'affirmation, à deux reprises, que « l'euro est en crise » ! Les raisonnements utilisés ne sont d'ailleurs pas loin des rhétoriques des partis extrémistes du genre Le Pen ou de son homologue...batave !

Ces personnes voient du « fédéralisme » partout alors que nous ne sommes même pas réellement en confédération ! Et ils prêtent à la Commission européenne des pouvoirs qu'elle n'a pas, engluée comme le Parlement européen par un intergouvernementalisme triomphant.

Ils confondent sciemment quelques éléments ou politiques certes de type fédéral, comme la monnaie unique, la politique de concurrence et du commerce ou encore le tout nouveau Parquet européen, avec un véritable État fédéral et toutes les conséquences qu'il entraîne sur le plan institutionnel, juridique et politique.

Malgré beaucoup de belles choses faites en 70 ans, nous n'avons pas un ministre de l'euro, ni un budget conséquent de la zone euro, pas d'harmonisation fiscale, sociale et environnementale, ni même diplomatique, une Europe de la défense qui se cherche encore, des États égoïstes et peu solidaires qui font cavalier seul, et multiplient sans vergogne des dérives sur l'État de droit tout en profitant de substantiels fonds européens.

Certains États font donc ce qu'ils veulent, sans véritables sanctions financières des instances européennes pour l'instant... Un comble.

Et malgré tout cela, ces intellectuels « brillants » voient - et regrettent - dans l'UE du fédéralisme partout, alors qu'il reste toujours, hélas, un projet d'avenir...

Et ils plaident pour un retour en arrière radical, la coopération entre États-nations, c'est à dire du « chacun pour soi », et malheur aux faibles... La loi de la jungle.

Ces gens sont dangereux, multipliant partout des éditos ou autres articles régulièrement, qui appellent réplique !

La Chine, l'Inde et autres pays émergents doivent bien rigoler, de nos faiblesses et divisions qui nous freinent dans la nécessaire intégration politique et son substrat essentiel, le... fédéralisme !

Bonne journée, amicalement

Alain Malégarie
Président de la Maison des Européens - Lyon

Bonjour,

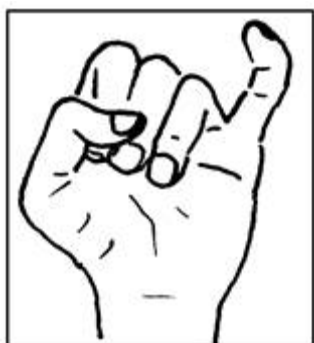
en matière de taxation du numérique, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne rappellent régulièrement leur préférence pour une solution mondiale dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ils ont récemment indiqué souhaiter parvenir à un consensus mi-2021. Cette refonte de la fiscalité mondiale aurait notamment pour objectif de mieux encadrer les activités des GAFAM dont les profits échappent à la plupart des administrations fiscales nationales.

Les recettes d'une taxe numérique mondiale sur les bénéfices des GAFAM pourraient en effet constituer des ressources propres pour les Nations Unies, et en particulier pour l'Organisation mondiale de la santé. L'OMS pourrait ainsi disposer des moyens nécessaires pour faire du vaccin un véritable bien mondial échappant à une concurrence économique et géopolitique entre les États dont les citoyens sont au final les seuls perdants.

Triple effet fédéraliste :

- au niveau mondial, autonomie des organisations internationales face aux États et sécurisation des budgets du système des Nations Unies, par exemple pour lutter contre les pandémies ou maintenir la paix dans les zones de conflit,
- nécessité d'arbitrer, gérer et contrôler ces ressources propres par la voie démocratique, et donc par une représentation directe des citoyens, par exemple à travers une assemblée parlementaire des Nations Unies (UNPA),
- au niveau des États, ceux-ci pourraient récupérer leurs contributions aux organisations internationales pour financer par exemple leurs politiques sociales, éducatives ou culturelles internes.

Emery Cloots – Militant fédéraliste



Mon p'tit doigt Fédéchoses ... !

Embarras à Ankara

Arthur Collin

Membre de Sauvons l'Europe,

publié le 8 avril 2021 par Sauvons l'Europe : <https://www.sauvonsleurope.eu/embarras-a-ankara>

Avec leur aimable autorisation

La Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a subi mardi un affront diplomatique lors de sa visite d'État en Turquie. Lors de la séance photo avec presse et drapeaux, elle arrive avec le Président turc Erdogan et le Président du Conseil Charles Michel devant... deux chaises. Ses deux compagnons s'assoient tranquillement, la laissant debout, les bras ballants. Après un « Hem... » non suivi d'effets, elle prend le parti de ne pas provoquer d'esclandre et part s'asseoir à l'écart dans un canapé.

Superbe symbole ! Les Européens venaient morigéner les Turcs sur le recul de l'État de droit et du droit des femmes, la seule femme de la pièce est privée de chaise. La gifle est publique et l'on se demande immédiatement pourquoi l'Union a choisi de se laisser marcher dessus aussi publiquement. Charles Michel aurait-il dû se relever ? Après l'humiliation infligée par Poutine en salle de presse à son Haut Représentant Josep Borrell, le moins que l'on puisse dire est que l'Europe n'affirme pas son statut de puissance. Clément Beaune appelle à une Europe qui s'affirme, alors que les chefs Européens étaient là selon lui « pour voir si la Turquie était, ou non, dans une démarche de désescalade, et ne pas céder sur le front ». Belle réussite.

Mais il semble que les choses soient largement pires et qu'Ankara ne soit pas le premier coupable de ce faux pas. Le porte-parole de la Commission a confirmé que les services du protocole de Charles Michel se sont rendus en amont à Ankara pour préparer la visite, et ont accepté cette mise en scène au motif que le rang protocolaire du Président du Conseil serait supérieur à celui de la Présidente de la Commission. Charles Michel lui-même a regretté sur Facebook que « En dépit d'une volonté manifeste de bien faire, l'interprétation stricte par les services turcs des règles protocolaires a produit une situation désolante », dédouanant ainsi la Turquie. Il confirme ainsi son rang et la normalité de principe de cet arrangement, certes regrettable. Sur le coup et à voir les images, la situation ne l'a manifestement pas choqué. Ce raté exceptionnel apparaît donc comme le résultat d'une rivalité picrocholine entre les deux « têtes » de l'Union européenne, dont la plus élevée est parfaitement inconnue du grand public et a essentiellement un rôle de facilitateur de discussion entre les chefs d'État européens. Disons-le simplement, ce n'est pas ainsi que l'on construit une Europe souveraine.

Face au coronavirus, un fédéralisme « unijambiste » ne suffit pas

Théo Boucart

Co-rédacteur en chef du Taurillon. Ancien président des Jeunes Européens - Étudiants de Paris.



Alors que la Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe a émis fin mars de nouvelles réserves sur le plan de relance européen *Next Generation EU*, il serait grand temps d'élargir la réflexion autour du fédéralisme européen et de proposer des solutions concrètes impliquant les deux chaînons manquants de toute stratégie fédéraliste : les citoyens et les territoires. La pandémie de COVID-19 qui sévit depuis un an est un véritable révélateur de la nécessité d'engager l'Union européenne vers une nature complètement fédérale.

La nouvelle est tombée en cette fin de mois de mars ensoleillée, suscitant aussi bien stupeur et résignation : le Tribunal constitutionnel fédéral (*Bundesverfassungsgericht*), institution des plus respectées outre-Rhin, a ordonné de suspendre la ratification de la loi autorisant le plan de relance européen *Next Generation EU*. En cause : une plainte déposée par un collectif citoyen « *Bündnis Bürgerwille* », spécialisé dans les plaintes liées au « non-respect » des traités européens. L'un des initiateurs de cette plainte, Bernd Lucke, est en outre un des co-fondateurs du parti de droite radicale *Alternative für Deutschland (AfD)*, défrayant régulièrement la chronique chez nos voisins pour ses frasques à la limite de la constitutionnalité.

L'objet principal de la plainte concerne le mécanisme d'endettement commun, pilier de l'instrument de relance et qualifié de véritable « saut fédéral » par de nombreux commentateurs médiatiques. La Cour de Karlsruhe a donc décidé de suspendre la ratification par le Président de la République, Frank-Walter Steinmeier, afin d'examiner la plainte et de rendre un avis qui sera forcément décisif, au vu de l'importance de l'Allemagne dans l'équilibre européen actuel et de la réticence de plus en plus prononcée des juges de Karlsruhe pour une politique européenne volontariste et d'essence fédéraliste.

Par ailleurs, cette « interdiction » au Président fédéral de ratifier pour le moment la loi intervient quelques jours après le feu vert donné à la loi par le *Bundestag* (chambre basse du Parlement allemand) et le *Bundesrat* (chambre haute du parlement allemand représentant les *Bundesländer*). Elle se fait enfin dans un contexte marqué la persistance de la pandémie en Europe, en particulier en France, et par de nombreux obstacles aux campagnes vaccinales sur le continent. La

décision du Tribunal constitutionnel allemand apparaît donc comme une décision des plus surprenantes.

L'Allemagne, pierre d'achoppement du fédéralisme européen ?

Ce n'est cependant pas la première fois que la gardienne de la Loi fondamentale allemande ou d'autres institutions allemandes infligent un camouflet aux institutions européennes. En mai 2020, elle avait déjà émis une réserve quant à la légalité de la politique de la Banque centrale européenne (BCE) pendant les crises de la zone euro. Tout au long des années 2010, le bras de fer entre la BCE et la Bundesbank, la puissante banque centrale allemande, a contraint la réponse européenne face à des turbulences économiques d'une gravité inédite. Le principal argument de ces deux institutions est que la politique économique européenne menée actuellement (d'un point de vue monétaire comme budgétaire) se ferait au bénéfice des pays dits « laxistes » en Europe du Sud et au détriment des contribuables allemands.

Bien sûr, la Bundesbank et le Tribunal de Karlsruhe éludent volontairement une grande partie de la réalité : l'Allemagne a très largement profité du marché unique et du renforcement des institutions européennes, en particulier pendant la décennie de crises ayant débuté à la fin des années 2000. La monnaie unique étant assez sous-évaluée pour l'économie allemande, mais surévaluée pour d'autres économies structurellement plus faibles, la compétitivité outre-Rhin s'est renforcée. La crise des dettes souveraines et les mouvements brusques de capitaux ont en outre accru le pouvoir créateur de la banque centrale allemande grâce au mécanisme TARGET 2, utilisé pour les grandes opérations commerciales et bancaires dans l'Union européenne.

La nouvelle est tombée en cette fin de mois de mars ensoleillée, suscitant aussi bien stupeur et résignation : le Tribunal constitutionnel fédéral (*Bundesverfassungsgericht*), institution des plus respectées outre-Rhin, a ordonné de suspendre la ratification de la loi autorisant le plan de relance européen *Next Generation EU*.

Finalement, Angela Merkel s'est résolue l'année dernière à faire tomber deux des principaux tabous économiques allemands : la mutualisation d'une partie de la dette européenne et le principe d'un transfert budgétaire entre pays européens pour répondre au mieux aux effets délétères de la crise économique concomitante à la COVID-19. Ce sont aujourd'hui ces deux principes qui suscitent la réticence de beaucoup en Allemagne, inconscients, voire amnésiques de tout ce que l'intégration économique et politique européenne a pu apporter au pays le plus puissant de l'Union. Les résistances de certains citoyens allemands face à l'intégration croissante de l'UE nous enseignent une chose fondamentale : l'Europe fédérale ne peut pas se faire sans l'adhésion massive de tous les citoyens européens.

Stratégie fédéraliste unijambiste

Cette assertion est d'autant plus étrange que de nombreux sondages montrent que les citoyens de nombreux pays en Europe ont une bonne opinion de l'Union européenne. L'année dernière, avant la deuxième vague de coronavirus, 73% des Allemands étaient dans ce cas, selon un sondage de Pew Research, soit plus de sept points au-dessus de la moyenne européenne. Dans le même temps, 68% des Allemands approuvaient la réponse européenne face à la crise (contre 61% pour la moyenne européenne et 57% pour la France).

Le deuxième obstacle a trait au rôle des frontières nationales qui traversent des territoires, et donc à la coopération transfrontalière. Les réactions épidermiques des gouvernements nationaux consistant à restreindre la liberté de circulation, voire à fermer purement et simplement les frontières pour espérer endiguer la pandémie, ont eu des conséquences considérables sur la vie des territoires transfrontaliers.

Pour autant, cela ne signifie pas que ces mêmes citoyens souhaitent un saut fédéral précipité. La crise du coronavirus aura montré une divergence de plus en plus importante entre le volet économique, plus enclin à montrer son essence fédérale, notamment avec le plan de relance *Next Generation EU*, et le volet politique et institutionnel, toujours cadenassé par les intérêts nationaux contradictoires. Tant que ce dernier volet ne connaîtra pas une démocratisation, c'est-à-dire, une large implication des citoyens européens via le Parlement européen, mais aussi une véritable chambre haute représentant les États fédérés, et donc les territoires, la stratégie fédérale ressemblera à un pirate bancal avec une jambe de bois.

Pour le moment hélas, la réponse à la crise du coronavirus a montré que toute évolution fédérale était conditionnée à l'accord de l'unanimité, ou du moins d'une large majorité des gouvernements nationaux froids et calculateurs.

L'interaction entre territoires comme catalyseur de l'idée fédérale

En effet, les territoires de l'Union européenne, dans toute leur diversité, ont autant le droit d'avoir une voix au chapitre que l'ensemble des citoyens. D'où l'idée d'une politique

européenne permettant une véritable cohésion entre les différentes régions, qu'elles soient dans le Nord de la Scandinavie ou en plein milieu de la mer Méditerranée et de l'océan Atlantique. Malheureusement, deux obstacles considérables sont à surmonter afin d'optimiser leur rôle dans une nouvelle Europe.

Le premier obstacle concerne la politique européenne de cohésion et l'impératif de compétitivité édicté par les institutions européennes : initialement, cette politique devait aider à la convergence territoriale pour réduire les écarts de richesses, notamment avec les régions d'Europe centrale et orientale. Or, depuis trois décennies, on assiste à un changement de paradigme en faveur de l'impératif de compétitivité des territoires au détriment de la cohésion générale. Quelques initiatives tentent d'opérer un rééquilibrage entre compétitivité et cohésion, comme le « Mécanisme pour une transition juste » du Pacte vert pour l'Europe, mais cela ne suffira pas à créer un marché unique cohérent.

Le deuxième obstacle a trait au rôle des frontières nationales qui traversent des territoires, et donc à la coopération transfrontalière. Les réactions épidermiques des gouvernements nationaux consistant à restreindre la liberté de circulation, voire à fermer purement et simplement les frontières pour espérer endiguer la pandémie, ont eu des conséquences considérables sur la vie des territoires transfrontaliers. L'exemple de la région trinationale du Rhin supérieur, véritable laboratoire de la coopération entre régions frontalières, est saisissant : la fermeture des frontières franco-allemandes entre mars et juin 2020 ont causé de nombreuses difficultés aux dizaines de milliers de travailleurs frontaliers, en particulier français. En outre, les hostilités entre riverains français et allemands ont suscité les pires craintes dans des régions durement éprouvées par les guerres passées. L'idée fédérale de coopération économique et politique accrue entre territoires revêt donc une importance cardinale pour la pérennité et la cohérence du projet européen.

Ainsi, tant que des institutions nationales, comme le Tribunal constitutionnel allemand, tenteront de bloquer la marche naturelle vers une Europe fédérale, les citoyens et les territoires européens se sentiront lésés et de plus en plus tentés de plébisciter des forces politiques extrémistes, ce qui sonnerait le glas de toute l'entreprise européenne débutée au début des années 1950.

Le fédéralisme africain

Guido Montani

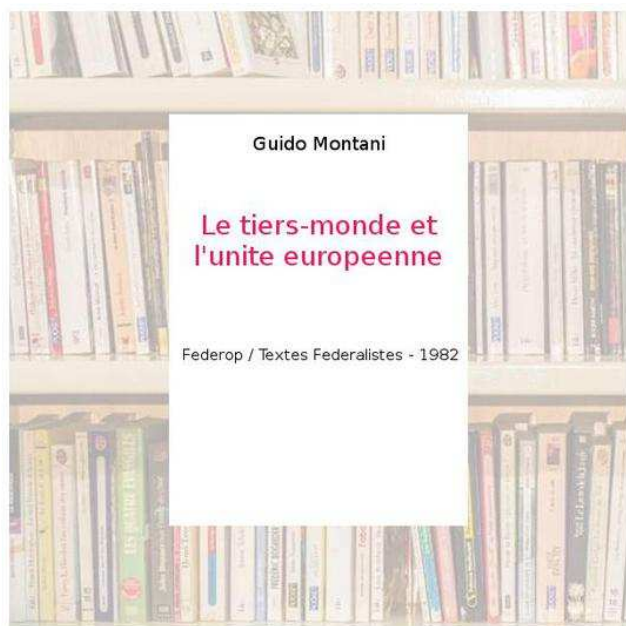
À l'époque professeur de théorie du développement économique, puis professeur d'économie politique internationale à l'Université de Pavie. Ancien président du MFE italien et responsable de l'UEF Europe et du WFM, auteur de très nombreux ouvrages

Extrait de *Le tiers-monde et l'unité européenne*, coll. « Textes fédéralistes », Lyon, Éditions Fédérop, 1982, 188 p.

Ce texte est l'introduction, pp. 75-77, à la première partie de la section anthologique de l'ouvrage reprenant des textes de Léopold Sédar Senghor (« Pour une communauté de destin eurafricaine », pp. 78-82), Kwame Nkrumah (« Le néo-colonialisme, la division de l'Europe et la division de l'Afrique », pp. 83-92, « Unité africaine et développement économique », pp. 93-107 et « Un gouvernement continental pour l'Afrique », pp. 108-114) et de Julius K. Nyerere (« La nature et les exigences de l'unité africaine », pp. 115-132 et « La justice, l'unité africaine et le gouvernement mondial », pp. 133-139).

sur le pressentiment que le mode de production industrielle tend à unifier la société humaine – qu'avec la création de la Fédération européenne on s'engage sur la voie qui mène à la Fédération mondiale. Nous savons maintenant que de nombreux peuples, en particulier dans le tiers-monde, se sont déjà engagés sur la voie du fédéralisme et que notre lutte est aussi la leur. Le succès de la bataille fédéraliste en Europe ne

Le succès de la bataille fédéraliste en Europe ne peut pas ne pas avoir de répercussions dans les autres continents, car ce sont surtout les peuples les plus pauvres et les plus marginalisés qui tirent les plus grands avantages du dépassement des particularismes, des micro-nationalismes et de la subordination économique et politique aux puissants.



peut pas ne pas avoir de répercussions dans les autres continents, car ce sont surtout les peuples les plus pauvres et les plus marginalisés qui tirent les plus grands avantages du dépassement des particularismes, des micro-nationalismes et de la subordination économique et politique aux puissants. La paix, la détente et la coopération internationale pour le développement ne peuvent que sortir renforcées du processus de regroupements fédéraux dans le tiers-monde.

Cependant, après avoir souligné le caractère progressiste et révolutionnaire du fédéralisme africain, il convient d'en souligner les limites. L'unité africaine, en particulier chez Nkrumah, est envisagée uniquement comme solution aux problèmes africains : elle est un moyen pour garantir l'indépendance et le développement économique de l'Afrique. On ne trouve pas chez Nkrumah la conscience que même la démarche vers l'unité africaine fait partie d'un phénomène plus général : la phase supranationale du cours de l'histoire et l'unification progressive de l'humanité dans la Fédération mondiale. C'est pourquoi on remarque chez Nkrumah une insuffisance dans l'appréciation de la fonction positive que l'unité européenne pourrait exercer sur le destin des peuples africains. La Communauté européenne est considérée – et que l'on fasse bien attention, précisément, si l'on doit limiter le jugement aux faits et non aux virtualités qu'implique le processus d'unification – seulement comme l'instrument des États européens pour perpétuer la vieille domination coloniale. En vérité, l'histoire prouve que la division de l'Europe a favorisé la division des pays africains et, par conséquent, que l'Europe a été elle aussi l'artisan, en même temps que les superpuissances, du néo colonialisme d'après-guerre.

(...) Tous ceux qui, à l'instar des militants fédéralistes, sont depuis longtemps et opiniâtrement engagés dans la lutte pour la réalisation des États-Unis d'Europe, ne peuvent lire sans émotion les textes fédéralistes des leaders africains qui, sur un autre continent et indépendamment des aléas de la lutte pour l'unité européenne, se sont battus pour la fondation des États-Unis d'Afrique. On y trouve les mêmes difficultés à surmonter, on y découvre les mêmes ennemis proposant sournoisement des structures unitaires – comme la confédération, qui ne fait qu'occulter la division et la subordination aux puissances étrangères – et la même volonté d'indépendance, de liberté et de justice qui anime autant la bataille des fédéralistes africains que celle des fédéralistes européens.

L'existence du fédéralisme africain est importante parce qu'elle renforce l'affirmation – à ce jour fondée seulement



Kwame Nkrumah, Archive nationale du Royaume-Uni

Pourtant, si Nkrumah¹ était allé jusqu'au bout de son raisonnement de départ, que désormais le développement économique n'est plus concevable dans le cadre national, mais qu'au contraire, aujourd'hui, il faut absolument penser à un plan mondial pour le développement, il aurait dû aussi reconnaître l'étroite complémentarité entre l'Europe et l'Afrique et, donc, les avantages pour l'Afrique de l'unité européenne. En effet, avec l'unité, non seulement l'Europe mettrait fin à ses scandaleuses politiques néocolonialistes sur le dos des fragiles peuples africains, mais elle pourrait se faire l'artisan d'un tournant décisif de l'histoire de la civilisation en lançant l'idée – et en réalisant les conditions préalables – d'un grand plan pour venir à bout du problème de pauvreté dans le monde.

Que le futur de l'Europe et celui de l'Afrique soient destinés à s'unir toujours plus étroitement au moment où se pose le problème de l'unité, un épisode significatif de l'unification européenne nous le révèle. Dans la situation exceptionnelle qui s'est créée au moment de la bataille pour la CED (Communauté européenne de défense, Ndlr) et la Communauté politique européenne l'Europe et l'Afrique ont été sur le point de devenir une seule communauté de destin. Personne mieux que Senghor a su exprimer, dans son intervention à

l'Assemblée *ad hoc* que nous donnons ci-après, la gravité du moment historique et des responsabilités de ces Européens qui, en faisant échouer le projet de fédération en 1954, ont également enterré l'idée d'une communauté eurafricaine et, n'ayant plus la force ni de dominer ni d'aider les peuples colonisés, les ont abandonnés à leurs terribles problèmes. Puissent les Européens, maintenant que la Fédération européenne est en train de naître sur la base du vote populaire, donner corps aux espérances qu'ils avaient suscitées en ces années-là.

En tout cas, le fédéralisme africain représente l'espérance et le futur de l'Afrique et de l'humanité. Les aspects universels de la solution aux problèmes des rapports entre les États sont bien saisis par Nyerere. Dépassant les limites de Nkrumah, il réussit à mettre en relation le fédéralisme avec les valeurs de la justice et de la paix. Il énonce avec une grande clarté cette vérité que ce n'est qu'avec un gouvernement mondial qu'il deviendra possible de garantir à tous les peuples de la terre, en plus de la fin des conflits, une juste répartition des richesses. C'est pourquoi, la recherche d'un nouvel ordre économique mondial étant désormais devenue un fait politique – et par conséquent même la transformation de l'ONU en un véritable

L'unité africaine, en particulier chez Nkrumah, est envisagée uniquement comme solution aux problèmes africains : elle est un moyen pour garantir l'indépendance et le développement économique de l'Afrique. On ne trouve pas chez Nkrumah la conscience que même la démarche vers l'unité africaine fait partie d'un phénomène plus général.

gouvernement démocratique mondial – ce que Nyerere écrit acquiert un relief exemplaire pour qui veut vraiment se battre pour construire un ordre international dans lequel tous les hommes soient respectés en tant que tels et tous les individus jouissent de droits égaux à la vie, au bien-être et à la culture, laquelle, si elle n'appartient pas vraiment à tous n'est plus que privilège et discrimination.

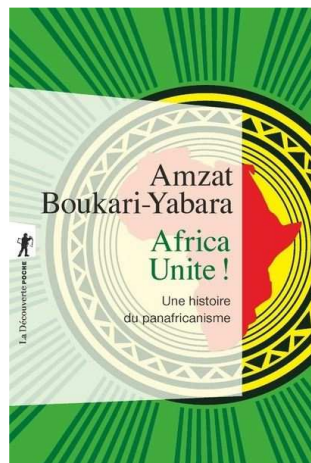
¹ Kwame Nkrumah, né le 21 septembre 1909 à Nkroful alors Côte-de-l'Or (colonie britannique) et actuel Ghana et mort le 27 avril 1972 à Bucarest (République socialiste de Roumanie), est un homme d'État indépendantiste et panafricaniste qui dirigea le Ghana

indépendant, d'abord comme Premier ministre de 1957 à 1960, puis en qualité de président de la République de 1960 à 1966. [source : Wikipédia]

Panafricanisme, fédéralisme et décolonisation en Afrique sub-saharienne et aux Antilles

Jean-Francis Billion

Rédacteur en chef de *Pour le fédéralisme – Fédéchoses* - Lyon



Dans son ouvrage, *Africa unite! Une histoire du panafricanisme*², l'historien Amzat Boukari-Yabara, écrit en introduction que « le panafricanisme est une énigme historique. Il peut être défini comme « un concept philosophique né avec les mouvements émancipateurs et abolitionnistes de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle », « un mouvement sociopolitique construit et développé par des Afro-américains et des Antillais

entre la fin du XIX^{ème} siècle et la fin de la Seconde Guerre mondiale » ou « une doctrine de l'unité politique formulée par des nationalistes africains dans le cadre des luttes anticoloniales et indépendantistes »³. Il écrit encore que « dans son essence, le panafricanisme est avant tout une idée et un mouvement de l'histoire, qui emprunte des pistes multiples pour rejoindre une destination finale l'Afrique », que « sa naissance marque le grand retour des Africains dans l'histoire intellectuelle et politique des relations internationales » et, avec raison, qu'il ne peut y avoir aujourd'hui, entre Amériques, Europe et Afrique, d'histoire universelle sans histoire du panafricanisme. J'espère que l'auteur, qui a par ailleurs cité mon essai sur Senghor en notes, ne m'en voudra pas des citations ci-dessus qui m'ont évité un plus long développement⁴.

La première conférence panafricaine à Londres en 1900 adopte une Adresse aux nations du monde rédigée par l'afro-américain William E. Burghardt du Bois considéré comme l'un des pères du panafricanisme⁵. Malgré la décision d'organiser de nouvelles conférences aux États-Unis (1902) et en Haïti (1904) il n'y en aura pas d'autres jusqu'au congrès de Paris (1919) au lendemain de la Première Guerre mondiale qui, organisé par du Bois en liaison avec le député noir du Sénégal

Blaise Diagne, dépose une requête à la Société des Nations pour que les colonies allemandes soient gérées internationalement. Le congrès suivant se tient à Londres en 1921 et publie une nouvelle déclaration rédigée par du Bois, la Déclaration au monde insistant sur l'égalité raciale et un Manifeste sur le besoin de corriger l'inégale répartition des richesses entre les métropoles et les colonies avant une deuxième session à Bruxelles puis une troisième à Paris actant un désaccord entre conservateurs (Diagne) et « réformistes » (du Bois). Le troisième congrès a lieu à Londres puis à Lisbonne en 1923 avec une représentation des colonies portugaises mais l'absence des francophones. Le quatrième se déroule à New York en 1927 avec plus de 200 délégués de treize pays ou territoires et une audience de milliers de personnes. Selon Decraene, « la doctrine panafricaine commence à y prendre forme » tandis que les participants proclament le droit des Noirs à la terre d'Afrique et à ses ressources, à une justice adaptée aux conditions locales et comprenant des juges africains, mais aussi le désarmement mondial et la suppression de la guerre. Des Antillais sont impliqués dès les années 1930 à Londres : George Padmore, communiste à New York, responsable du *Comintern* à Moscou jusqu'à sa rupture avec le communisme en 1935, fonde

Au congrès de New York de 1927, « la doctrine panafricaine commence à prendre forme » tandis que les participants proclament le droit des Noirs à la terre d'Afrique et à ses ressources, à une justice adaptée aux conditions locales et comprenant des juges africains, mais aussi le désarmement mondial et la suppression de la guerre.

l'International Africa, Service Bureau et est, avec du Bois, considéré comme l'un des pères du panafricanisme⁶ ; son ami Cyril Lionel Robert James, ancien trotskiste, et Eric E. Williams, futur président de Trinidad...

La crise de 1929 repousse la tenue du cinquième congrès qui se réunit à Manchester en mars 1945, organisé et mené de fond en comble par deux hommes, Padmore, « figure méconnue mais incontournable du panafricanisme »⁷ et le futur président

² A. Boukhari-Yabara, *Africa Unite ! Une histoire du panafricanisme*, Paris, La Découverte, 2014.

³ Les italiques sont de moi.

⁴ Le livre est en trois parties. J'ai utilisé les deux premières : « Back to Africa! » (du pan-négrisme au panafricanisme - fin du XVIII^e siècle aux années 1930), et, « Africa for the Africans! » (les rêves de libération et d'unité - des années 1930 aux années 1960) qui recoupent mon article. Autres ouvrages consultés : Philippe Decraene, *Le panafricanisme*, coll. « Que sais-je ? » ; Paris, Puf, 1959 ; Frederick Cooper, *Français et Africains. Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2014 (1^{re} édition, Princeton University Press, NJ, 2014) ; *Le mouvement panafricaniste au vingtième siècle. Recueil de textes*, édité

Organisation internationale de la francophonie, Paris, 2007, et de moi, J.-F. B., « Léopold Sédar Senghor, fédéraliste, de la négritude à la civilisation universelle » (*Fdc.*, n° 115, juin 2002) et « Fédéralisme et décolonisation en Afrique noire et aux Antilles » (*Fdc.*, n° 147, mars 2010, www.pressefederaliste.eu).

⁵ Joseph Montchamp, « William Edward B. du Bois. Faites une minute de silence pour le vieil homme en colère », *Fdc.*, n° 138, mars 2006.

⁶ G. Padmore, *Panafricanism or Communism - The Coming Struggle for Africa*, 1956, éd. fr., *Panafricanisme ou Communisme - La lutte à venir pour l'Afrique*, Paris, Présence africaine, 1956.

⁷ Amzat Boukari-Yabara, *op. cit.*, p. 107.

du Ghana, Kwame Nkrumah⁸. La préparation du congrès permet aux anglophones de renouer avec des francophones grâce à des contacts noués par Nkrumah en France et de nouveaux leaders se révèlent tandis que sont dénoncées les divisions territoriales issues de la colonisation, l'exploitation économique et les freins à l'industrialisation, l'appropriation des terres cultivables par des européens, l'analphabétisme ou la malnutrition... et demandées l'indépendance au nord du Sahara de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

Dès les années 1930 certains intellectuels noirs se posent le problème de la balkanisation de l'Afrique qui, après 1945, aspire de plus en plus fortement à retrouver son indépendance ; nombre d'entre eux considèrent la question de l'unité africaine, comme une condition de l'indépendance et du devenir de l'Afrique.

Dès les années 1930 certains intellectuels noirs se posent le problème de la balkanisation de l'Afrique qui, après 1945, aspire de plus en plus fortement à retrouver son indépendance ; nombre d'entre eux considèrent la question de l'unité africaine, comme une condition de l'indépendance et du devenir de l'Afrique. Pourtant, « seuls » les futurs chefs d'État Nkrumah (Ghana)⁹, Julius K. Nyerere (Tanzanie)¹⁰ et l'universitaire sénégalais Cheikh Anta Diop¹¹ vont réellement poser la question d'un État africain continental et fédéral. Il convient aussi de rappeler les divergences et les incompréhensions, entre les anglophones, *panafricanistes* (afro-américains, antillais ou africains) et les francophones (comme Senghor ou Aimé Césaire) qui animateurs du mouvement de la *négritude* affirmant les valeurs propres à l'homme noir.

D'après notre ami, fédéraliste et Citoyen du monde sénégalais, Fall Cheikh Bamba¹², c'est dans une grande confusion idéologique que les leaders africains mènent la lutte anticoloniale. Ils souhaitent fréquemment l'unité en même temps, ou avant, l'indépendance, mais aucun ne se pose réellement la question de la nécessité d'un mouvement fédéraliste continental, spécifiquement africain et autonome des classes politiques (européennes ou africaines) comme vecteur indispensable de l'unité africaine. Les tentatives ébauchées au V^e Congrès panafricain de Manchester fin 1945, la dernière manifestation du Pan African Federation en 1944, n'ont pas permis de créer une solide organisation. Le voyage de Nkrumah à Paris en 1947 pour rencontrer Senghor et des intellectuels noirs francophones ne débouche sur rien de concret. Plus tardive, la tentative de Senghor de créer le Parti fédéraliste africain, concernant le Sénégal et certains de ses voisins, s'achève aussi par un échec. En l'absence d'un programme africain unique et coordonné, les revendications sont posées dans la désunion et restent confinées dans les limites territoriales (souvent celles des États africains actuels)

imposées par le colonialisme lors des découpages arbitraires du Congrès de Berlin de la fin du 19^e siècle.

En ce qui concerne l'Afrique francophone (Afrique équatoriale française et Afrique occidentale française) les projets fédéralistes ou confédéralistes sont nombreux et la place manque ici pour les analyser en détail. Philippe Decraene dresse un inventaire des regroupements régionaux envisagés par les leaders africains (1958 et 1959). Union entre le Ghana anglophone et la Guinée de Sékou Touré, rejoints un temps par le Mali de Modibo Keita (après l'échec de son union avec le Sénégal) ; Union Sahel-Bénin (Côte d'Ivoire de Houphouët-Boigny, Haute Volta, Dahomey du député Sourou Migan Apathy un temps proche de Senghor et Niger) visant à contrecarrer le projet de Fédération du Mali ; Union douanière de l'Afrique équatoriale (République centrafricaine, Gabon, Tchad et Congo Brazzaville) ; États-Unis de l'Afrique latine promus dans une visée panafricaniste par le député-maire de

Banghi Barthélémy Boganda (Moyen Congo, Gabon, future République centrafricaine, Tchad puis si possible Congo belge, colonies portugaises, Cameroun et Ruanda-Urundi) ; États-Unis de l'Afrique centrale visant à perpétuer l'AEF ; Union du Bénin (Togo, Niger et Dahomey)...! Aucun de ces projets, liés ou non à une Union française fédérale ou confédérale censée être un « Commonwealth à la française », n'a pu être mené à bout.

D'autre part, dans un contexte d'exaltation nationaliste, les projets de *fédérations eurafricaines* entre certaines puissances coloniales et leurs colonies sont souvent considérés comme d'ultimes tentatives des États européens de maintenir leur domination. L'échec de la Fédération projetée par Senghor en 1958 (Sénégal, Soudan, Haute Volta et Dahomey) puis de sa tentative plus limitée de Fédération du Mali (Sénégal, Soudan), ou l'absence de suite aux efforts de Nkrumah après la convocation de la Conférence panafricaine d'Accra de 1958 : tout est, selon Bamba, encore imputable au vide organisationnel qui a prévalu pendant la période précédant les indépendances africaines. Seule l'union du Tanganika et de Zanzibar, l'actuelle Tanzanie, a un temps réussi grâce à Nyerere.

Senghor, lui, ne limite pas son fédéralisme à l'Afrique. Il collabore étroitement, avant l'indépendance, avec les fédéralistes européens, en particulier en tant que Vice-président de l'Intergroupe fédéraliste au Parlement français durant les débats pour la Communauté européenne de défense (CED, 1954) puis au Conseil de l'Europe¹³. Il est également en contact avec les fédéralistes mondiaux et va demeurer jusqu'à sa mort Vice-président du World Mouvement for World Federalist Government auquel il était lié par son conseiller à la Présidence du Sénégal, Jean Rous¹⁴, ancien Secrétaire général du Congrès des peuples contre

⁸ Elikia M'Bokolo, *George Padmore, Kwame Nkrumah, Cyril L. James et l'idéologie de la lutte panafricaine*, Accra, Codesia, 2003.

⁹ K. Nkrumah, « *Continental Government for Africa* », dans *Africa must unite*, New York, International Publishers Co. Inc., 1970 ; éd. fr., *L'Afrique doit s'unir*, Paris, Payot, 1964, repub. dans Guido Montani, *Le tiers-monde et l'unité européenne*, coll. « Textes fédéralistes (Tf) », Lyon, Fédérop, 1982, diff. Presse fédéraliste (Pf).

¹⁰ J. Nyerere, « La nature et les exigences de l'unité africaine », *Africa Forum*, n° 1, juillet 1965, American Society for African Culture, et, « L'unité africaine et le gouvernement mondial », extrait de l'introd. de *Freedom and Unity*, éd. fr. G. Montani, *op. cit.*

¹¹ C. A. Diop, « Unité politique et fédéralisme », dans *Les fondements économiques et sociaux d'un État fédéral d'Afrique noire*, 1974 et « préface » dans *Nations nègres et culture*, tome 1, 1954, Paris, Présence africaine.

¹² Cheikh Bamba Fall, « Le Fédéralisme africain », *Le Fédéraliste*, Vol. XXIX, n° 2, 1987, et « Le fédéralisme est-il un modèle pour l'Afrique ? », dans collectif, G. Montani et Tetevi Godwin Toto Adjalogo (dir.), *L'Afrique, l'Europe et la démocratie internationale*, coll. « Tf », Lyon, Fédérop, 1990, diff. PF.

¹³ J.-F. B., « Senghor, ... », *op. cit.*

¹⁴ J.-F. B. et Jean-Luc Prevel, « Jean Rous et le fédéralisme », *Le Fédéraliste*, Vol. XXVIII, N° 2-3, 1986.



Léopold Sédar Senghor, en 1975, BNF

l'impérialisme fondé, avec l'aval de Gandhi, par lui et le britannique Ronald G. MacKay, membre de la Federal Union britannique dès la fin des années 1930¹⁵.

Senghor, lui, ne limite pas son fédéralisme à l'Afrique. Il collabore étroitement, avant l'indépendance, avec les fédéralistes européens, en particulier en tant que Vice-président de l'Intergroupe fédéraliste au Parlement français durant les débats pour la Communauté européenne de défense (CED, 1954) puis au Conseil de l'Europe.

En 1963, à Addis-Abeba, malgré les efforts désespérés de Nkrumah, les chefs d'États africains adoptent la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui va définir pour des décennies les principes politiques et les règles juridiques de l'unité africaine. Elle proclame comme base de la nouvelle Afrique les principes du « respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'État » et de « l'intangibilité des frontières africaines héritées du colonialisme ». La constitution de l'OUA scelle ainsi une étape importante dans l'histoire de l'Afrique en signifiant l'affirmation des nouvelles entités étatiques africaines bâties suivant le modèle européen de l'État-nation et de la souveraineté nationale absolue. Comme l'a écrit Bamba, l'OUA a ainsi ouvert « une période toute nouvelle dans le combat des fédéralistes africains. Le 'nationalisme étatique' qui sévit en Afrique depuis lors remet

régulièrement à l'ordre du jour avec une particulière acuité la question du fédéralisme ».

Aux Amériques, les colonies espagnoles ont acquis l'indépendance bien avant le 20^e siècle et nous ne les abordons pas. En ce qui concerne les Antilles françaises et la Guyane les débats sur la constitution de la IV^e République se focalisent sur l'idée de départementalisation et d'un niveau d'autonomie acceptable. Césaire, député communiste en 1951 de la Martinique, est l'un des acteurs ; il quitte le Parti communiste en 1956, s'inscrit au groupe parlementaire du Rassemblement africain et des fédéralistes et crée le Parti progressiste martiniquais¹⁶. Lors de son Congrès constitutif il revient sur la départementalisation qui n'a pas apporté les résultats espérés, cite *Le principe fédératif* de Proudhon et affirme que seule l'idée fédérale permettrait une vraie synthèse entre assimilation et autonomie, envisageant qu'un jour, « Martinique, Guadeloupe et Guyane réunies formeront un État dans une République fédérale française »¹⁷.

Le débat aux colonies britanniques est antérieur et plus ambitieux. Dès 1932 la Grande-Bretagne organise une conférence et en 1938 un Labour Congress rédige un schéma fédéral émanant de la société civile. En 1942 est créée une Commission anglo-américaine pour les Caraïbes, élargie aux territoires français et hollandais ; consultative et aux pouvoirs limités elle s'accompagne d'une Conférence des Indes occidentales non gouvernementale. Nombre d'hommes politiques, d'intellectuels, de syndicalistes prennent position. Eric Eustace Williams, Premier ministre travailliste de Trinidad, envisage la fédération antillaise dans une perspective mondialiste¹⁸. À la Conférence de Saint-Thomas en 1946, l'un des représentants de la France, le député guadeloupéen Rémy Nainsouta, « communiste indépendant », appelle de ses vœux la naissance future d'une « Communauté antillaise » multinationale sans craindre qu'elle puisse aller jusqu'à la fédération... il est accusé de séparatisme¹⁹. En 1947, un 2^{ème} Labour Congress réclame une fédération de toutes les Antilles sans distinction de nationalités et à la Conférence de Montego Bay des délégués de sept colonies britanniques réunis à l'initiative de la Grande-Bretagne approuvent les principes d'une fédération assortie d'une autonomie accrue des territoires. Le débat s'étend sur le continent américain où Richard Benjamin Moore, barbadien milite au parti socialiste puis au Workers Party communiste dont il est exclu au début des années 1940²⁰. Des années 1920 aux années 1960, il défend ses thèses : Congrès de Bruxelles contre l'impérialisme (1927), Congrès pan-africanistes, Conférences de La Havane (1940) ou de San Francisco (1945) où voit le jour l'ONU. Il anime divers comités : West Indian National Emergency Committee (1940) ou American Committee for West Indian Federation

¹⁵ J.-F. B., *Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale*, coll. « Tf », Église neuve d'Issac, Fédérop, et Ventotene, Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes, 1997, diff. Pf.

¹⁶ Ernest Montoussamy, *Aimé Césaire - Député à l'Assemblée nationale - 1945-1993*, Paris, L'Harmattan, 1993 ; Daniel Guérin, *Les Antilles décolonisées*, Paris, Présence africaine, 1956.

¹⁷ A. Césaire, *Pour la transformation de la Martinique en « région » dans le cadre d'une Union Française Fédérée*, Fort-de-France, PPM, 1958.

¹⁸ E. E. Williams, *The Negro in the Caribbean*, Londres, Panaf Service Ltd., 1945 ; *Federation. Two Public Lectures*, Port of Spain, People's

National Movement, 1956 ; Eric E. Williams *Speaks - Essays on Colonialism and Independence*, introd. Selwyn R. Cudjoe, Welesley (Mass.), Calaloux Publications, 1993.

¹⁹ « La Conférence des Indes occidentales », dans R. Nainsouta, *Écrits créoles (1941-1948)*, prés. Dominique Chancé, coll. « Monde caribéen », Paris, Karthala, 2004 ; D. Guérin., *op. cit.*

²⁰ Richard B. Moore, *Caribbean Militant in Harlem - Collected Writings 1920-1972*, W. Burghardt Turner et Joyce Moore Turner (dir.), Bloomington et Indianapolis (Ind.), Indiana University Press, et Londres, Pluto Press, coll. « Blacks in the Diaspora », 1988.

qui adresse un Memorandum au Labour Congress de 1947. Une autre conférence se tient en 1955, à Trinidad, sous présidence britannique²¹. Norman Manley, Premier ministre de Jamaïque voit se dessiner une confédération de toutes les Antilles mais Césaire reste dubitatif même s'il ne peut exclure, dans un avenir indéfini et lointain, une communauté antillaise confédérale²². La West Indian Federation, fondée en 1958 (Barbade, Jamaïque, Trinidad et Tobago, îles Leewards et îles Windwards) éclate en 1961, payant son caractère hétérogène, les oppositions entre la Barbade et la Jamaïque, ou entre les grands et petits territoires. La Fédération n'a pas non plus attiré les colonies britanniques du continent (Guyana et Belize) malgré ses efforts et une conférence à Georgetown (1959, au Guyana) de C. L. R. James, Secrétaire général du très important West Indian Federal Labour Party²³.

Padmore, et James, natifs de Trinidad émigrés aux États-Unis au début des années 1920, militants de la cause noire engagés le premier dans l'Internationale communiste et le second auprès de Trotsky²⁴, vont poursuivre leur action panafricaniste auprès de Nkrumah que James avait découvert à New York et mis en contact avec Padmore à Londres. Un autre compagnon de Nkrumah, Komla Agbeli Gbedemah, Ministre ghanéen des finances préside à l'époque et durant quatre ans le WMWFG²⁵. Pour sa part Senghor, proche de Rous, conclut ainsi son message au Congrès de Vienne de 1961 du WMWFG : « Nous vous proposons après votre congrès, de créer à Dakar une section du Mouvement universel pour une fédération mondiale » ...²⁶

Le problème politique posé par l'unité africaine

Andrea Apollonio

Étudiant en sciences anthropologiques et ethnologiques (Université Milan-Bicocca),
membre du bureau de la JEF Italie

Article extrait de *L'Unità Europea*, 2020/4. Une version plus développée de ce texte a été publiée dans *Il Federalista*, 2020, n° 1-2,
« La questione culturale e il problema politico dell'unità africana », www.thefederalist.eu

Traduit de l'italien par Alexandre Marin, Bruxelles

L'idée que le temps où le genre humain était divisé en nations est derrière nous pour être remplacé par celui de l'interdépendance et de l'unité supranationale, est le présupposé fondamental du fédéralisme en tant que théorie politique. L'Europe, clairement, a été le centre historique où sont nées les consciences culturelles et politiques de l'obsolescence du système stato-national et inversement de l'interdépendance des communautés politiques. Les luttes politiques qui en ont découlé ont donné naissance aux balbutiements du premier processus d'intégration supranationale, du premier essai, encore inachevé, de dépassement de la forme politique de l'État-nation. S'il est certain que, pour tout un tas de motifs historiques, l'Europe

Au commencement du XX^{ème} siècle sont apparus les balbutiements de ce qui peut être défini comme la conscience africaine (sense of africaness). Autrement dit, une communauté imaginée par les noirs d'Afrique commence à se développer ; les relents identitaires de ce récit s'appuient sur les expériences historiques de l'esclavage et du colonialisme. L'aspect singulier de cette pensée identitaire est qu'elle se développe moins en Afrique que sur le continent américain. Le panafricanisme, à savoir la perspective culturelle et politique d'une unité supranationale du continent africain, parvient à maturité avec la décolonisation, se séparant radicalement de toute arrière-pensée raciale et devenant un projet politique élaboré. Pour moi, il y a deux interprètes majeurs de la question de l'unité africaine dans le contexte post-colonial. Le premier est Kwame Nkrumah, président du Ghana de 1960 à 1966. Il l'a conduit vers l'indépendance à travers le processus de décolonisation, avec une idée claire à l'esprit : l'indépendance du Ghana sera incomplète si elle ne s'accompagne pas de l'indépendance politique et économique de tout le continent africain. En effet, Nkrumah comprend clairement que la décolonisation et l'indépendance politiques des États-nations africains comme entités autonomes et désunies risquerait d'entraîner les conditions pour de nouvelles formes de domination économique, qu'il qualifie de néocoloniales. Si les États africains ne comprennent pas à temps que la décolonisation doit aller de pair avec une intégration supranationale progressive, tant sur le plan politique qu'économique, le continent africain demeurera soumis aux

Le panafricanisme, à savoir la perspective culturelle et politique d'une unité supranationale du continent africain, parvient à maturité avec la décolonisation, se séparant radicalement de toute arrière-pensée raciale et devenant un projet politique élaboré.

est le continent où le dépassement du système stato-national a franchi les plus grandes épreuves, il serait erroné d'en conclure que l'Europe serait le seul lieu où un tel dépassement se soit produit, ou encore qu'elle serait l'unique laboratoire où est testée cette nouvelle expérience politique. Il suffit pour s'en convaincre d'abandonner le point de vue européen et de traverser la Méditerranée : l'on y trouvera les germes d'un tel dépassement.

²¹ D. Guérin, *op. cit.*

²² A. Césaire, « Introduction » à D. Guérin, *op. cit.*

²³ C. L. R. James, *Lectures on Federation (1958-1959)*, CLR James Archives (électr.).

²⁴ C. L. R. James, « George Padmore: Black Marxist Revolutionnaire - A Memoir », 1976, dans *At the Rendez-vous of Victory - Selected Writings*, Londres, Allison & Busby, 1984.

²⁵ Réélu pour un deuxième mandat au 10^e congrès du WMWFG à Londres en août 1959, il s'oppose à Nkrumah au début des années 1960 et doit s'exiler.

²⁶ Cf. *Monde uni*, n° 54, août 1961.

grandes puissances et les rapports de domination resteront intacts. On trouve une bonne synthèse des réflexions politiques de Nkrumah sur la question culturelle et politique de l'unité africaine dans son écrit *Africa Must Unite* (1963).

Le second grand interprète du panafricanisme continental est sans aucun doute Julius Kambarage Nyerere, président de l'ex-Tanganika puis de la Tanzanie, entre 1964 et 1985. En 1963, un an avant l'achèvement de la décolonisation et l'indépendance de la Tanzanie, Nyerere publie quelques réflexions importantes dans un bref essai intitulé *A United States of Africa*. Il y développe certains fondamentaux de sa pensée concernant l'unité africaine. Un premier aspect réside dans la désuétude, voire la nocivité, du nationalisme comme paradigme politique. Si les tendances nationalistes des nouveaux États africains devaient prévaloir sur le sentiment d'unité de la communauté de destin africaine, jamais ils n'obtiendraient les conditions politiques d'une réelle autonomie. Un deuxième aspect de sa pensée se fonde sur l'idée selon laquelle l'unité du continent ne pourra se réaliser que grâce à un grand bond simultané des États. Le chemin à parcourir doit emprunter des associations régionales de façon progressive. Le troisième et dernier aspect de sa vision politique est qu'il montre le point atteint par le panafricanisme continental eu égard au type d'unité à laquelle il faudrait arriver. Nyerere imagine une fédération, c'est-à-dire pas une coalition reposant sur des intérêts et des objectifs communs mais un nouvel État doté d'autonomie politique et décisionnelle, démocratique et souverain, régissant les sphères et les compétences qui lui auraient été attribuées.

Pourquoi une perspective culturelle [l'unité africaine] en apparence rationnelle et dotée d'une forte connotation morale s'est-elle révélée, à l'épreuve des faits, être une faillite totale ?

L'année 1963 est pleine d'espoirs pour qui rêve de l'unité africaine. Au beau milieu du processus de décolonisation, Nkrumah et Nyerere, deux des personnalités les plus influentes du mouvement pour l'unité africaine, publient des réflexions qui témoignent de la maturité atteinte par la pensée philosophique panafricaniste. 1963 semble également en être la réalisation politique. En effet, en mai, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) voit le jour sous la forme d'une confédération d'États indépendants réunis autour d'intérêts communs et d'une volonté commune de coopérer. Il ne s'agit certes pas du dessein envisagé, mais du premier pas dans cette direction. Les espoirs sont vite refroidis par un événement inattendu : en 1966, Nkrumah est renversé par un coup d'État. Le mouvement pour l'unité africaine perd son meilleur soutien et représentant au moment où il essaye d'inaugurer un projet politique concret. Les décennies suivantes douchent progressivement les attentes reposant sur ce projet. Si les États africains sont formellement unis par l'unité africaine, ils mènent des politiques de développement séparées et autonomes. Cette balkanisation économique est suivie par un second phénomène, la mise en place d'États toujours plus autoritaires, tyranniques et dictatoriaux. En 1990, seuls quatre États membres de l'OUA sur cinquante-quatre sont reconnus comme démocratiques par la communauté internationale. La dernière décennie du XX^e siècle marque le déclin définitif de

l'organisation, qui perd toute crédibilité rompant certains des liens les plus essentiels ayant présidé à sa naissance : parmi eux, le respect inconditionnel de la souveraineté des États membres et le principe de non-ingérence dans leurs affaires internes. Cela amène l'OUA à rester silencieuse face à des tragédies humaines telles que, par exemple, le génocide ethnique au Rwanda en 1994.

Pourquoi une perspective culturelle en apparence rationnelle et dotée d'une forte connotation morale s'est-elle révélée, à l'épreuve des faits, être une faillite totale ? On peut y répondre par la philosophie, en usant de certaines catégories de pensée. Prenons ainsi les trois conditions posées par Francesco Rossolillo (cf. son essai, « Il Rivoluzionario », in *Il Federalista*, 2005, n° 1, pp. 7-18, NdE)²⁷ à la base de toute tentative révolutionnaire de dépassement de l'ordre existant : une situation de crise, des leaders influents et la conscience populaire. Dans le contexte africain des années 1960, on assiste moins à une situation de crise ou d'impasse qu'à une phase d'impressionnantes transformations économiques et sociales. Plus spécifiquement, la décolonisation donne naissance à de nouvelles entités étatiques. Dans ce contexte, manque la perception d'une paralysie. C'est une différence substantielle avec le contexte européen où, au contraire, des États-nations aboutis prenaient conscience, après deux guerres dévastatrices, de leur obsolescence. Quant à la deuxième condition, à savoir la présence de leaders entraînants, la personnalité la plus significative et charismatique, Nkrumah, est destituée et perd son influence institutionnelle. Le vide laissé par Nkrumah n'est pas rempli par d'autres. Enfin, pour la troisième condition évoquée par Rossolillo, à savoir une forte conscience populaire soutenant le saut révolutionnaire, est nécessaire une analyse ethno-historique susceptible de révéler l'existence, dans ces années, de communautés nationales relativement homogènes, capables d'exprimer une

opinion publique et de mettre en place des débats publics partagés. Quoi qu'il en soit, les trois conditions révolutionnaires à un saut supranational manquent. En outre, je pense qu'il existe un problème dans le rapport entre la société africaine et l'État ; le continent africain ne peut pas accomplir un saut supranational sans certaines évolutions préalables dans le rapport entre État et société, dans la conscience populaire, dans les formes de participation, donc dans la capacité d'investir sur le potentiel économique et productif du continent. La société africaine, dans son ensemble, doit apprendre à gérer ce potentiel dans un rapport d'égal à égal avec ses partenaires internationaux. Aux conditions politiques relevées par Rossolillo, il faut ajouter à mon avis des conditions d'ordre matériel.

Toutefois, traiter la question sous l'angle de ces catégories analytiques risque de nous mener à des réponses simplistes, arbitraires, incapables de fournir un cadre clair de la complexité du contexte africain ni des facteurs particuliers caractérisant la pratique politique dans ce continent. Quand on analyse les États africains, il est fondamental de problématiser le concept même d'État, en gardant à l'esprit que ces États se révèlent souvent défaillants et instables quels que soient les régimes politiques adoptés. Par conséquent, le pouvoir n'est pas toujours exercé sous une forme étatique

²⁷ Francesco Rossolillo (1937-2005) a été à la suite de Mario Albertini directeur de la revue de politique *Il Federalista* ; militant du MFE à Pavie, il en a été un cadre dirigeant et président de l'UEF Europe dans les années 1990. Il est l'auteur de, *Histoire et conscience*

révolutionnaire, coll. « Textes fédéralistes », Lyon, Fédérop, 1977. Collection reprise en 2016 par Presse fédéraliste. www.pressefederaliste.eu (NdE).

légitime et reconnue. Les singularités radicales du continent africain rendent impensable, au moins à court terme, l'idée de poursuivre le chemin, au combien nécessaire, de l'intégration supranationale à travers un processus parallèle à celui advenu en Europe au cours des dernières décennies.

Néanmoins, le XXI^{ème} siècle s'ouvre sur une nouvelle tentative : en mars 2001, à Syrte, a été signée la déclaration de l'Union africaine (UA), un document consacrant la naissance de l'organisation homonyme, qui verra le jour l'année suivante.

L'UA, qui remplace l'OUA, s'inspire directement et explicitement du modèle de l'UE, en particulier dans la conception de ses institutions fondamentales. En outre, l'UA se distingue de l'ancienne OUA en ce qu'elle inclut certaines innovations dans son traité fondateur, la charte de Durban ; ainsi, le principe mortifère de la non-ingérence est remplacé par le *principe de non-indifférence*. Selon le site Treccani « la charte de Durban introduit la possibilité que des organisations collectives interafricaines interviennent quand l'autonomie des divers gouvernements met en péril les équilibres régionaux et continentaux, à travers, si nécessaire, des sanctions, s'approchant du concept onusien de la *Responsabilité de protéger*. Au XXI^e siècle, donc, même l'Afrique se heurte à l'obstacle fondamental de toute tentative de construction supranationale : la résistance des souverainetés nationales récalcitrantes, qui, selon le principe d'autoconservation, freinent toute avancée.

Malgré les excellentes intentions affichées lors de sa fondation, l'UA avance péniblement les années suivantes. Certes, les soutiens politiques ne manquent pas, mais c'est justement là que se cache la plus grande menace pour sa crédibilité. Parmi les dirigeants les plus importants, Mouammar Kadhafi, le président libyen mort en 2011, s'est distingué par son soutien au projet de construction d'un gouvernement supranational africain lorsqu'il était président de l'UA entre 2009 et 2010. Inutile d'insister sur le problème qu'un tel soutien pose, à savoir que Kadhafi ne présente pas les garanties de démocratie pour défendre un projet s'inspirant ouvertement de l'expérience européenne. Le cas de Kadhafi est révélateur de la grande distorsion qui caractérise ce projet supranational et qui demeure inchangée depuis la deuxième moitié du siècle précédent : l'instabilité des États africains et les divergences entre leurs systèmes économiques et leurs régimes politiques. Pourtant, la nouvelle organisation a connu d'importantes réussites. Par exemple, en août 2019, plus de cinquante États africains ont signé un traité de libre-échange, l'AcCFTA (African Continental Free Trade Area). Le traité prévoit la réduction des tarifs commerciaux internes, met en œuvre des politiques de diversification des exportations et promeut certains objectifs communs. Il s'agit d'un petit mais important premier pas vers la création d'un marché unique africain et d'une réponse adéquate à l'interdépendance des États africains. L'accord, conclu par 54 des 55 nations

africaines représente une avancée historique ; l'AcCFTA, en fait, couvre une population de 1,2 milliard d'habitants et représente la plus grande aire de libre-échange au monde en termes de pays membres, depuis l'entrée en vigueur de l'Organisation mondiale du commerce. La nouvelle zone de libre-échange s'insère en outre dans le contexte de l'Agenda 2063, le programme qui guide les actions de l'UA pour le développement du continent.

Le XXI^{ème} siècle s'ouvre sur une nouvelle tentative : en mars 2001, à Syrte, a été signée la déclaration de l'Union africaine (UA), un document consacrant la naissance de l'organisation homonyme, qui verra le jour l'année suivante.

L'UA, qui jouit de rapports privilégiés avec les institutions de l'UE, devra penser à un moyen de contrôler la mise en œuvre des décisions prises et gagner en crédibilité : les tentatives d'intégration économique et commerciale devront s'opérer en parallèle d'un travail constant et progressif de construction de liens politiques réels. L'UA devra obtenir une autorité suffisante pour créer des institutions et déterminer des standards pour l'admission et le maintien de ses États membres en utilisant le levier que représente l'adhésion à la zone de libre-échange, ainsi que des sanctions. Ces règles ne devront pas nécessairement recalquer les principes libéraux de la tradition politique européenne, mais elles devront toutefois assurer le bien-être des personnes, la satisfaction des besoins des communautés locales et garantir la transparence et la clarté des processus décisionnels. Cela mettra fin, à terme, à des tragédies politiques et sociales inacceptables, grâce à une intervention et à une médiation dans des situations d'instabilité, et grâce aussi à un accompagnement des systèmes politiques africains encore fragiles et instables, dans leurs développements.

Le projet panafricaniste démontre que la lutte pour l'intégration supranationale est une perspective politique partagée. Certes, cette perspective n'est pas uniforme et varie selon les contextes spécifiques, mais elle a gardé intacte sa raison d'être. L'UE représente le laboratoire dans lequel ce projet a connu les résultats les plus prometteurs. En ce sens, l'UE a une double responsabilité : d'un côté, elle doit assurer le bien-être à ses citoyens, donnant raison à ceux qui croient en sa réussite, et dissiper les peurs de ceux qui doutent encore ; de l'autre, comme modèle pour d'autres communautés, elle doit s'efforcer d'accomplir d'autres progrès dans son intégration et à consolider les conquêtes qui l'ont rendue exceptionnelle, comme le marché unique. Les Européens doivent cependant montrer qu'ils sont conscients que cette intégration ces progrès n'auront un sens que si elles iront de pair avec des sauts politiques, qui s'achèveront avec la formation d'un État fédéral stable.

Myriam Makeba, « Mama Africa » de l'unité africaine

Silvia Romano

Secrétaire générale de l'UEF Île-de-France et membre du Bureau de Presse fédéraliste



Miriam Makeba en 1969, Rob Mieremet — Nationaal Archief

Chanteuse sud-africaine connue internationalement, Miriam Makeba surnommée « Mama Africa » est également une militante pour l'égalité et une voix puissante contre l'apartheid. Elle s'engage toute sa vie contre le racisme et les injustices et rêve d'une grande Afrique unie.

Miriam Makeba naît le 4 mars 1932 dans le township de Prospect, près de Johannesburg, sous le nom de Zenzile Makeba Qgwashu Nguvama, dans ce qui est alors l'Union sud-africaine fondée en 1910 comme dominion de la Couronne britannique. L'État connaît une montée du nationalisme afrikaner, une idéologie née chez les Sud-Africains blancs non anglophones, d'origine néerlandaise, française, allemande ou scandinave, et qui promeut en particulier la ségrégation raciale. Les graines de l'apartheid, visant à séparer géographiquement et politiquement les Noirs et les Blancs d'Afrique du Sud, sont alors déjà semées, et la ségrégation raciale devient une réalité. Au début des années 1950, Miriam Makeba commence sa carrière en tant que choriste dans le groupe Manhattan Brothers. En 1956, elle écrit *Pata Pata*, qui restera comme le tube planétaire de la chanteuse. Sa voix devenant de plus en plus connue, elle participe en 1959 au documentaire « Come Back Africa » de Lionel Rogosin, qui traite de la société sud-africaine sous le joug des lois d'apartheid.

Peu après le **massacre de Sharpeville en 1960**, au cours duquel 69 manifestants noirs meurent sous la répression policière, Miriam Makeba apprend la mort de sa mère.

Lorsqu'elle cherche à rentrer en Afrique du Sud pour les funérailles, elle découvre que son passeport sud-africain a été annulé. **Un exil de plus de trente ans commence.** Sa condition d'apatride et le durcissement du régime afrikaner aiguisent sa conscience politique.

Polyglotte, favorable à l'adoption d'une langue africaine commune ainsi qu'à l'unité africaine, elle est tout naturellement **invitée, en mai 1963, à se produire lors de la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)** à Addis-Abeba. Ces décennies voient « Mama Africa » se produire partout en Afrique ainsi que dans le monde entier, devenant notamment la **première femme noire à obtenir un Grammy Awards en 1965** – pour son album avec Harry Belafonte.

Tandis que Miriam Makeba poursuit une carrière florissante sur le continent africain, elle reçoit la nationalité guinéenne et s'établit à Conakry à partir de 1969. Le président Sékou Touré lui propose de devenir **l'une des délégué(e)s guinéen(ne)s aux Nations Unies**. Sa reconnaissance continentale et internationale lui permet de mener de pair carrière musicale et combats politiques pour la **libération de son pays mais aussi de l'Afrique de la domination coloniale et postcoloniale.**

Dans les années 1970, elle enchaîne les tournées sur les cinq continents pour le compte de l'ONU, de l'UNESCO et des mouvements de lutte contre le racisme et les discriminations.

En 1990, Nelson Mandela, à peine libéré après 27 ans d'emprisonnement, la convainc de rentrer en Afrique du Sud. Elle retrouve enfin son pays natal et se verra décerner le trophée de « **femme du siècle** » de la **Bedford Stuyvesant Community of New York City (1992).**

Dans les années 2000, elle se consacre à ses deux fondations humanitaires en Afrique du Sud, la Zenzile Miriam Makeba Fondation et le Miriam Makeba Rehabilitation Centre for Girls. En **2001, elle est nommée « Ambassadrice de bonne volonté » de l'Afrique du Sud pour l'Afrique** par le président Thabo Mbeki. Jacques Chirac lui confère le titre de **Commandeur des Arts et des Lettres et la Légion d'honneur en France en 2002.**

Miriam Makeba poursuit son engagement jusqu'aux derniers instants de sa vie. Le 9 novembre 2008 elle monte une dernière fois sur scène devant un millier de spectateurs pendant un concert de soutien à l'auteur-réalisateur du film *Gomorra*, Roberto Saviano, traqué par la mafia. Durant le rappel enthousiaste du public, elle est victime d'un malaise cardiaque et s'éteint peu après.

Si, comme l'affirme Jacques Lacan, « le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même », on permettra à un universitaire successivement en poste à Oran, Yaoundé, N'Djaména, Brazzaville, Corte, Pau, puis la Martinique, de partager ses observations sur la question de la légitimité des institutions publiques modernes dans les sociétés autrefois qualifiées de « périphériques ». Les évidents dysfonctionnements de ces institutions interrogeaient. Au fil des décennies différentes pistes de refondation vinrent à l'esprit : un fédéralisme à base ethnique ? À l'inverse, un primat à la déconcentration ? La *démocratie consociative*, sorte de fédéralisme communautaire ? Le fédéralisme personnel ? Et comment s'accommoder, dans ces sociétés communautaires, d'un contrôle social écrasant refusant à chacun toute autonomie individuelle ?²⁸

Face à la fragilité du sentiment national, aller chercher les solidarités au niveau des groupes identitaires

Observée à la veille de l'indépendance par Pierre Bourdieu,²⁹ la société algérienne lui apparut comme ignorant tout autre système de relations que les liens familiaux, et interdisant toute forme d'expression individuelle autonome au profit de disciplines claniques et tribales de chaque instant, cimentées par des valeurs comme l'*honneur* et la crainte de la réprobation collective.³⁰ Et cette tendance à s'identifier aux siens allait de pair avec une vive propension à s'opposer aux autres groupes, aux autres clans, la défiance constante de groupe à groupe semblant entretenir à la fois la solidarité interne et l'équilibre de l'ensemble...

Le schéma de l'État-nation, transposé à l'Afrique subsaharienne, repose purement et simplement sur du sable.

Cependant l'invocation permanente de la Nation algérienne (*el Watan*), l'emploi constant de l'adjectif *watani*, *watania* (national, nationale) dans le discours des dirigeants, repris à chaque colonne de la presse officielle, constituèrent dès l'indépendance le socle politique de l'action du pouvoir algérien. Le peuple était censé avoir résisté à chaque instant, et comme un seul homme, à la présence coloniale, puis avoir massivement pris les armes pour s'en libérer. Sans cesse magnifiée, cette unanimité supposée dans le rejet de l'oppression coloniale et dans la lutte armée devait attester de la force et de la cohésion du sentiment national. Et sur cette Nation postulée, invoquée jusqu'à l'incantation, une audacieuse stratégie de développement allait prendre appui, largement inspirée du précédent soviétique donc totalement conduite par l'État.

Or la vie quotidienne s'avérait dans la pratique tissée de la recherche constante de passe-droits, sur la base des liens de la

parenté élargie : « *endek el ktef, oula ma endekch ?* » (as-tu du piston, ou pas ?) demeure, aujourd'hui encore, en Algérie, une préoccupation permanente. Face à l'obligation traditionnelle d'échanges de services entre « cousins » de la même tribu, la loi, le décret, règles de *portée générale et impersonnelle*, n'ont donc aucune légitimité... ainsi que l'État lui-même, perçu comme un simple appareil de coercition et de redistribution de la rente pétrolière et gazière. Face à un tel état de fait, la figure de l'*État-nation* – rigidifiée encore par le système du parti unique – semblait privée de fondements sociologiques, et une formule de décentralisation résolue, permettant de fonder les institutions publiques sur les solidarités locales (présumées...) apparut au contraire à l'observateur comme la voie à emprunter. Sur ce, on quitta l'Algérie pour une affectation à l'université de Yaoundé (Cameroun).

Proposition d'un fédéralisme ethnique en Afrique

Les interrogations nées en Afrique du Nord devinrent en Afrique centrale des certitudes. Alors même que la notion de « tribu », pourtant bien documentée par les ethnologues au Maghreb central³¹, était totalement occultée dans l'Algérie des années 1970, celle d'« ethnique » était – et demeure – d'utilisation courante en Afrique sub-saharienne. Et les élites camerounaises reconnaissent à la fois l'existence d'environ deux cents groupes ethniques dans leur pays (caractérisés par des langues distinctes) et le fond de défiance mutuelle caractérisant leurs relations et alimentant des rapports permanents d'antagonisme larvé. Dès lors, les hypothèses esquissées sur les rives de la Méditerranée s'affermirent au cœur du continent : si l'État est bien, comme on le répète en première année des facultés de droit, la *personnification juridique de la nation*, en d'autres termes la personne morale qui donne vie, sur le plan du droit, à ce *sentiment* qui constitue une nation, le schéma de l'*État-nation*, transposé à l'Afrique subsaharienne, repose purement et simplement sur du sable. Nulle surprise en conséquence à ce que les institutions publiques n'y soient que le champ clos des rivalités inter-ethniques tendant essentiellement à s'accaparer l'argent public, considéré comme un gisement de richesses sans maître.³²

On milita alors, durant une douzaine d'années, pour tenter de diffuser en Afrique l'idée fédérale.³³ Il importait, expliquait-on, de réconcilier le schéma des institutions avec la carte des solidarités. En retirant à la capitale de ces États unitaires l'essentiel des attributions et des moyens qui y sont centralisés et qui exacerbent, par l'irrésistible attrait qu'ils exercent sur des peuples démunis, les antagonismes inter-ethniques, et en les transférant à des capitales régionales à la tête de groupes culturels homogènes, on permettrait enfin une gestion satisfaisante de l'intérêt général.

1 Sur la grande diversité des techniques fédérales, on consultera Jean-Yves et Florence Faberon (dir.), *Les fédéralismes*, Clermont-Ferrand, Recherches sur la cohésion sociale, 2020, 470 p.

²⁹ Pierre Bourdieu, *Sociologie de l'Algérie*, PUF, coll. Quadrige, 2012

³⁰ « *Ma tachemch ?* » (Tu n'as pas honte ?) est longtemps demeuré le reproche le plus courant et le plus terrible, assujettissant chacun, à chaque instant, à la censure de son groupe.

³¹ Jacques Berque, « Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine ? » in *Éventail de l'Histoire vivante*. Hommage à Lucien Febvre, Paris, Armand Colin, 1953

³² Cf. l'ouvrage classique de Jean-François Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Paris, Fayard, 1989 et 2006.

³³ Cf. Th. Michalon, *Quel État pour l'Afrique ?* Paris, L'Harmattan, 1984, 190 p. (ouvrage de vulgarisation destiné à l'Afrique).

Cette proposition d'un *fédéralisme ethnique*, présentée successivement au Cameroun, au Tchad, au Congo-Brazzaville et dans diverses publications et communications, fut rejetée par les élites africaines. Et elle le fut pour une série de motifs explicites (« ce système consacrerait précisément ce que nous souhaitons faire disparaître ! ») ou implicites (« en renvoyant les cadres que nous sommes dans leur région d'origine, il nous replongerait dans l'étouffant contrôle social qui y règne, nous retomberions sous la fêrule des chefs traditionnels et c'en serait fini de tout espoir de modernisation ! »)³⁴.

On milita alors, durant une douzaine d'années, pour tenter de diffuser en Afrique l'idée fédérale. Il importait, expliquait-on, de réconcilier le schéma des institutions avec la carte des solidarités. En retirant à la capitale de ces États unitaires l'essentiel des attributions [...] et en les transférant à des capitales régionales à la tête de groupes culturels homogènes, on permettrait enfin une gestion satisfaisante de l'intérêt général.

Un long séjour en Corse vint ensuite corroborer les observations faites sur le continent africain : repliés sur leur structure clanique et la rigoureuse obligation d'échange de services dont elle est le support, les Corses ont de tous temps su contourner la loi des puissances venues de la mer.³⁵ Et l'on proposa l'adoption pour l'île d'un statut d'autonomie dérivé de celui de la Polynésie française, qui inspira la loi du 13 mai 1991.

La redécouverte de la voie jacobine, et du primat à la déconcentration

Une série d'éléments, ressortissant tant à l'expérience personnelle³⁶ qu'aux événements internationaux³⁷, conduisit à la fin des années 80 à un renversement de point de vue. Ils concoururent à ce que l'on émette l'hypothèse que le premier fondement de la légitimité de l'État serait non pas, comme on l'avait pensé jusqu'alors, l'existence d'une « solidarité » nationale, mais l'aptitude des institutions à assurer une application égale de la règle de droit. On avait cru percevoir, en effet, que la première attente des hommes – et des femmes ! – n'est point, comme on le répète machinalement en Occident, de participer à l'édiction de la règle (par les mécanismes démocratiques) mais d'avoir *la certitude que la règle est appliquée de manière identique à tous*.³⁸

Dès lors s'imposa l'idée que *l'anonymat est l'une des conditions de l'État de droit* et que, par conséquent, la destruction délibérée par l'idéal jacobin des particularismes locaux et des hiérarchies qu'y maintient l'entre-soi, avait, en France, favorisé le règne de la *règle de portée générale et impersonnelle*, donc fondé la légitimité de la République. Cette inversion de perspective conduisit à conseiller aux élites africaines, à rebours des propos qu'on leur avait jusqu'alors tenus, de s'efforcer avant tout – à l'instar de

ce qu'a été la démarche française – d'instaurer les conditions d'une réelle égalité devant la règle de droit. Et, dans ce but, mettre résolument l'accent sur la *déconcentration*, plus précisément sur la formation rigoureuse d'un *corps préfectoral* géré de manière à en placer les membres à l'abri des pressions de leur groupe ethnique d'appartenance et à leur conférer une réelle autorité. Le précédent de ces « empereurs au petit pied » que furent les préfets dans l'esprit de Napoléon, chargés de veiller à l'application des lois dans des départements bâtis sur les ruines des provinces donc des particularismes dont elles étaient le cadre, permit de suggérer aux élites africaines que là résidait une voie plus rapide de modernisation de leurs institutions. Face à la persistance d'une culture locale qui demeurerait aussi éloignée de la notion d'égalité que de celle d'intérêt général, ce corps préfectoral serait, espérait-on, à même de faire prévaloir des valeurs plus contemporaines.

Une forme de fédéralisme non-territorial : la démocratie consociative

Découvrir, à l'occasion d'un colloque, cet autre modèle d'organisation des institutions qu'est la *démocratie consociative*, permit une nouvelle

proposition institutionnelle.

Les sociétés du continent africain, restées à l'écart de la révolution industrielle et de l'exode rural du XIX^e et de la première moitié du XX^e, ont conservé, même dans leurs grandes villes, des solidarités de type vertical fondées non pas sur une appartenance de classe, mais sur les obligations traditionnelles d'échange de services entre membres d'une même communauté culturelle, clanique, ethnique, ou régionale. Et il est clair aujourd'hui que la transposition sur ces sociétés des mécanismes de la démocratie majoritaire y a concrètement pour enjeu non pas le choix d'un avenir pour la Cité, mais celui du groupe qui pourra *manger* l'argent public. Cette transposition est donc de toute évidence un échec. La logique de base de la démocratie – l'institutionnalisation des conflits d'intérêts présents dans le corps social afin d'arbitrer entre eux pacifiquement – doit par conséquent être adaptée à la structure de ces sociétés.

Les mécanismes de la *démocratie consociative* – théorisée par Arend Lijphart à partir de l'exemple néerlandais³⁹ – permettraient cette adaptation. Ils reposent en premier lieu sur la reconnaissance, par les élites des pays considérés, des antagonismes communautaires (clans, tribus, groupes ethniques ou religieux) qui segmentent ces sociétés, antagonismes jusqu'ici niés avec énergie par les intéressés malgré les évidences quotidiennes. Il importe ensuite d'organiser expressément la représentation de ces communautés au parlement par un mode de scrutin proportionnel leur permettant d'y peser d'un poids correspondant à leur poids démographique... la constitution pouvant néanmoins prévoir un mécanisme de pondération, ou/et le regroupement de sous-groupes culturels dans l'ensemble identitaire auquel ils se rattacheraient. Il est ensuite

³⁴ « Utiliser le terme de *solidarités* pour qualifier nos liens intra-ethniques est trompeur ! Ce sont des *obligations*, auxquelles nous ne pouvons pas échapper ! » s'exclama un jour, lors d'un colloque à Brazzaville, un intervenant zaïrois, tapant du poing avec colère...

³⁵ Th. Michalon, « Un peuple de résistants », *Le Monde*, 10 février 1996 ;

³⁶ Parmi lesquels l'installation dans une ville moyenne de province, et la découverte tout à la fois de la distance relationnelle qui y prévalait et de la qualité de la gestion de la chose publique que l'on y constate...

³⁷ Au nombre desquels la violente explosion de la fédération yougoslave...

³⁸ Propos d'un commerçant marocain il y a une trentaine d'années : « nous avons tout ce qu'il faut, au Maroc, tout. Il ne nous manque qu'une chose : la Loi ! »

³⁹ Arend Lijphart, *The Politics of Accommodation. Pluralism and Democracy in the Netherlands*. University of California Press, Berkeley and Los Angeles, 1968

essentiel que le gouvernement ne soit pas monocolore, issu d'une majorité se dégageant de cette assemblée, mais constitué lui-même à la proportionnelle des communautés représentées au sein de celle-ci, afin de constituer en quelque sorte un modèle réduit de la société considérée. Enfin il importe que ledit gouvernement prenne ses décisions à l'unanimité, ou du moins au consensus - suivant d'ailleurs en cela les coutumes traditionnelles des sociétés africaines. Ainsi, indique Arend Lijphart, l'élite constituant ce gouvernement est contrainte de trouver en son sein les compromis permettant au pays d'être gouverné, fonctionne donc comme une « voûte » venant coiffer les « piliers » que sont les communautés culturelles, et jouit d'une légitimité que n'a en aucune manière, dans ces univers culturels, un exécutif issu d'une majorité.

Les mécanismes de la démocratie consociative – théorisée par Arend Lijphart [...] - reposent sur la reconnaissance [...] des antagonismes communautaires [...] et sur l'organisation de la représentation de ces communautés au parlement par un mode de scrutin proportionnel leur permettant d'y peser d'un poids correspondant à leur poids démographique.

Ce modèle institutionnel fonctionne, sous des formes un peu différentes, dans des pays comme l'Autriche, la Belgique, la Suisse, le Liban, le Luxembourg, la Nouvelle-Calédonie. Cependant son fonctionnement correct requiert que certaines conditions soient remplies :

- Que les partis politiques officialisent leur rattachement communautaire ;
- Que les élites soient porteuses, par-delà leur appartenance ethnique, d'un sens de l'intérêt national ;
- Que soit adopté un mode de désignation du chef de l'État ne le mettant pas en mesure d'accaparer le pouvoir, comme le lui permet d'emblée son élection au suffrage universel direct ;
- Que la direction de l'exécutif soit donc assurée, de la manière la plus collégiale possible, par le chef du gouvernement, responsable devant l'assemblée.

Une autre forme de fédéralisme non-territorial : le fédéralisme personnel, ou communautaire

L'idée fédérale peut s'appliquer à des communautés identitaires, confessionnelles, non regroupées territorialement dans des régions culturellement homogènes, mais vivant mêlées, se côtoyant quotidiennement tout en étant attachées à leur particularisme. Ce fut la situation dans l'empire ottoman avec le système dit du « Miliyet », qui conservait aux différentes confessions leurs régimes juridiques coutumiers. Pour ce qui touchait à leur « statut personnel » (mariage, divorce, adoption, héritage, etc.) leurs membres étaient régis par des règles particulières, d'origine largement coutumière, parfois appliquées par des juridictions propres. Et ces communautés pouvaient disposer de quotas de sièges au parlement et participer ainsi à l'élaboration de la loi.

Ce système s'est maintenu dans certains États issus de la dislocation de l'empire ottoman, comme la Syrie, la Jordanie, Israël. Il est aussi présent, sous des formes variables, au Maroc, en Iran, en Afghanistan.⁴⁰ Il a été proposé en 1957 pour l'Algérie par Marc Lauriol, professeur à l'université d'Alger, sous le nom de « fédéralisme personnel ».⁴¹

Sa transposition dans les États africains, souvent paralysés par les méfiances inter-ethniques qui privent les institutions - donc les règles qu'elles émettent - de toute légitimité, serait susceptible de conférer enfin aux institutions publiques cette légitimité indispensable à l'État de droit.

Promiscuité et méfiance mutuelle : des obstacles insurmontables ?

Rechercher dans la culture des peuples la source des obstacles qu'ils rencontrent dans leur volonté de modernisation est, depuis plus d'un demi-siècle, rigoureusement interdit tant par les courants majoritaires de la recherche - prompts à manier l'anathème sur ceux qui s'y risquent, accusés de « culturalisme » et d'« essentialisme » - que par les élites des pays concernés, barricadées derrière un discours sur le « néo-colonialisme » (si elles sont au pouvoir) et la « corruption » (si elles n'y sont pas).

C'est pourtant sur ce registre qu'il faudrait chercher.

Lorsque, « occidental » tout imprégné de la nostalgie du paradis communautaire perdu, on s'entend répéter par un ami, sociologue camerounais : « quand comprendras-tu que ce n'est pas parce que nous nous entraînons que nous nous aimons et nous faisons confiance ? », et « j'avais confié à un cousin resté au village le soin de faire construire ma maison avec les matériaux que je lui envoyais : il en a revendu une partie, utilisée par d'autres ! » ; lorsque, vivant en Algérie puis en Corse, on perçoit la sourde méfiance qui imprègne les relations et interdit à chacun de jamais exprimer d'opinion personnelle ; lorsque l'on apprend que des maliens vivant en région parisienne, détenus à la suite d'une condamnation, ne reçoivent en prison aucune visite de leurs « frères » car n'ayant plus rien à offrir... et d'autres indices encore, on en vient à considérer que, au-delà d'un certain degré de proximité on entre dans la *promiscuité*, qui fait peser sur chacun un *contrôle social de plomb* et interdit le surgissement d'*individus*. Ignorant l'individu, les sociétés de type *communautaire* ignorent en même temps les notions d'égalité et de liberté.⁴² Demeurées étrangères aux conquêtes des Lumières, elles distinguent encore mal le rationnel de l'irrationnel, et pensent leur sort conduit par des forces obscures, ou par Dieu.⁴³

Dès lors, ce sont les valeurs-socles de l'État moderne qui n'ont aucun sens. La greffe d'institutions publiques de type contemporain sur un tel contexte culturel demeure ainsi, aujourd'hui encore, une gageure. Quelques membres de l'élite ont le courage de l'écrire, comme Daniel Etounga-Manguelle,⁴⁴ Axelle Kabou,⁴⁵ Jean-Paul Ngoupandé,⁴⁶ Achille

⁴⁰ Wikipedia, notice « Fédéralisme ».

⁴¹ *Le Monde*, 4 novembre 1957. Voir aussi Stéphane Pierré-Caps, *La multination. L'avenir des minorités en Europe centrale et orientale*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 255.

⁴² « Liberté ? C'est un gros mot au Maghreb ! » s'exclame une marocaine... « Après l'adoption du pluripartisme, les automobilistes grillaient massivement les feux rouges à Yaoundé : c'est la liberté, clamaient-ils ! » raconte un intellectuel camerounais.

⁴³ « En Afrique, l'histoire est considérée comme une modalité de la sorcellerie, où le sujet s'identifie comme victime de forces obscures, extérieures, qui lui échappent. » Achille Mbembé, interrogé par Philippe Bernard, *Le Monde*, 18 octobre 2011.

⁴⁴ *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?* Paris, L'Harmattan, 2004.

⁴⁵ *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan, 1991

⁴⁶ *L'Afrique sans la France*, Paris, Albin Michel, 2002.

Mbembé.⁴⁷ « La colonisation nous a laissé un appareil d'État que nous avons détruit progressivement depuis l'indépendance », écrit Ngoupandé, ancien Premier Ministre de République centrafricaine, qui ajoute : « L'ignorance du sens de la responsabilité individuelle est le problème essentiel de l'Afrique noire contemporaine. (...) Lorsque les membres d'une société comptent plus sur la solidarité du groupe que sur leurs efforts personnels, lorsque l'assistanat est assimilé au point de devenir une seconde nature, lorsque la gestion des affaires de l'État épouse ce modèle communautaire, il ne peut y avoir d'autre perspective que le déclin. »⁴⁸ Or, ajoute-t-il, « pendant nos longues et lassantes conférences nationales souveraines, il n'y a pas eu un débat sérieux et approfondi sur l'État ». ⁴⁹

L'opinion africaine pressent confusément ces blocages culturels et, incapable d'imaginer – au-delà de la prospérité matérielle qui la caractérise à ses yeux – ce qu'est la vision de la vie en vigueur en « Occident », appelle de ses vœux, très clairement, depuis l'accession à l'indépendance, l'arrivée au pouvoir de *dictateurs éclairés*. L'Afrique sub-saharienne « francophone » en a, de fait, connu quelques-uns, dont l'action a marqué les pays qu'ils ont dirigés : Seyni Kountché au Niger (1974-1987), Thomas Sankara au Burkina Faso (1983-1987), notamment. Paul Kagamé (anglophone) en fournit depuis 2000 au Rwanda un parfait exemple : à un visiteur récent, ébloui par l'impeccable fonctionnement de l'administration rwandaise, un agent public répondit : « c'est parce que nous avons un État fort, monsieur. »



⁴⁷ *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*. Paris, La Découverte, 2013

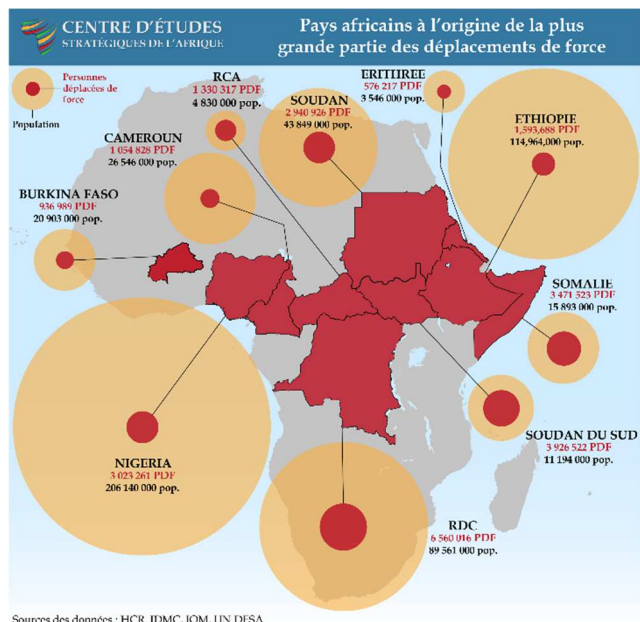
⁴⁸ J – P Ngoupandé, *L'Afrique sans la France*, op. cit. pp. 196, 229, 300.

⁴⁹ *Ibidem*, p.149

Afrique et migrations : le continent africain est un territoire de migrations internes, marginale d'immigrations vers l'Europe

Michel Caillouët

Ancien Ambassadeur de l'Union européenne. Président UEF Sud France



L'immigration des populations africaines fait l'objet de débats et polémiques dans nos pays européens, spécialement en France, ancienne puissance coloniale.

On se souvient des débats qui ont opposé Stephen Smith, auteur de *La ruée vers l'Europe*, paru en 2017, et de nombreux démographes (par exemple Hervé le Bras) et spécialistes de l'Afrique. Le message subliminal de Smith : « il y aura, sur le continent européen, de 150 à 200 millions d'afro-européens en 2050 », a fait l'objet de vastes polémiques, même dans les sphères les plus hautes de l'État.

Bien sûr, l'Afrique est un continent à forte population, un milliard trois cents quarante millions d'habitants à la mi-2020, soit 17% de la population mondiale et ce pourcentage est appelé à augmenter puisque le continent africain n'a pas encore terminé sa transition démographique, les taux de mortalité diminuent alors que les taux de naissance, quoiqu'en diminution, restent encore élevés (encore en moyenne 4,7 enfants par femme, et 60% de la population a moins de 25 ans). Grand contraste bien sûr avec l'Europe, continent du vieillissement programmé, puisque l'âge moyen de notre population va bientôt atteindre 50 ans.

La croissance économique du continent africain reste régulière, de l'ordre de 4 à 5% par an, même si contrastée (moyenne de 3,9% en 2020 ; et en moyenne de 5% depuis les années 1970), dynamique portée par le Rwanda, L'Éthiopie, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Tanzanie et le Bénin), et, si la crise Covid finit par être maîtrisée, les perspectives sont très favorables (Banque Africaine de développement).

Mais des problèmes structurels importants et des défis redoutables subsistent, l'état de guerre dans certains pays, la

mauvaise gouvernance ou la gouvernance répressive, qui affectent au moins 10 pays africains, sur 54.

C'est la raison pour laquelle l'Afrique reste un continent où les déplacements de population sont importants : sur les 80 millions de population déplacées dans le monde, en 2020 (soit un peu plus de 1% de la population de l'humanité), 29 millions sont africains.

Mais, sur ce chiffre, significatif, on doit relever que 80% des mouvements se font à l'intérieur de l'Afrique elle-même, et que 10 pays en sont responsables (RDC, Nigeria, Burkina Faso, Cameroun, RCA, Soudan, Érythrée, Éthiopie, Somalie, Soudan du sud). Il convient aussi de noter que près de 70% restent, dans des conditions humaines souvent indignes, dans leur pays d'origine.

La coopération internationale, notamment celle de l'Europe, reste importante (convention de Cotonou). Il est important qu'elle se concentre, dans la mesure du possible, sur ces pays « faillis », en travaillant sur la résolution des conflits (dont le terrorisme international, notamment au Sahel et au Nigeria). Il est important aussi de contribuer à aider les organisations d'intégration africaines, pour soulager, sur le plan humanitaire, les populations internes déplacées.

En effet, la « crise migratoire » de l'Afrique est une crise des personnes déplacées, bien circonscrite à un nombre de pays. Et la migration vers l'Europe n'est que la partie, en fait très limitée, de l'iceberg du déplacement de population sur le continent.

Ainsi, en 2019, et selon les meilleures estimations, seulement 300.000 ressortissants africains ont émigrés vers l'Europe (0,05 % de notre population), 2/3 viennent d'Afrique de l'Ouest ou de l'Est, 6% d'Afrique du Nord. Les raisons en sont multiples : études, rapprochement familial ou un motif économique d'envoi de fonds aux familles... Il y a bien sûr les entrées illégales, encouragées par les passeurs, mais on doit noter que les arrivées légales sont de l'ordre, chaque année de 90.000 à 100.000 personnes. Il s'agit en général de personnes relativement bien éduquées, 65% ont le bac, 50% un diplôme d'enseignement supérieur, c'est d'ailleurs un niveau d'études équivalent, voire supérieur, aux populations européennes du même âge !

Dans l'état actuel des choses, l'arrivée de population africaine en Europe n'augmente que de 1,5% par an, alors que la population africaine reste en croissance démographique de 2,5%. Autre exemple qui confirme ce phénomène, c'est la Tunisie, pays à faible taux de croissance démographique, qui envoie le plus de ressortissants vers l'Europe.

On est donc très loin du fantasme ou de la peur de certains (cf. Stephen Smith), et on ne parle pas de l'apport que ces populations peuvent apporter au développement de nos pays, face à nos populations en déclin démographique !

Curieusement le fédéralisme au Nigéria est l'héritage de la colonisation britannique. Un héritage plaqué. En réponse au nationalisme montant après la Seconde Guerre mondiale, les Britanniques ont d'abord doté ces territoires du bas Niger d'un gouvernement qu'ils croyaient représentatif en 1951. Les profondes divisions ethniques et les tensions indépendantistes ont ensuite conduit en 1954 à la Constitution « Lyttelton » du nom du secrétaire d'État aux colonies conservateur du gouvernement Churchill.

Elle organise une fédération de trois États ayant leurs gouvernements et propose l'autonomie complète aux régions qui la demanderont. Elle est proclamée pour l'Est et l'Ouest le 8 août 1957, et pour le Nord seulement en mars 1959, l'indépendance de l'ensemble étant acquise le 1^{er} octobre 1960.

Le Nigéria devient une République indépendante en 1963 tout en restant dans le Commonwealth. Et jusqu'aux années 1990, la vie politique nigériane est marquée par une succession de coups d'État qui portent des militaires au pouvoir. Les généraux sont en majorité des hommes du Nord, de confession musulmane. La crainte des élites du Nord d'être gouvernées par un homme du Sud ajoute à la méfiance contre le suffrage universel et contre les élites administratives yorubas ou ibos. Le Nord, où la scolarisation à l'occidentale a été peu développée, dispose de moins de cadres que les régions de l'Ouest et de l'Est.

L'un des coups d'État entraîne la fin de la fédération au profit d'un État unitaire en mai 1966. Deux mois plus tard un autre coup rétablit la fédération. Un an plus tard, c'est la guerre de sécession du Biafra. Cette guerre civile déclenchée en juillet 1967, soutenue par la France de De Gaulle, s'achève le 14 janvier 1970 par la capitulation des troupes biafraises; elle provoque la mort de près de deux millions de morts, victimes de la famine et de la malnutrition.

Le général Gowon qui a conduit la guerre du côté Nigérien évite les représailles contre les Ibos et s'efforce de mener à bien la réconciliation nationale. Mais la vague des coups d'État reprend et au niveau institutionnel l'un d'eux tente de casser la tripartition du pays en créant 12 puis 19 États (mars 1976). Le retour à la démocratie se fera à partir de 1999 avec une nouvelle constitution conçue par le régime militaire sortant. Elle instaure un régime présidentiel fort tout en dotant le Parlement de larges prérogatives législatives. L'État nigérien est toujours fédéral.

Vingt ans après, le Nigeria est toujours « une fédération en quête de fédéralisme » comme l'écrit dans un article publié par le Centre d'analyse politique québécois « CONSTITUTION FÉDÉRALISME » Dele Babalola, professeur au département

de relations internationales et diplomatie de l'Université Baze d'Abuja au Nigeria⁵⁰.

L'article défend l'idée selon laquelle la fédération nigériane est l'exemple parfait d'un « arrangement fédéral incomplet. »

Les tensions religieuses, ethniques et sociales continuent à déchirer le pays. Une distribution plus équitable de la rente pétrolière se heurte aux intérêts d'un secteur marqué par une corruption profonde.

Dans le centre du pays, les conflits entre communautés pour la plupart chrétiennes qui se considèrent autochtones se heurtent aux nouveaux installées (Haoussas et Peuls) en majorité musulmanes.

Les tensions religieuses, ethniques et sociales continuent à déchirer le pays. Une distribution plus équitable de la rente pétrolière se heurte aux intérêts d'un secteur marqué par une corruption profonde.

Enfin les attaques meurtrières de la secte islamiste Boko Haram depuis le début du siècle déstabilisent le nord-est du pays. L'allégeance de ce groupe à l'organisation djihadiste État islamique, et son expansion dans l'extrême nord du Cameroun et aux frontières avec le Niger et le Tchad en font une menace qui dépasse désormais le Nigéria. Depuis le début du conflit, plus de 36.000 personnes ont perdu la vie au Nigéria. Les populations locales continuent de payer le prix d'une crise dont ils ne sont pas responsables et dont ils ne veulent pas et quelque 30 millions de personnes ont été déplacées depuis le début de l'offensive djihadiste.

Le fédéralisme à la nigériane recouvre en fait un système unitaire à forte composante décentralisatrice, produit de l'expérience de la guerre civile et de l'afflux des revenus de la rente pétrolière⁵¹.

Le fédéralisme nigérien est caractérisé par l'atomisation de l'espace géopolitique consécutive à plusieurs redécoupages successifs des États. Ils sont aujourd'hui 21. Loin de promouvoir la construction d'une communauté nationale, l'établissement de nouveaux États a encouragé la montée de l'étatisme.

Les menaces de sécession sont de nouveau grandes. Mardi 23 février 2021, la Conférence des évêques catholiques du Nigeria a dénoncé dans une déclaration solennelle ces signes inquiétants : « De nombreux groupes ethniques sont sur le sentier de la guerre et demandent non seulement davantage d'autonomie mais aussi la renonciation définitive à une nation dans laquelle ils ont perdu toute confiance et tout sentiment d'appartenance ».

⁵⁰ <https://capcf.uqam.ca/veille/le-nigeria-une-federation-en-quete-de-federalisme/>

⁵¹ Voir : Nigeria, le fédéralisme dans tous ses États <https://polaf.hypotheses.org/> mis en ligne par politique-africaine@sciencespobordeaux.fr

Ethiopia: Storm Clouds Getting Darker

Rene Wadlow

President, Association of World Citizens
2021-01-24

In an earlier article on the armed conflict in Ethiopia "Storm Clouds Over Ethiopia" I agreed with other observers of the situation that one knows when an armed conflict starts but not when it ends. There is always a real danger that violence spreads to other parts of the country and that neighboring States get involved. Now both dangers have taken form in Ethiopia;

Ethiopia is a federal republic structured on the basis of 10 states or provinces. The provinces have the name of the major ethnic group within that province. However, no province is populated exclusively by one ethnic group. Through history and economic development people have moved to areas beyond their original "homeland". However, people from a "foreign" ethnic group can be made to feel as "second class citizens", and there may be violence used against them in times of tensions.

The federal government sent in troops to restore order, but troops cannot deal with the basic issues of ethnic-based tensions and disputes over land ownership which is often collective rather than individual.

Thus in the far west of Ethiopia, there is a small province called Benishangul-Gumuz, named after two ethnic groups, the Berta and the Gumuz. However, there are three other ethnic groups which also consider the area as their "homeland". The area has good farmland and is a major producer of vegetables. Thus, Amhara farmers from the larger neighboring Amhara province have progressively settled in Benishangul-Gumuz. Tensions over land use has grown between the Amhara farmers and the dominant Gumuz. At the same time that the federal government forces were moving into the Tigray province, Gumuz militias attacked the Amhara settlers. The federal government sent in troops to restore order,

but troops cannot deal with the basic issues of ethnic-based tensions and disputes over land ownership which is often collective rather than individual. Thus the tensions and violence in Tigray and Benishangul-Gumuz provinces may spread to other provinces as well.

In addition to the dangers of violence spreading to other provinces, there is a real danger that neighbouring Sudan will get involved. The Ethiopian federal government's military action within Tigray province has caused an exodus of some 50,000 persons across the frontier into Sudan. A smaller number have crossed the frontier into South Sudan.

The Sudanese government in far away Khartoum has been preoccupied with restructuring itself after the 30 years of governance by Omar al-Bashir came to an end in April 2019. However, the entry of a large number of refugees from Tigray must have pushed some in the Sudanese government to look at maps to see where all this trouble was going on. They saw that part of the trouble was near the Al-Fashaga triangle, a small area but of rich farmland largely farmed by Ethiopian farmers. However Al-Fashaga is within the territory of Sudan, set by the British-Egyptian condominium in 1902 and 1907.

The Ethiopian settlers in Al-Fashaga had created self-protection militias without a relation to the Ethiopian central army. However, with the the current Ethiopian army near Al-Fashaga, the Sudanese government is rushing tanks and troops to the area. The acting Prime Minister of Sudan, Abdallah Hamdoh has publicly reaffirmed Sudanese ownership of the area. While it is difficult to have accurate reporting from Al-Fashaga, some NGO working with refugees in Sudan near the frontier have warned of possible fighting and increased tensions. There are real possibilities of the storm clouds getting darker.

Les chemins de l'intégration entre Union européenne et Union africaine

Jacopo Di Cocco

Directeur de *L'Unità Europea*, publication du Movimento Federalista Europeo, section italienne de l'UEF et du WFM, 2020, n° 4
Traduit de l'italien par Alexandre Marin - Bruxelles

Le processus d'intégration économique européenne, conçue par les pères fondateurs et commencée avec le plan Marshall, est aujourd'hui amputé de sa dimension politique, manque que l'Union européenne (UE) doit combler pour compléter son parcours jusqu'au stade où elle deviendra un État fédéral. Il n'est pas jusqu'à l'Afrique qui n'ait éprouvé le besoin de rechercher une voie à même de garantir son intégration économique et politique afin de dépasser les divisions issues des frontières tracées par les colonisateurs, les risques de différents tribaux, la faible interdépendance des marchés africains entre eux et donc leur forte dépendance aux marchés des pays tiers, anciennement ou nouvellement industrialisés à l'exemple de la Chine.

Il y a peu, a émergé le projet d'intégration économique du continent promu par l'Union africaine (UA), qui a finalement inclus tous les États du continent et qui s'inspire ouvertement de l'expérience européenne. Il s'agit de l'African Continental Free Trade Area (AfCFTA), qui inclut aussi un accord monétaire (Eco). Les rapports avec les pays tiers ne devront pas se réduire dans l'absolu et il est même souhaitable qu'ils s'accroissent. Toutefois, les échanges intérieurs devraient augmenter plus vite parallèlement à l'intégration des politiques économiques. Il s'agit donc, en Afrique comme en Europe, de deux intégrations continentales, accompagnées d'un renforcement des rapports économiques et commerciaux entre les deux zones et qui se présentent comme modèle d'une aire de mondialisation plus gouvernée et montrant la voie d'un nouvel ordre mondial.

L'indépendance des anciennes colonies des six pays fondateurs de la CEE a gelé le processus d'intégration des dix-huit pays africains ayant accédé à la souveraineté, en conformité avec la quatrième partie du Traité de Rome (1957), même après les effets de la crise de Suez. Ces pays ont développé des politiques nationales divisant le marché africain face aux États de la CEE, au détriment de l'objectif visant à la mise en place d'une politique commerciale commune ; en outre, ces politiques ont réduit la liberté des ex-colonies en conditionnant l'utilisation des fonds obtenus grâce à l'aide au développement à des acquisitions dans les pays financeurs.

Pour reprendre, partiellement, le projet de rapports multilatéraux, la Convention de Yaoundé (1964-1967) a été signée en 1963. Elle a défini trois instruments : zone de libre-échange, complétée de mesures de soutien aux productions les moins compétitives des pays africains, système de soutien financier multilatéral de la part de la CEE et de ses membres (le FES) et institutions intergouvernementales communes sur le modèle de la CEE (Conseil, Comité des représentants permanents, Assemblée parlementaire et Cour de Justice).

La convention a été renouvelée (1971-1975) et étendue (Ile Maurice, Kenya, Ouganda, Tanzanie, et Nigéria), les anciennes colonies britanniques y adhérant deux ans avant que la rentrée du Royaume-Uni dans la CEE. Aux initiatives intergouvernementales s'ajoutèrent celles des ONG. De 1975 à 2000, les Conventions de Lomé ont remplacé celles de Yaoundé et se sont étendues à presque tous les États d'Afrique subsaharienne et aux petits territoires caribéens et pacifiques sous hégémonie des États européens (ACP). La Convention

de Cotonou (2000 à 2020) est en phase de renouvellement, entre autres, pour tenir compte de l'AfCFTA. Pendant 25 ans, les Conventions de Lomé ont mis de la discipline dans la coopération entre l'UE et les pays signataires. Or, les pays d'Afrique du Nord, membres de l'UA n'ont pas été parties à ces conventions, par conséquent, la mise à jour de la Convention de Cotonou doit les prendre en compte alors que ces pays, malgré une certaine homogénéité culturelle, sont très peu intégrés entre eux et ont des relations difficiles, tant du point de vue humain (songeons qu'il est impossible de traverser ou survoler l'Algérie pour se rendre du Maroc en

Il y a peu, a émergé le projet d'intégration économique du continent promu par l'Union africaine (UA), qui a finalement inclus tous les États du continent et qui s'inspire ouvertement de l'expérience européenne. Il s'agit de l'African Continental Free Trade Area (AfCFTA).

Tunisie et qu'il faut passer par l'Europe) que commercial. L'intégration via les relations avec l'Afrique subsaharienne prévue par l'AfCFTA et le partenariat avec l'UE pourrait mettre fin à ces litiges. Pour cela, il faudrait que la politique européenne soit plus active et prenne en compte la présence croissante de la Chine ainsi que les politiques des Pays du Golfe – pays dépourvus d'élections et dotés de régimes autoritaires (ou du moins à parti unique) et fondant leurs stabilité politique et économique sur une gestion centralisée. Tandis que l'Afrique subsaharienne a connu plusieurs expériences de communautés régionales et s'est donnée un délai de 45 ans pour mettre en œuvre l'intégration politique et économique de l'UA, les pays d'Afrique du Nord sont vierges de toute expérience sérieuse d'intégration économique ; malgré les quelques initiatives de la Ligue arabe, le commerce entre les pays nord-africains représente moins de 10% de leur volume commercial contre 20% pour l'Afrique subsaharienne (et 70% pour l'UE) ; le Maghreb n'est aujourd'hui guère plus qu'une notion géographique. Ainsi donc, il est nécessaire de démarrer un processus d'intégration économique et politique. La Lybie, qui sépare l'est et l'ouest de l'Afrique du Nord, devrait enfin être pacifiée et développer un projet sérieux d'utilisation « nationale », continentale, puis universelle de ses ressources qui pourraient être mises en valeur grâce aux divers niveaux d'intégration.

Contre toute attente, les flux commerciaux des pays d'Afrique du Nord sont plus importants dans les échanges intercontinentaux, puis dans ceux avec l'Afrique subsaharienne, et seulement enfin entre les pays nord-africains eux-mêmes ; cela vient de la production limitée de marchandises utilisables localement (à l'exception des matières premières énergétiques dont la production est concentrée dans deux États seulement) et au fait que le commerce demeure trop lié à des usages traditionnels. Et pourtant, au moins deux pays (Maroc et Tunisie) présentent des avantages intéressants, par exemple, une capacité à limiter l'influence de l'Islam fondamentaliste et des échanges significatifs avec l'Europe à travers par exemple les retours des émigrés. Enfin,

L'Égypte reste un pays clé car, grâce au Nil, il a des liens naturels avec la Méditerranée et l'Afrique subsaharienne, à travers le Soudan ; en outre, à côté de la population majoritaire du pays, musulmane, l'Égypte abrite une minorité autochtone de chrétiens issus de l'hellénisme hébraïque. L'Égypte est la démonstration que l'Afrique a une Histoire, que cette Histoire n'est pas achevée et qu'elle sera l'Histoire d'un vieux continent en transition. Ce ne sera pas l'Histoire d'un continent sorti de la préhistoire par la colonisation. Il est temps que les Européens s'en rendent compte.

Les objectifs de l'UA sont ambitieux (incluant un accord monétaire pour remplacer le Franc CFA par l'Eco [...]) ; mais, avec beaucoup de sagesse, sont prévues des étapes progressives d'intégration [...].

Bien entendu, un des problèmes de l'Afrique est la pauvreté et les grandes inégalités de pouvoirs d'achat, au sein d'un même pays comme entre les pays eux-mêmes. En effet, les pays africains sont souvent en queue de l'Indice de développement humain (IDH), dont le pays en tête est la Norvège et dont le pays le plus faible est le Niger, précédé par une vingtaine d'États africains.

Les objectifs de l'UA sont ambitieux (incluant un accord monétaire pour remplacer le Franc CFA par l'Eco, première monnaie unique africaine, même si elle devrait pour l'instant être limitée aux régions membres du Franc CFA ; monnaie pour laquelle est prévu un lien fort avec l'euro) ; mais, avec beaucoup de sagesse, sont prévues des étapes progressives d'intégration commerciale complétée par des desseins ambitieux comportant des phases de transitions économiques, sociales, et culturelles demandant des transformations que

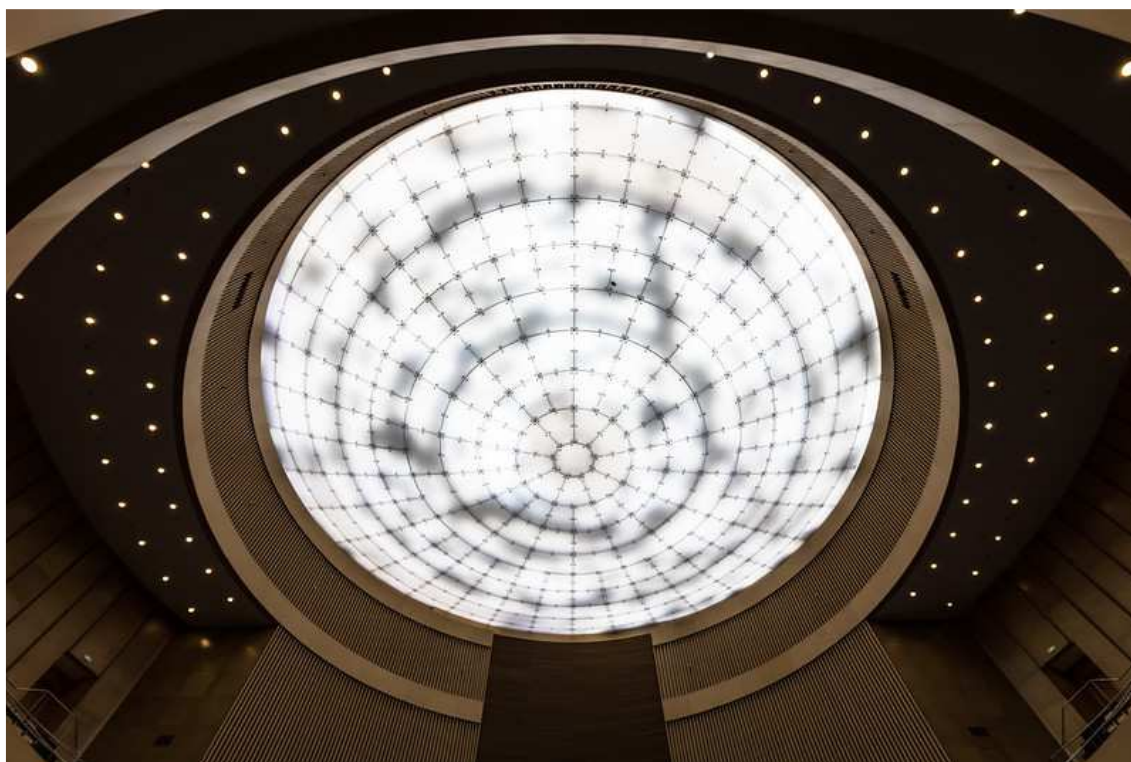
seuls les changements générationnels pourront rendre acceptables aux citoyennes et citoyens du continent.

Dans ce contexte, il convient de relever l'évolution religieuse du continent qui voit émerger des courants intégristes assez forts pour bloquer l'évolution sociale et l'affranchissement économique de la jeunesse des sources de revenus traditionnels.

Les visions de l'avenir doivent être partagées, mais cela demandera à l'Europe de faire preuve de sagesse et de ne pas réclamer une adaptation brutale à nos modèles de fonctionnement ; de la même manière, il faut une volonté claire d'avancer, et de le faire sagement, de manière progressive, pour atteindre une pleine modernisation assortie d'un respect réciproque entre Européens et Africains.

Dans le chemin à parcourir pour réussir les objectifs d'intégration africaine, puis d'intégration euro-africaine, l'Europe doit montrer l'exemple d'un parcours vers une intégration de type fédérale, et reconnaître l'Afrique comme son égale ainsi que son importance dans la définition d'un nouvel ordre mondial pacifique, fondé sur des intégrations continentales. Le progrès du développement humain est un objectif à poursuivre, grâce à la coopération des universitaires des entités de recherche appliquée, et avec les entreprises spécialisées dans le développement technologique. Le but sera atteint lorsque l'Afrique deviendra un contributeur essentiel pour la formation, l'innovation technologique et la recherche.

L'apport des fédéralistes à une politique européenne de l'Afrique est un engagement assumé. L'ouvrage récent sous la direction d'Alberto Majocchi, *Africa and Europe: a Shared Future* (Bruxelles, coll. « Federalism », éd. Peter Lang, 2020, 128 p., € 35) en est la preuve.



Andree Moore, 2015, African union Plenary Hall – Domed Ceiling, Flickr
The Nelson Mandela Plenary Hall at the African Union Conference Centre boasts an impressive domed ceiling and beautiful wood panelling. Addis Ababa is the host city for the African Union's headquarters. This new addition to AU HQ, a large conference centre, was built by the Chinese government and gifted to the region.

Europe and Africa: to a New Deal

Lothar Jaschke

Political Officer in MD Africa, European External Action Service

The views expressed are purely those of the writer and may not in any circumstances be regarded as stating an official position of the European External Action Service.

Africa has pursued an integrationist agenda since 1900, Europe since 1950. Both have established partnerships on several global issues, pursued in bilateral and multilateral frameworks. Good premises to adopt a new *comprehensive joint strategic approach* for a renewed Euro-African partnership of the 21st century.

If there is consensus, and there is, that Africa is the cradle of humanity out of where the modern human species, *homo sapiens* – us – settled the globe⁵², all Europeans are from Africa, directly or indirectly. It took a while before the *homo sapiens* came to Europe, about 45.000 years ago as Cro Magnon by then had already quite creative behaviour⁵³. Following the agricultural revolution migration and invasion became a common trait. Conquerors, emperors and empires, formed mostly along linguistic lines, came and went, driven by the lust for power and riches, the sense for exploration and discovery. It was the desire of expansion and adventure that drove Portuguese sailors in the 15/16th to brave the West and then the East Coast of Africa and even venture inside the continent.

Others set up trading posts at the coast and islands but would not explore the interior of the unknown continent and left it to the native population to nourish trading posts and to missionaries and few explorers like Barth, de Brazza, Peters and Livingstone to discover the largeness of the continent. When Livingstone died, much of Africa was still mysterious. No one had penetrated the dangerous latitude of zero. Apart from coastal fringe and Algeria and South Africa, Europe did not intervene. And all of a sudden a frenzy set in, the scramble for Africa, an *“undignified rush of European leaders to build empires”*, the brutal invasion of the continent⁵⁴. Within 30 years, Europa had imposed its will on Africa at the point of a gun. From 1958 onwards European countries left in an equal rush which often left former colonies unprepared. Dependencies persisted.

At the same time, thousand kilometre north in Paris, a *new Europe* emerged from the ashes of a devastating war, a continent deeply torn and divided, which

paradoxically provided a fertile ground for an integrationist approach, first chartered by Winston Churchill's *Europe rise* and the Council of Europe of 1949.⁵⁵ Finally, The European *Urknall*, Schuman's declaration. *“The contribution which an organised and living Europe can bring to civilization, Schuman said in 1950, is indispensable to the maintenance of peaceful relations. A united Europe was not achieved and we had war”*. The European Communities called for building *“institutions to orient a common destiny”*⁵⁶, for *“ever-closer union among the peoples of Europe”* and the *“pooling of their resources to preserve and strengthen peace and liberty”*⁵⁷.

While European integration gathered steam, enough to set up a broader Economic Community in 1957, African leaders like Nkrumah, Kenyatta, Azikiwe, Boganda, Senghor or Houphouët-Boigny pursued a pan-African agenda on the heels of six Pan African Conferences held between 1900 and 1945.

While European integration gathered steam, enough to set up a broader Economic Community in 1957, African leaders like Nkrumah, Kenyatta, Azikiwe, Boganda, Senghor or Houphouët-Boigny pursued a pan-African agenda on the heels of six Pan African Conferences held between 1900 and 1945. The Conferences were organised by the African Association, founded in 1897, as a reaction against colonialism and slavery. Its most famous edition, the Conference in Manchester in 1945, led by African political leaders, demanded an end to colonialism in Africa and urged citizens to use strikes and boycotts to end the continent's social, economic, and political exploitation by colonial powers⁵⁸. The Conference set the ground for self-rule and independence of former colonies, successfully pushed by Pan-Africanists and finally the establishment of the Organisation of African Unity in Addis Ababa in 1963, the predecessor organisation of the African Union, founded exactly 36 years later and equally headquartered in the Ethiopian capital.

⁵² About seven million years ago the earliest hominins *Sahelanthropus* appeared in Africa, replaced by *Australopithecus*. Some 2,4 million years ago, the first human species *homo habilis* appeared in Southern and Eastern Africa. The *homo antecessor* became the first hominid to have entered and lived in Europe, some 1,2 Million ago, but later died out as all other human species except the modern human, *homo sapiens*.

According to the NYT's Science Times excavation in the Katanda region of Congo yielded barbed harpoon carved out of bones 90.000 years ago

⁵⁴ Thomas Pakenham, the Scramble for Africa, Abacus, 1991, p. xxiii

⁵⁵ For him, Europe was a good idea as long as the UK would not be part of it.

⁵⁶ Preamble of the Paris Treaty, entered into force on 26 July 1952 and concluded for 50 years.

⁵⁷ Preamble of the Rome Treaty, entered into force on 1 January 1958.

⁵⁸<https://www.blackpast.org/global-african-history/perspectives-global-african-history/pan-african-congresses-1900-1945/>

Leaders of both continents pursued integrationist agendas – Africa earlier than Europe, too busy to fight each other in wars -, aiming at the unification of countries and people. But while EU integration is based on the community method and the pooling of sovereignty, integration in Africa follows an inter-governmental approach and close coordination through common institutions. Both continents have their own frameworks such as the EU's Global Strategy or the AU's Agenda 2063 (a blueprint for Africa's transformation into an integrated, prosperous and peaceful continent). The new Europe and the new Africa assumed shape and ushered in a new Europe-Africa cooperation. First in a bilateral, then, from 2000 onwards, in multi-lateral framework.

The current priorities dates from the 2017 summit in Abidjan (investing in people/education, science; migration and mobility; building resilience, mobilising investment)

Euro-African cooperation, pursued in a bilateral framework

In 1958, 18 African countries - “*États africains et malgache associés*” (EAMA) -, all francophone except Somalia – were associated to the European Economic Community. Within the EAMA framework, the European Commission started to recruit engineers to set up technical offices in the EAMA countries, embryos of today's Delegations, and start cooperation under the first EDF indicative programmes. A typical programme would include building or restoring infrastructure and developing agricultural areas.

In 1963 and 1969, the Six EEC Member States and the Eighteen Associated States signed the two *Yaoundé Conventions*. The European Development Fund became the flagship instrument in cooperation with Africa. The texts stressed the wish for equality of relations: in Yaounde I and II preambles say the EU Member States and the African Association States wish to « *manifeste leur volonté mutuelle de coopération sur la base d'une complète égalité et de relations amicales dans le respect des principes de la charte des Nations-Unies* ». While Yaoundé focused foremost on technical issues such as cooperation regarding customs, agriculture, finance as well as industrialisation, certain cooperation programmes slowly started to include governance issues. The four Lomé Agreements 1975, 1979, 1984 and 1989 and the Cotonou Partnership Agreement 2000 marked a new stage in the EEC's cooperation with Africa. Cooperation was now set within an enlarged framework, not only with African countries, but also with Caribbean and Pacific countries, under the new ACP label, a - growing - grouping founded in 1975 by the

Georgetown Agreement. Lomé I was concluded with 43 ACP countries, Cotonou already with 79 out of which 48 are African states. It will be the Cotonou's successor agreement that will reintroduce a specific cooperation with African countries through the Africa protocol of the future agreement. For the EU as a global actor it was important to maintain a global agreement with the ACP group, but specifically regionalise cooperation through specific instruments.

The Lomé Agreements provided access to EU markets, created an industrial cooperation framework and compensation schemes such as STABEX and SYSMIN⁵⁹ and establish the EEC/EU-ACP Council as well as a the permanent Secretariat in Brussels. The revision of Lomé IV in 1995 made the respect for human rights, democratic principles and the rule of law essential elements of the Convention. ACP countries that do not respect essential elements risk suspension of cooperation.

Euro-African cooperation, pursued in a multilateral framework

While ACP cooperation always had a pan-African dimension through the periodic EU's Pan-African Programme, a new multilateral cooperation started in December 2000 when the first *EU-Africa* summit in Cairo set up the Africa-EU partnership. Recalling that “*over the centuries, ties have existed between Africa and Europe, which have led to many areas of co-operation,*” the summit wanted to “*give a new strategic dimension to the global partnership between Africa and Europe for the Twenty First Century, in a spirit of equality, respect, alliance and co-operation between our regions*”. Five subsequent summit meetings pursued and de- and refined the partnership. The summit were called EU-Africa summits and when Morocco joined the AU in 2017 EU-AU summits.

In 2007 at the second EU-Africa summit in Lisbon, the partnership was complemented by the Joint EU-Africa strategy, and the multiannual roadmaps, which define priorities. The current priorities dates from the 2017 summit in Abidjan (investing in people/education, science; migration and mobility; building resilience, mobilising investment), the last summit.

The next EU-AU summit should have taken place in October 2020 and it should have taken the partnership to a new level, but had to be postponed due to Covid-19 restrictions, as both sides prefer a physical meeting. A new date still needs to be decided. While the agenda still needs to be set, it can be assumed that health, in particular Covid-19 and responses such as the global COVAX initiative, Digital Transformation and Green Deal will figure prominently on the agenda.

In view of the 2020 Summit, the European Commission issued a joint communication called “*towards a*

⁵⁹ STABEX was a popular scheme to compensate operational losses for agricultural products. When world market prices fell, the ACP States would receive interest-free, repayable compensation from the EEC. The agreements also laid the foundation for the System of Stabilisation of Export Earnings

from Mining Products (SYSMIN), which allowed the EEC to provide urgent financial assistance to ACP States experiencing serious upheaval in the mining industry if it represented a major proportion of their total export volume over a period of four years.

comprehensive strategy with Africa", following President von der Leyen's demand to her Commissioners to consider a comprehensive strategy with Africa. Ursula von der Leyen's first external visit, few days in her new position, on 7 October 2019, was to Addis Ababa, to the African Union and Ethiopia. In March 2020, the Commission proposed to work together on five key global trends in view of partnerships with the African Union in the area of: Green Transition; Digital Transformation; Sustainable Growth and Jobs; Peace, Security and Governance; Migration and Mobility. Three months later, the Council welcomed the Commission's proposals as an excellent basis for a new and stronger political partnership "*responsive both to European and African aspirations*." The Council put forward nine priorities for this new partnership and proposed a *comprehensive joint strategic approach*.

Negotiations on the EU-Africa strategy will have to focus on matching the EU's ideas for the partnership with Africa's priorities – as defined by AU Summits and recorded in the AU 2063 programme. Africa's priorities of poverty eradication, transport infrastructure⁶⁰, health, debt issues, brain drain, transport infrastructure, blue economy, remittances and diaspora as well as illicit financial flows are not fully matched in Council conclusions and some of them are mentioned only vaguely in the EU's joint communication. During the beginning of the Covid-19 crisis in Antananarivo, the EU has advocated the suspension of debt service for certain countries, and reiterated its call for coordinated international debt relief efforts.

A natural partnership despite differences

EU's relations with Africa are intense at all level and with all countries, also outside the frameworks mentioned above. The European Union is supporting Africa's regional orders, the regional economic commissions, and has developed regional strategies for the Horn of Africa and East Africa, the Sahel, the Gulf of Guinea. Besides the EU/AU summit meetings, regular meetings between the AU and EU Commissions as well as ministerial meetings and political dialogue meetings regularly take place, often at the level of Presidents or Ministers with individual African countries. The EU and its Member States are Africa's largest economic partner in terms of trade and investments as well as development - in terms of ODA -and humanitarian partner, creating huge engagement opportunities at a

daily level. With a trade volume of EUR 300 billion, EU countries account for 31 % of exports and 29 % of imports⁶¹ of the continent⁶², and in 2017 EU-investment stocks amounted to EUR 222 billion, five to six times higher than those from China and the US.

Imbalances exist. EU's average income per head stands above 40.000 USD, compared to about 2.000 USD for Africa. The AU has to deal with a population of 1,2 billion and 55 countries with different governance systems based on the winner takes it all syndrome and led by self-confident leaders. The EU's 27, despite daily wrangling and jostling, with a smaller population of 430 million and a supranational governance mode seem more aligned.

An all-African free trade zone (AfCFTA) has entered into force on 1 January 2020. A recent paper by Chaillout on African futures 2030 paints a promising picture, around the positive fall-out of the AfCFTA

2020 was an exceptional year for both sides. But, while Africa is expected to feature a negative growth rate of "only" 3,3%⁶³ - the first negative figure in 25 years - with significantly lower infection (4 mill) and death rates (106.000), the EU economy shrunk by 6,4% (eurostat data) and is struggling hard to get the pandemics under control – with 23,2 Mill infections and 560.440 deaths and considerable setbacks. Younger age median, stronger resilience but mostly very strict measures taken at an earlier moment than other regions led Africa to be more successful in dealing with the pandemics (albeit with much lower testing). Nevertheless huge knock-on disruption in Africa led to output loss of USD 115 billion and pushed 40 million into extreme poverty, eradicating five years of development gains.

The future is Africa, in partnership with Europe

The wall of a house close to the Council's Lexus building in Rue de la Loi makes in huge blue letters a political statement: *the future is Europe*. It is clearly visible from the EEAS's Africa Directorate Each time I look at it I think that it should read *the future is Africa* if we can just get the partnership right. Despite all of its challenges and those that predict a rising imbalance between Europe and Africa such as Jakkie Cilliers⁶⁴. He predicts a broad improvement in human well-being (health, life span) with reduced poverty and inequality, but an increasing income gap between Africa and the rest of the world from 66% in 2020 to 75% in 2040. Demographics, he

⁶⁰ Rehabilitation and maintenance of the road network in African countries remain a considerable challenge for many countries. During the discussion of priorities to be financed by the grants of European Development Fund (EDF) or the loans of the European Investment Bank (EIB), a minister famously recalled that his government has three major priorities for the EDF: roads, roads and roads. In its 62 years, the EU has financed tens of thousands of kilometres of roads and bridges. Road finances will continue in blending operations with the EIB, while EDF itself will soon come to an end when the last EDF intervention is closed (EDF will be replaced/englobed by

the new Neighbourhood Development International Cooperation Instrument).

⁶¹https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Africa-EU_-_international_trade_in_goods_statistics#Africa.E2.80.99s_main_trade_in_goods_partner_is_the_EU

⁶² while Africa accounts for 6.6% of EU exports and 7.2% of EU imports⁶². In exports the EU was followed by other African countries (16 %) and China (11 %).

⁶³ <https://www.worldbank.org/en/region/af/overview>

⁶⁴ Africa First!, igniting a growth revolution, Jakkie Cilliers, presented in ICC Policy Brief 146, June 2020

says and is joined by many, remain at the core of Africa's underperformance in agriculture and manufacturing. But his account is also a story of vibrant development, gleaming new airports, bustling cities and youthful vigour.

An all-African free trade zone (AfCFTA) has entered into force on 1 January 2020. A recent paper by Chaillot on African futures 2030⁶⁵ paints a promising picture, around the positive fall-out of the AfCFTA, of a journey towards free trade and prosperity, by unlocking positive trends for economic integration, in particular in agriculture, environment, digitalisation, conflict, urbanisation and governance. Africa will become by 2030 the world's breadbasket, cities like Johannesburg, Addis and Casablanca economic hubs, e-commerce will create 20 million jobs a year and the trans-African highway will connect Africa.

Africa has been producing the world's highest growth rates since years, is fastest growing in digitalisation, endowed with unparalleled biodiversity, unused land and huge natural resources of all kinds (petrol, gold, uranium, iron, copper, gas, phosphate, cobalt, zinc, timber), has 28% of voting rights at the United Nations General Assembly and the youngest population in the world. These dynamics made Africa a promising and much sought-after partner. Compare this to Europe, the old continent, with the world's oldest population and low growth rates, and you can see the case for continental cooperation and pooling of assets and strengths.

The partnership has always had a cultural dimension and included close cooperation in the area of youth exchange, science, sport and higher education through specific programmes. Further support for these areas, in particular Africa's bustling creative industry will be important to open up hearts and minds, underpinning the political partnership and contributing responses to foreign policy challenges. Strengthening artistic education and the respect for other cultures is an

essential part of the response to terrorism. The EU is supporting international cultural cooperation, including African cultural heritage and numerous projects that involve young people from the two countries in artistic co-productions. For HR/VP Josep Borrell the EU *must place culture at the heart of our dialogue with Africa*, widely welcoming the AU's theme for 2021: *Arts, Culture and Heritage: Levers for Building the Africa We Want*.⁶⁶

Over the last two decades China, the US, Russia, Turkey and others have upped their game and increased their stakes in Africa. For Europe increased competition and increased stakes mean a further incentive to progress on its strategy with Africa, its priorities and its promise of an upgrade of the partnership, including on the post Cotonou agreement. Europe, Africa's oldest and closest partner has strategic interest to reinforce its relation with Africa and African countries on multilateralism, peace, security and stability, sustainable growth and sustainable development.

The AU/EU cooperation as well as the 2018 new alliance between Africa and Europe for sustainable growth and jobs⁶⁷ and the 2020 communication towards a strategy with Africa is about pooling assets between natural partners, united in history, geography and culture. This is what Monnet/Schuman had in mind for Europe in the 1950 declaration. Schuman called Africa's development Europe's major task. In 2021, the common task for the *new* Europe and the *new* Africa is to assist each other in building a strong and mutual beneficial partnership of equals where both continents help each other to grow understanding and capacities for taking on joint global challenges. Such as poverty, debt, health security, digitalisation, climate change, migration and as well as other issues and implementing its blueprints and plans. In a rapidly changing global landscape, Europe and Africa have much to gain from increased economic and political ties.

Union Africaine



⁶⁵ Chaillot Paper 164, March 2021, African Futures 2030, free trade, peace and prosperity

⁶⁶ <https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/91106/mettre-la-culture-au-c%C5%93ur-de-notre-dialogue-avec-l%E2%80%99afrique-%C2%A0-en-https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=JOIN%3A2016%3A29%3AFIN;>

[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52019XG0607\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52019XG0607(01))

⁶⁷ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:52018DC0643&from=E>

Andreï Vaitovich : « Le journalisme est devenu un crime au Bélarus »

Théo Boucart

Interview publiée le 22 février 2021 par *Le Taurillon*

Une personnalité, un entretien en long format : découvrez l'interview mensuelle du *Taurillon* : www.taurillon.org



Le journaliste franco-bélarusse Andreï Vaitovich couvre les événements politiques de son pays d'origine depuis le début. Crédit photo : Andreï Vaitovich / *Le Taurillon*

ENTRETIEN. Dans le cadre de la campagne « *Democracy Under Pressure* » organisée par les *Jeunes Européens Fédéralistes*, notre rédaction souhaite donner la parole à des citoyens qui s'engagent contre la violation des droits fondamentaux dans leur pays. Andreï Vaitovich, journaliste franco-bélarusse couvrant les larges manifestations que connaît son pays d'origine depuis plus de six mois, a accepté de répondre à la demande d'interview du *Taurillon*. Il y décrit la détermination des citoyens contre l'autoritarisme d'Alexandre Loukachenko, mais également la sévère répression de celui-ci ainsi que les nombreux dangers que risquent les journalistes sur place.

Le Taurillon : Andreï Vaitovich, un immense merci d'avoir accepté cette interview ! Cela fait 6 mois que les Bélarusses manifestent contre Loukachenko et sa réélection frauduleuse en août. Quel est l'état d'esprit des citoyens actuellement ? L'espoir est-il toujours présent ?

Andreï Vaitovich : On peut dire que le lendemain de cette élection, les Bélarusses se sont réveillés dans un nouveau pays. Pendant 3 jours, nous ne savions pas réellement ce qu'il se passait : le réseau internet était coupé, le réseau de téléphone fonctionnait à peine. C'est uniquement après quelques jours que nous commençons à constater la gravité de la situation. Plusieurs milliers de personnes ont été arrêtées, malmenées, torturées voire tuées par les forces de l'ordre. La contestation ne s'est pas arrêtée le soir même de l'élection comme le voulait Loukachenko.

Le régime a eu peur pour sa survie, mais la ligne rouge a été franchie avec les premiers morts. Le peuple ne l'a pas oublié mais n'est pas prêt à lui pardonner. Depuis, une mobilisation sans précédent a montré que l'autocrate n'a plus de soutien populaire réel. Ce sont seulement le cercle proche et les forces de l'ordre qui restent malgré tout fidèles. La répression inédite a sans doute effrayé certains. Personne ne souhaite se retrouver en prison. Les gens sont toutefois toujours déterminés et même si le format d'action change, la colère de disparaît pas. D'un autre côté, les Bélarusses se sentent un peu fatigués. C'est l'hiver et les conditions sont difficiles pour des manifestations grand public, la deuxième vague de COVID-19 faisant partie des freins.

Pour la première fois sans doute, le Bélarus s'impatiente du retour des manifestations de masses au printemps prochain ou autre type d'action que l'on ignore à ce stade - ce peuple est plein de ressources. Il y a un proverbe qui dit : « l'espoir meurt en dernier », ce qui correspond bien à l'état actuel des choses.

LT : En quoi le soulèvement actuel est-il différent des autres révoltes des dernières années, notamment celles menées par le « *Zubr* », un mouvement pour les droits civiques pro-occidental, au cours des années 2 000 ?



AV : La différence est tout d'abord liée aux changements que les Bélarusses ont vécu pendant cette campagne électorale. D'un côté, la situation économique, sanitaire et sociale déplorable a soulevé ceux que l'on appelait « les apolitiques » jusque-là. De l'autre, l'apparition de nouveaux visages a motivé la majorité, et même ceux qui ont peut-être voté pour Loukachenko précédemment ont vu l'espoir d'un renouveau. En 2010, 2006 et avant, les révoltes ne perduraient pas dans le temps parce qu'elles rassemblaient principalement les élites politiques de l'opposition, la classe moyenne et « l'intelligentsia », l'élite qui se trouvaient à Minsk. En 2020, ce sont d'abord les villes de provinces qui étaient en première ligne de ce mouvement. Les grandes villes et la capitale n'avaient pas d'autre choix que de les suivre. L'autre différence est le degré de la répression du régime, mais aussi la réaction de la communauté internationale et du mouvement de plus en plus important de la diaspora bélarusse à l'étranger.

LT : La répression menée par Loukachenko suite aux manifestations a été très dure. Est-ce que vous avez des informations sur la situation des nombreux prisonniers politiques dans le pays ?

AV : En 6 mois, plus de 35 000 personnes ont été arrêtées de manière arbitraire. Selon les défenseurs des droits humains sur place, 5 personnes sont décédées lors des manifestations ; selon l'opposition, ce chiffre monte à 10. Le 13 février (*date à laquelle l'interview a été réalisée*, ndlr), on comptait 246 personnes dans la liste des prisonniers politiques, et cette liste ne cesse de s'agrandir tous les jours. Nous connaissons au moins 1000 cas de torture avérés. Il y a déjà une centaine de personnes condamnées à de la prison ferme pour des motifs politiques. Conséquence : le chiffre de l'émigration a explosé. C'est entre 30 000 et 50 000 Bélarusses qui ont été contraints de quitter leur pays.

LT : La cheffe de facto de l'opposition bélarusse, Sviatlana Tikhonouskaya étant exilée en Lituanie, quelle est son influence sur le cours des événements ? A-t-elle des moyens d'action particuliers ?

AV : Sviatlana Tsikhanouskaya est devenue le visage de cette mobilisation que les chefs d'État en Europe et dans le monde entier reconnaissent aujourd'hui. Elle est aussi la voix de plusieurs centaines de milliers de Bélarusses qui manifestent contre la réélection de Loukachenko pendant plusieurs mois. Chaque semaine, elle rencontre des dirigeants politiques internationaux et rappelle les derniers éléments de cette crise.

Autour d'elle, il y a aujourd'hui plusieurs centaines de personnes, issues de parcours différents : d'anciens diplomates, des ex-policiers, des bénévoles ou encore des universitaires. Ils sont tous en lien permanent avec les Bélarusses sur place, les activistes dans les quartiers et les grévistes.

Ce n'est pas Tsikhanouskaya qui gère réellement les manifestations au Bélarus et ce ne sont pas les manifestants qui suivent les appels de son équipe, des chaînes Telegram ou de quiconque. Son poids principal est de rappeler à la communauté internationale que, même si la clé de cette crise se trouve à l'intérieur du Bélarus, l'Europe et le reste du monde ne doivent pas oublier ce pays. Et si le but est atteint, c'est enfin d'organiser une nouvelle élection libre et transparente, sous le regard des observateurs de l'OSCE.

LT : Malgré des sanctions visant de hauts dignitaires du régime bélarusse, la réaction de l'UE semble très faible. Que devraient faire les 27 pour soutenir les Bélarusses, et notamment la France ?

AV : La réaction de l'Europe était immédiate et ferme, mais plus on avançait dans cette crise, plus on se retrouverait dans la formule « *too little, too late* ». Depuis le 9 août dernier, l'UE a déjà adopté 3 paquets de sanctions. Fin février, la 4ème liste devrait être dévoilée, mais nous savons qu'à l'intérieur des institutions européennes se trouvent des lobbyistes qui essaient de protéger les intérêts du régime. Aujourd'hui, il n'y a moins d'une centaine de personnalités politiques sanctionnées par l'Europe. Mais en réalité, le nombre de responsables de la répression est 10, 20 ou 30 fois plus important : ce sont des personnes disposant de portefeuilles du régime, des juges qui orchestrent les procès politiques, des soi-disant journalistes qui alimentent la propagande d'État sans honte ou encore des forces spéciales qui exécutent les ordres criminels.

On voit que l'unanimité européenne est difficile à atteindre. Quelques pays membres de l'UE font bien davantage que les autres. La Lituanie et la Pologne sont exemplaires depuis le début de la crise : ils ont organisé des couloirs humanitaires en accueillant les victimes de la répression, mais aussi les étudiants qui ont été exclus. La République Tchèque a, quant à elle, accueilli des victimes de torture pour des soins. Nous avons des exemples de solidarité par-ci, par-là, mais impossible de constater une solidarité européenne réunissant les 27 pays membres.



L'Europe doit être plus ferme, plus réactive et plus concrète, et notamment les vieilles démocraties européennes comme la France. Les diplomates français rappellent de temps en temps leurs engagements et soutiens à la société civile biélorusse, mais en réalité, les actes ne suivent pas souvent les paroles. Le Quai d'Orsay a envoyé le nouvel ambassadeur à Minsk, qui a remis ses lettres aux représentants de ce régime que la France ne considère plus comme légitime. Depuis plusieurs semaines, on voit « un service minimum », qui reste dans le cadre de la diplomatie classique : des rencontres avec les officiels du régime, mais aussi avec des opposants, des défenseurs de droits humains... À quoi bon ? Les 26 dernières années n'étaient pas suffisantes pour comprendre que ce régime ne cédera jamais et n'acceptera jamais les valeurs démocratiques. Il faut agir vite, car l'urgence est là. Nous devrions dépasser notre bureaucratie et passer à l'acte. Si les pays voisins du Biélorus peuvent le faire, je doute que la France, quant à elle, n'ait pas de capacités de proposer une aide réelle, et pas seulement symbolique. Il faut être cohérent : à partir du moment où l'on rencontre l'opposant en exil et l'on demande le départ de Loukachenko, on propose des solutions et on va jusqu'au bout.

LT : Depuis le début du soulèvement en août, vous rendez compte régulièrement de la situation sur place, via Twitter en particulier. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce qu'est l'activité d'un journaliste au Biélorus ?

AV : Aujourd'hui, le journalisme est devenu un crime au Biélorus. En 6 mois, plus de 400 journalistes ont été arrêtés pour avoir simplement exercé leur métier. 11 journalistes sont aujourd'hui en prison et risquent de lourdes peines. Les médias étrangers ont été privés d'accréditations, avec quelques rares exceptions. La situation est dramatique et le Biélorus est aujourd'hui le pays le plus dangereux d'Europe pour cette profession selon Reporters sans Frontières (RSF).

Le soutien des journalistes indépendants sur place est essentiel et doit être renforcé par la communauté internationale. Tous les jours, mes confrères et consœurs biélorusses, mais aussi leurs proches, sont menacés et peuvent être emprisonnés. En même temps, l'Europe ne s'indigne pas que des soi-disant « journalistes » officiels du régime travaillent librement dans

les pays européens en manipulant l'information sur les sujets sensibles, comme la pandémie de la COVID-19. Nous devons réellement nous poser des questions si ces « journalistes » d'État ont le droit d'être accrédités auprès de nos institutions européennes.

LT : Assistes-t-on à l'émergence d'un journalisme citoyen au Biélorus ? Comment les citoyens couvrent-ils les événements de leur pays ?

AV : Dans un État où les médias traditionnels, la télévision, la radio et la presse écrite sont contrôlés à 100% par l'État, et où la demande d'informations transparentes et indépendantes est trop élevée, cette émergence se passe déjà depuis plusieurs années. Les derniers sondages de *Chatham House* montrent que seulement 16 % de Biélorusses font confiance aux médias officiels, alors que ce chiffre monte à 50% pour les médias indépendants. Ce sont des médias numériques, bien sûr, et c'est pour cela que pendant les premiers jours après le scrutin, le régime coupait le réseau internet.

Pendant les manifestations, nous les journalistes, entendions à chaque fois des slogans comme « Merci la presse ! », c'était notre source d'énergie. Mais alors que la répression contre les journalistes s'est accentuée et donc que les équipes se réduisaient à une vitesse incroyable, les gens dans les rues étaient et restent toujours nos témoins et nos sources. Par exemple, quand le format a changé et que les rassemblements se sont déroulés dans les quartiers, il n'était plus possible d'envoyer une équipe, ou même uniquement un journaliste sur place. C'est ainsi que l'on travaille aujourd'hui : d'abord pour pouvoir couvrir le maximum d'événements, mais aussi pour être le moins exposé possible. Cette émergence n'est pas seulement technique ou n'est pas due aux réseaux sociaux, mais c'est surtout à cause de ce désir de changement : pour que les gens ordinaires puissent vivre dans un pays libre, et pour que les journalistes puissent pouvoir exercer leur travail correctement.

Pour plus d'informations, vous pouvez (re)voir [le reportage d'Andreï Vaitovich, diffusé dans « Envoyé spécial » en octobre dernier.](#)

Toutes les photos utilisées dans cet article ont été mises gracieusement à disposition par Andreï Vaitovich.

Intervention de Tuna Altinel – depuis Istanbul

« Valeurs démocratiques, valeurs universelles »

Tuna Altinel

Mathématicien turc, enseignant-chercheur au département de mathématiques de l'Université Claude-Bernard-Lyon-I
Conférence de presse à la mairie de Villeurbanne
22 février 2021

Le conseil municipal de Villeurbanne (PS-PCF-EÉLV) a fait l'universitaire turc Tuna Altinel enseignant depuis 25 ans à Lyon 1, retenu dans son pays depuis 2 ans citoyen d'honneur, le 22 février 2021. Poursuivi pour appartenance à une organisation terroriste puis pour propagande, l'enseignant chercheur de l'université Lyon 1 est bloqué en Turquie depuis avril 2019 où il passait quelques jours de vacances. Quelques semaines auparavant, il avait pris la parole lors d'une réunion d'information publique à Villeurbanne, organisée par une association d'amitiés kurdes. Arrêté un mois plus tard, emprisonné, avant de le juger. Tuna Altinel a été définitivement acquitté de ses accusations en juillet 2020. Le mathématicien n'en reste pas moins privé de sa liberté de circulation, car son passeport ne lui a pas été rendu. En octobre 2020, le maire (PS) de Villeurbanne a écrit au gouvernement turc, lui rappelant l'urgence et la nécessité de restituer son passeport à Tuna Altinel. Quatre mois plus tard, nouveau signe de fort de la commune : la citoyenneté d'honneur lui est accordée.

Avant de commencer j'aimerais remercier la Mairie de Villeurbanne pour son soutien aux valeurs démocratiques, valeurs communes de toute l'humanité. C'est dans les locaux qu'elle prête aux acteurs de la société civile que tout a commencé.

Le 21 février 2019, l'association Amitiés Kurdes Lyon-Rhône-Alpes a organisé une réunion publique dans la grande salle du Palais du Travail de la Mairie de Villeurbanne avec l'autorisation de la Préfecture du Rhône. La réunion, intitulée « Cizre, histoire d'un massacre », portait sur le massacre de plus de 200 civils en février 2016, dans les sous-sols de trois immeubles dans la ville kurde de Turquie, Cizre (Djizré). Lors de leur guerre contre les insurrections dans des villes kurdes de Turquie, les forces de sécurité turques avaient commis une multitude de crimes de guerre, des exactions contre les populations civiles documentées par des organismes internationaux des droits humains. Les derniers jours des civils piégés dans les sous-sols de Cizre, suivis en direct grâce aux photos transmises par les victimes et aux témoignages, ont été le sommet et le symbole de ces exactions. Un symbole si gênant que l'État qui en était responsable a voulu en effacer toutes les traces au plus vite. L'objectif des Amitiés Kurdes Lyon-Rhône-Alpes en organisant cette soirée était de réaliser un travail de mémoire contre cet oubli imposé.

Mes droits constitutionnels de voyager et de travailler sont constamment violés parce que j'ai assisté à un événement de témoignage, de mémoire et de réflexion sur les responsabilités de l'État dont je suis citoyen.

Sans surprise, le Consulat de Turquie de Lyon est intervenu auprès de la Préfecture du Rhône pour demander l'annulation de la réunion. La Préfecture n'a pas donné suite puisqu'il s'agissait d'un événement légal, organisé par une association française loi 1901, qui rentrait dans le cadre de la liberté d'expression. Alors ledit consulat s'est tourné vers des cibles plus précises, c'est à dire l'association Amitiés Kurdes Lyon-Rhône-Alpes et moi-même. Il a dénoncé l'association comme une « ramification du PKK », a qualifié la réunion publique d'« événement PKK » et m'a décrit comme, je cite, «...celui qui avait organisé l'événement et joué un rôle de premier plan durant son déroulement; et affichant de plus une attitude anti nationale sur les sites du PKK et arméniens ». Toutes ces

dénonciations sont tirées d'une lettre datée du 27 février 2019, envoyée par le ministère de tutelle du consulat au Ministère de l'intérieur turc. J'ai découvert cette lettre bien plus tard dans mon dossier juridique. Mon crime est d'avoir assisté à cette soirée comme traducteur d'un témoin direct, Faysal Sariyıldız, ex-député du Parti démocratique des peuples (HDP), le troisième plus grand parti politique au parlement de Turquie. Le 12 avril 2019, en profitant des vacances de printemps, je suis parti pour la Turquie. À mon entrée dans mon pays d'origine, mon passeport a été confisqué sans que l'on m'en donne la raison. Mon séjour forcé en Turquie venait de commencer.

Un mois plus tard, le 10 mai 2019, j'ai été arrêté et le lendemain mis en détention provisoire. Rapidement, un procès contre moi a été ouvert. Le chef d'inculpation était appartenance à un groupe terroriste.

J'ai passé 80 jours en détention. Pendant cette période un énorme soutien international s'est formé et le 30 juillet 2019 j'ai été libéré à la première audience sans aucune restriction ni interdiction de quitter le pays. Mais ma demande de restitution de passeport auprès des autorités a été refusée. Comme motif on m'a dit que je n'étais pas acquitté définitivement.

Je l'ai été en septembre 2020. Sans attendre j'ai de nouveau demandé la restitution de mon passeport. La réponse n'a pas changé ! Cette fois-ci, aucun motif n'a été donné. En octobre dernier, un recours a été fait. Comme chaque appel ou requête, ce recours est appuyé par une campagne internationale de lettres envoyées à l'instance juridique ou bureaucratique concernée. Nous attendons toujours la réponse.

En parallèle, nous avons ouvert un procès au tribunal administratif pour demander l'annulation du refus de restitution de passeport. Celui-ci n'a pas eu meilleur sort. Son audience a eu lieu le 12 janvier 2021. Selon la loi, le verdict aurait dû être envoyé à mes avocats dans les 15 jours qui suivent. Or, 40 jours plus tard, le silence règne.

Ce silence est dû à une enquête dont personne ne semble rien savoir sauf les procureurs à Ankara. Mais leurs réponses aux demandes d'informations se limitent à nous faire savoir que l'enquête est en attente et n'impose aucune restriction. Pas de restriction mais pas de passeport non plus !

Mes droits constitutionnels de voyager et de travailler sont constamment violés parce que j'ai assisté à un événement de témoignage, de mémoire et de réflexion sur les responsabilités

de l'État dont je suis citoyen. À mes yeux ce que j'ai fait relève des devoirs de chaque citoyen qui veut vivre dans un monde de paix, de droit et de démocratie. Celle et ceux qui partagent les mêmes convictions m'ont accompagné depuis le début : mes plus proches, mon université, mes collègues, des sociétés de droits humains, des sociétés professionnelles, la Mairie de Villeurbanne, la Mairie de Lyon.

Forces démocratiques en France, j'en appelle à vous ! Les *Loups gris* qui sèment la terreur dans les banlieues de Lyon, le consulat qui dénonce ses propres citoyens, l'État qui asphyxie

ses meilleures institutions universitaires et qui refuse de renouveler les permis de séjour des enseignants français de la seule université francophone sur son territoire ne sont que quelques aspects visibles de la même menace contre les valeurs universelles que nous défendons. C'est au nom de ces valeurs que je vous demande d'intervenir afin que finisse la rétention de mon passeport et que je puisse retrouver mon travail d'enseignant-chercheur au sein de l'Université Lyon 1, qui est mon foyer scientifique depuis bientôt 25 ans.

Communiqué de presse Comité du Rhône de soutien à Tuna Altinel

Lyon 22 février 2021

Espace culturel Mésopotamie, Amitiés Kurdes de Lyon Auvergne Rhône-Alpes, Association France Kurdistan du Rhône, Comité universitaire de soutien à Tuna Altinel, Comités génération-s de la métropole de Lyon, Ensemble ! Rhône, Étudiants communistes du Rhône, Europe Écologie Les Verts du Rhône, Jeunes communistes du Rhône, Ligue des droits de l'homme Rhône, Libre Pensée du Rhône, Mouvement pour la Paix, NPA Rhône, Parti communiste français du Rhône, Parti socialiste du Rhône et de la Métropole de Lyon, Presse fédéraliste, UD CGT69, Confédération nationale du travail Rhône, FSU 69, Union Syndicale Solidaire du Rhône

La Turquie sous la répression (principaux extraits)

La Turquie vit aujourd'hui sous un régime dont la répression est l'une des armes privilégiées. Ce système de gouvernement est à replacer dans le cadre de la visée politique de Recep Tayyip Erdoğan qui est d'aller le plus loin possible dans la restauration de ce que fut l'Empire Ottoman.

Erdoğan a profité du coup d'État de 2016 pour mettre au pas (...) toute velléité d'opposition par une politique de répression qui perdure aujourd'hui. Les vagues de répression successives ont frappé tous les secteurs de la population : journalistes indépendants (...), avocats, militaires, syndicalistes, juges, militants et militants LGBT, enseignants et étudiants (...). En 2020 ce sont encore 79 journalistes (majoritairement kurdes) arrêtés en Turquie et au moins 24 d'entre eux qui ont rejoint leurs collègues déjà emprisonnés (...).

Les Kurdes sont un objet particulier de la répression, notamment les élus municipaux ou députés du HDP (Parti démocratique des peuples) qui, (...), soutient la cause kurde. La plupart de ses maires ont été destitués sous l'accusation récurrente de « terrorisme » (...) et remplacés par des délégués nommés (...). En décembre dernier, quatre députés de ce parti se sont vu signifier la levée de leur immunité parlementaire et ont été placés en jugement. Plus significatif encore : le 21 décembre, Leyla Güven, députée (...) du HDP déjà emprisonnée de décembre 2009 à juin 2014 pour avoir protesté contre l'invasion d'Afghanistan puis ayant mené une grève de la faim de deux mois et demi a de nouveau été condamnée à 22 ans et trois mois de prison.

Il faut ajouter que la volonté de contrôler voire d'empêcher complètement toute opposition conduit le Sultan et son administration à étendre la surveillance à l'étranger. C'est ainsi que nous avons pu avoir connaissance de documents fournis aux services spéciaux turcs par le Consulat turc de Lyon. Y figurent des listes de militants turcs et kurdes résidents à Lyon, adresses, professions et supposées activités oppositionnelles (...). Figurent même sur ces listes des noms de militants français, parfois membres de l'Association Amitiés Kurdes de Lyon – elle-même (...) classée comme terroriste (...) ! – ce qui a par exemple valu à deux de nos amis (...) d'être immédiatement arrêtés à l'aéroport d'Istanbul et expulsés vers la France alors qu'ils se rendaient à Diyarbakir comme observateurs lors des dernières élections (...).

Et enfin ces jours-ci, Erdoğan a décidé de mettre au pas l'Université Boğaziçi (université du Bosphore). Située sur la rive européenne du détroit, cette prestigieuse Université d'État est réputée pour la défense de la démocratie (...) et le respect de la multiculturalité, dont profitent en particulier (...) les étudiant.es kurdes. Elle s'est vu imposer la nomination (...) d'un nouveau recteur membre de l'AKP (islamo-conservateur). Dans le cadre de ce qu'il appelle une « réforme totale de l'enseignement », (...) mise au pas du système éducatif (6000 enseignants radiés depuis 2016), sur 27 derniers recteurs promus 20 l'ont été par décret du dictateur (et non cooptés par leurs pairs), tous membres de l'AKP. Face à cette volonté de bâillonner ce qui est pour les islamistes un centre de « la pensée occidentale », étudiants et professeurs ont exprimé leur refus (...). Depuis le 6 janvier, 600 mises en garde à vue, 25 assignations à résidence, 11 mises en détention provisoire dont deux libéré-e-s quelques jours plus tard, 9 toujours en prison alors que le chef du MHP (parti d'extrême droite nationaliste allié d'Erdoğan) compare les étudiants contestataires à « des serpents venimeux à qui il convient d'écraser la tête » (...).

Face à cela, les professeurs de l'Université affirment leur solidarité avec leurs étudiants (...).

Près de 2 000 anciens étudiants du lycée et de l'Université Galatasaray, institutions francophones, et certains de leurs professeur.es se sont solidarisés avec les étudiants de l'Université (...). Récemment, cette vague répressive contre les universités a ciblé les enseignants français de l'Université Galatasaray en refusant de renouveler leurs cartes de séjour sous prétexte de connaissance insuffisante de la langue turque. Au nombre de tous ces combattants et toutes ces combattantes pour la liberté figure notre ami Tuna. Aujourd'hui plus que jamais nous devons exiger que ses papiers lui soient rendus et qu'il retrouve sa liberté de circuler. L'exiger auprès des autorités turques. Et exiger également des autorités françaises quel que soit leur niveau qu'elles fassent pression en ce sens auprès de leurs homologues turcs. C'est dans ce sens que va l'initiative de ce jour de la mairie de Villeurbanne dont évidemment nous nous réjouissons grandement. Aux côtés de toutes et tous les démocrates de Turquie (...).

Le Pape à Erbil (Irak)

François Alfonsi

Député européen (Verts/Alliance libre européenne), codirecteur de l'hebdomadaire corse *Arritti* !

Le temps fort du voyage du Pape François en Irak s'est déroulé à Erbil, la capitale du Kurdistan. Ce choix ne doit rien au hasard : les Kurdes ont eu un rôle éminent dans la protection de la minorité chrétienne lors du conflit contre l'État Islamique, et ils auront demain un rôle moteur dans la construction de la Paix et de la Démocratie dans cette partie du monde.

Il est généralement admis que le pape polonais Jean Paul II a eu un rôle essentiel pour accélérer la chute du mur de Berlin en apportant un soutien majeur au syndicat polonais Solidarnosc. Ses pèlerinages spectaculaires, rassemblant des foules immenses portées par le charisme de ses sermons, ont participé à la déstabilisation du pouvoir soviétique et contribué à définir un nouvel horizon pour l'Europe.

Le Pape François est sans doute à son tour entré dans l'Histoire par le voyage qu'il vient d'accomplir en Irak, au cours duquel il a insufflé un nouvel élan pour la Paix.

Le Pape François est sans doute à son tour entré dans l'Histoire par le voyage qu'il vient d'accomplir en Irak, au cours duquel il a insufflé un nouvel élan pour la Paix. Seule une autorité spirituelle comme la sienne pouvait bousculer les murs de haine et de terreur qui se sont dressés durant ces trente dernières années. Sa rencontre avec le chef des croyants chiïtes (chiïtes et sunnites se partagent la foi musulmane comme catholiques et protestants la foi chrétienne) a été le symbole d'un dialogue noué là où la guerre sévit depuis si longtemps.

Dans le sillage de sa visite apostolique, maintenue avec courage malgré le climat d'insécurité, il a entraîné des foules de toutes confessions dans un élan de fraternisation dont les images d'allégresse ont fait chaud au cœur, notamment pour cette minorité chrétienne d'Orient persécutée par l'État islamiste durant les cinq années qu'ont duré son Califat.

Ce voyage a été étalé sur plusieurs jours, de la plaine d'Ur où Abraham (Ibrahim pour les musulmans) a généré la source commune des religions juive, chrétienne et musulmane ; à Mossoul au milieu des ruines de la cathédrale détruite d'où il a fait s'envoler une colombe de la Paix ; à Karadoch, la ville chrétienne du Nord du pays, dont la population n'a pu être sauvée de la « solution finale » que grâce à la protection des Kurdes qui les ont recueillis et protégés ; et enfin à Erbil, la capitale du Kurdistan,

dans un stade bondé pour un événement qui restera à jamais gravé dans les mémoires.

La presse a peu relayé le choix d'Erbil pour tenir le principal événement de ce voyage officiel. La raison de ce choix du Pape est simple : une grande partie des habitants de Karadoch et des autres communautés chrétiennes d'Irak y vit encore, après avoir été mise à l'abri des fanatiques qui voulaient les exterminer. Les villes chrétiennes sont aujourd'hui encore largement désertées, et la majorité de cette population vit toujours au Kurdistan où elle se sent en sécurité. Aussi le Pape a voulu rendre hommage aux autorités kurdes dont les combattants ont sauvé cette population d'une mort certaine.

Le Pape a fait ce parcours au Kurdistan, où il a rencontré les autorités du gouvernement autonome, contre l'avis du gouvernement central irakien qui s'oppose par la force au droit à l'autodétermination du peuple kurde. C'est en soutien aux combats du peuple kurde que cette démarche a été faite.

Le rôle éminent des Kurdes dans cette région du monde tient à plusieurs facteurs, dont un est trop souvent oublié : les Kurdes sont un peuple de tradition musulmane d'obédience sunnite. Or, si les

chiïtes sont majoritaires en Irak, ce sont les sunnites qui dominent en nombre, très largement, le monde musulman en général. Le modèle de société que les Kurdes mettent en œuvre, tolérance religieuse, solidarité active avec les minorités issues d'autres religions, respect des droits des femmes, se pose ainsi en rival direct du modèle de société proposé par l'État Islamiste, forme dévoyée de la religion sunnite qui couvre 80% du monde musulman, en Arabie, en Indonésie, dans le Maghreb, en Egypte ou en Turquie.

Soutenir le modèle qu'ils proposent pour inscrire leurs traditions religieuses sunnites dans une démocratie moderne est un des grands défis à accomplir pour l'avenir.

Le Pape a fait ce parcours au Kurdistan, où il a rencontré les autorités du gouvernement autonome, contre l'avis du gouvernement central irakien qui s'oppose par la force au droit à l'autodétermination du peuple kurde.

Les Kurdes ont eu un rôle essentiel dans la lutte contre le fanatisme de l'État islamiste. Ils auront un rôle tout aussi important dans la construction d'un avenir de paix et de démocratie dans cette région du monde. Le Pape l'a souligné en se rendant à Erbil.

Pour que l'État de droit soit une priorité de la présidence française du Conseil de l'UE

Tribune collective publiée le 26 mars 2021
par Les Jeunes Européens - France, Marie Caillaud

La version présentée ici est celle publiée par *Le Taurillon* (www.taurillon.org) ; la version complète est publiée par *Ouest-France*



TRIBUNE. Les Jeunes européens – France sont à l'initiative d'une tribune collective demandant à la prochaine présidence tournante dirigée par la France à partir du 1er janvier 2022 de mettre en avant les questions de respect de la démocratie et de l'État de droit sur l'ensemble du continent. Une démarche soutenue par nos associations sœur l'Union des fédéralistes européens, le Mouvement Européen France et plusieurs députés et eurodéputés de tous bords politiques. Une tribune parue originellement dans *Ouest France*.

Depuis 2006, les Jeunes européens fédéralistes (JEF) appellent à la mobilisation dans le cadre de la campagne #DemocracyUnderPressure. Originellement créée pour dénoncer le régime de Loukaschenko au Belarus considéré comme la dernière dictature d'Europe, cette campagne s'est aujourd'hui élargie pour défendre la démocratie et l'État de droit sur l'ensemble du continent. Néanmoins, 15 ans après la première campagne, le constat est là : les régimes autoritaires se renforcent à nos frontières, et l'état de droit vacille au sein même de notre Union. Il est temps d'agir !

À quelques mois du lancement de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, les Jeunes Européens - France, le Mouvement Européen - France, l'Union des fédéralistes européens - France et l'ensemble des élus signataires se saisissent de l'occasion pour interpellier les pouvoirs publics afin que la France, pays des lumières, propose des mesures concrètes et ambitieuses sur le respect de l'État de droit au sein de l'UE et sur les relations que l'Union entretient avec des pays qui violent les droits humains. En effet, la protection de ces acquis, en tous lieux, est nécessaire pour renforcer le sentiment d'appartenance à l'UE des citoyens européens et s'inscrit donc pleinement dans le motto de la présidence française qui est : « relance, puissance, appartenance ».

Il apparaît, d'une part, nécessaire de faire un état des lieux des démocraties au sein de notre Union afin que les acquis qui nous unissent ne soient pas remis en cause. Pour cela, la présidence française pourra s'appuyer sur les travaux des citoyens européens qui prendront part à la Conférence sur l'avenir de l'Europe afin de comprendre leurs préoccupations et propositions sur la démocratie en Europe. En effet, l'État de droit, élément fondamental de nos démocraties et valeur commune à l'ensemble des européens, est remis en cause au

sein même de notre Union par des réformes dangereuses en Pologne et en Hongrie. Cela nous montre que les instruments actuellement disponibles tel que l'article 7 ne sont pas suffisamment exploités afin de prévenir aujourd'hui et pour l'avenir, de graves manquements démocratiques. Nous appelons donc à ce que la France intègre pleinement cette question lors de sa présidence.

D'autre part, la situation politique à nos frontières est alarmante. Les droits humains sont menacés : le président Loukachenko réprime violemment la révolte populaire, la Russie enferme ses opposants politiques, et la Turquie accumule les décisions autoritaires sans que l'UE ne semble vraiment prendre conscience des défis qui nous attendent en laissant perdurer des régimes qui violent les droits humains à nos frontières. Nous souhaitons donc des prises de position fermes et des actions conséquentes quant à la mise en danger des libertés fondamentales et des droits humains dans les pays frontaliers de l'UE, et un soutien clair aux sociétés civiles.

Il est donc grand temps que l'Union européenne s'arme de moyens efficaces afin de garantir nos principes et nos valeurs toujours dans le but de protéger les citoyens européens.

À retrouver aussi dans [Ouest France](http://Ouest-France)

Les signataires :

Les Jeunes Européens - France Le Mouvement Européen - France L'Union des fédéralistes européens - France

Sylvain **WASERMAN**, Vice-Président de l'Assemblée nationale, membre de la commission des Affaires étrangères (MDDA) Didier **QUENTIN**, membre de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale (LR), Maud **GATEL**, membre de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale (MDDA).

François **ALFONSI**, député européen (Verts/ALE) - Benoit **BITEAU**, député européen (Verts/ALE) - Damien **CAREME**, député européen (Verts/ALE) - David **CORMAND**, député européen (Verts/ALE) - Gwendoline **DELBOS-CORFIELD**, députée européenne (Verts/ALE) - Karima **DELLI**, députée européenne (Verts/ALE) - Pascal **DURAND**, député européen (RE) - Sandro **GOZI**, député européen (RE) - Christophe **GRUDLER**, député européen (RE) - Claude **GRUFFAT**, député européen (Verts/ALE) - Sylvie **GUILLAUME**, députée européenne (S&D) - Yannick **JADOT**, député européen (Verts/ALE) - Fabienne **KELLER**, députée européenne (RE) - Dominique **RIQUET**, député européen (RE) - Michèle **RIVASI**, députée européenne (Verts/ALE) - Caroline **ROOSE**, députée européenne (Verts/ALE) - Mounir **SATOURI**, député européen (Verts/ALE) - Irène **TOLLERET**, députée européenne (RE) - Marie **TOUSSAINT**, députée européenne (Verts/ALE) - Marie-Pierre **VEDRENNE**, députée européenne (RE) - Salima **YENBOU**, députée européenne (Verts/ALE).

L'Europe a progressé, mais peut mieux faire

Édouard Pfmilin

Journaliste, chercheur en relations internationales
Publié initialement par Europe et Entreprise, avec leur aimable autorisation



Édouard Pfmilin

Il est indéniable que l'Union européenne avec la crise du Covid-19 a marqué des points importants et, malgré le choc du Brexit, elle a tenu. Un gigantesque plan de relance européen de 750 milliards d'euros, une mobilisation sans failles de la BCE qui pourtant était avant enfermée dans les carcans des critères de Maastricht, notamment une dette publique ne dépassant pas 60 % du PIB ! Souplesse de l'Europe, vision de certains dirigeants. Toutefois l'UE souffre de maux.

Comme le titre un éditorial des *Échos* du 27 janvier de Lucie Robequain : « Europe : la course de lenteur ». « Mais que c'est long ! Alors que les États-Unis inondent de dollars les foyers américains, l'Europe a toutes les peines du monde à débloquent les sommes votées au printemps dernier pour sauver son économie. Ces milliards d'euros, voués à soutenir le maximum d'entreprises avant qu'elles ne meurent, sont gelés du fait de nos lourdeurs administratives et de nos attermoissements politiques - la chute du gouvernement italien n'en étant que la dernière illustration. Un retard suicidaire quand on sait qu'à Washington, deux tiers des fonds ont déjà été octroyés. Au rythme où vont les choses, les premières aides substantielles de Bruxelles ne devraient pas être versées avant cet été, et les dernières en... 2026. (...) Les États-Unis promettent un nouveau plan de relance qui, s'il était voté en l'état, porterait leur soutien global à plus de 30 points de PIB. L'Europe fait deux fois moins. Et chaque mois de retard accentue l'écart entre les deux zones - ce que les économistes appellent l'effet multiplicateur.

Alors bien sûr, nous disposons d'amortisseurs sociaux plus puissants, qui justifient partiellement nos différences stratégiques. Mais si l'Europe veut conserver sa place dans le concert des grandes économies, il y a tout lieu de penser qu'elle devra remettre au pot massivement... et vite. »

Le constat est sans appel. Il est vrai. Une fois publié au *Journal officiel* de l'Union européenne, le plan de relance européen mettra toutefois quelques mois supplémentaires à entrer en vigueur. Il faudra d'abord que tous les Parlements nationaux ratifient le mécanisme permettant à la Commission de s'endetter sur les marchés. Il faudra surtout que Bruxelles passe au peigne fin les plans de relance nationaux.

Il est urgent d'agir !

Idem en matière de vaccins.

La solidarité à 27 est-elle au détriment de l'agilité dans la prise de décision en situation d'urgence ? a posé La Croix le 5 février 2021, à Ursula von der Leyen. Elle a répondu : « Seul, un pays peut être un hors-bord, tandis que l'UE ressemble plus à un navire. Avant de conclure un contrat avec un laboratoire pharmaceutique, les 27 États membres avaient cinq jours entiers pour dire s'ils étaient d'accord ou pas. Cela retarde naturellement le processus. En effet, nous devons à chaque instant nous mettre la pression pour que chaque étape du processus de décision soit aussi rapide et efficace que possible. Mais je suis absolument convaincue que l'approche européenne est la bonne. Sur ces vaccins, nous avons travaillé plus vite que d'habitude. Je ne peux même pas imaginer ce que cela aurait signifié pour l'Europe, en termes d'unité, si un ou plusieurs États membres avaient eu accès aux vaccins et pas les autres... D'un point de vue économique aussi, il fallait travailler à 27, car dans le cas contraire, faire redémarrer l'économie aurait été impossible. Nos économies, nos chaînes de production dépendent tellement les unes des autres ! »

Elle résume bien les avancées et les contradictions de l'Europe. Mais il faudra bien modifier le processus de décision pour qu'il soit plus réactif à l'avenir car les crises se répèteront nous préviennent scientifiques – risques pandémiques, crises climatiques – et géopoliticiens : crise migratoires, conflits divers aux marges de l'UE ou plus loin....

Il faudra bien modifier le processus de décision pour qu'il soit plus réactif à l'avenir car les crises se répèteront nous préviennent scientifiques.

Unités armées européennes

Ceci conduit au point important. Comment faire face aux défis militaires et stratégiques de l'Europe ?

Le président Macron s'est prononcé récemment pour l'autonomie stratégique européenne. Très bien !

Mais le rapport de l'Institut Montaigne paru en février sur les armées françaises rappelle aussi la fragilité des effectifs. A titre de comparaison, la Turquie a déployé en 2019 au nord de la Syrie 80.000 hommes et au minimum une vingtaine de drones, soit davantage que l'ensemble des forces de l'armée de terre française (77.000 hommes) et bien davantage que la flotte de drones français.

La France n'a donc pas d'autres choix que de nouer des alliances et de tout faire pour persuader ses partenaires de l'Union d'aller vers une "préférence européenne" dans le numérique, le spatial et la défense. L'Institut Montaigne estime qu'il faudrait coordonner les plans de relance entre États membres afin d'éviter d'alimenter des « filières nationales surcapitales et redondantes ».

Que faire ?

En matière opérationnel, il faut se coordonner avec nos alliés. Par exemple, la France a un seul porte-avions, qui ne peut donc être à la mer en permanence pour cause de maintenance. Or l'Italie a des porte-aéronefs, le Cavour et bientôt le Trieste (qui entrera en service en 2022), qui sont adaptés pour embarquer des avions de combat furtifs américains F-35 B. Même peu nombreux, ils peuvent donner corps à une force aéronavale européenne avec les Rafale français du porte-avions Charles de Gaulle. Coordonnons les pour qu'une « flotte » de porte-avions européens soit en permanence à la mer pour défendre nos intérêts et être présente là où sont les enjeux européens. Avec les Anglais également qui ont deux porte-aéronefs, mais qui sont hostiles à l'intégration européenne de défense depuis toujours ?

La question reste posée.

Dans le transport militaire européen, l'unité a déjà été réalisée, elle peut l'être dans le naval, le terrestre, etc... Idem pour les programmes communs. Capitalisons sur les progrès : drone MALE européen, avion de combat franco-allemand SCAF, char de combat du futur... et d'autres à inventer.

Défis économiques et sociaux

Ceci dépendra aussi des moyens financiers et budgétaires dont disposera l'Europe. Or, les pays européens apparaissent comme les parents pauvres de la reprise économique en 2021. Le FMI a revu à la baisse d'un point, à 4,2 %, ses pronostics pour la zone euro cette année. L'Allemagne est créditée de 3,5 % (-0,7 point), la France de 5,5 % (-0,5 point) et l'Italie de 3 % (-2,2 points). La zone euro pâtit d'une faiblesse de l'activité observée fin 2020 qui devrait se poursuivre au début de 2021, dans un contexte de nouveaux confinements.

Cette faiblesse de la reprise, qui fait que l'UE passera plus de temps à retrouver son niveau d'avant-crise, entraînera des difficultés, souligne la COFACE dans ses dernières prévisions de croissance mondiale.

Comme l'indiquent Les Echos « La montée des inégalités et dans certains cas de la précarité, les frustrations croissantes des populations vis-à-vis de leurs autorités et de leur gestion de la crise du coronavirus risquent de déboucher sur des mouvements de protestation et de violence, prévient l'assureur-crédit. Les travailleurs les moins qualifiés, les jeunes et les femmes ont davantage souffert de pertes d'emploi que le reste de la population.

Les précédentes épidémies du XXI^{ème} siècle soulignent que cet accroissement des inégalités de revenus sera durable et favorisera davantage de troubles sociaux. Ces derniers interviennent en moyenne un an après la pandémie. »

Face au risque de désindustrialisation de l'Europe, il faudra réagir. En 2020, 15.000 emplois ont été supprimés dans l'industrie hexagonale, qui a, dans le même temps, perdu 22 usines, selon l'institut Trendeo. C'est une rupture après trois années de créations nettes, mais compte tenu du contexte, les choses auraient pu être pires.

David Cousquer, le dirigeant de Trendeo, affirme dans Les Echos du 2 du février que le plan France Relance et le déplafonnement temporaire par Bruxelles des aides directes (passées de 200.000 à 800.000 euros) ont pu inciter les industriels à acheter des machines et relocaliser.

Cela montre que l'Europe a un rôle à jouer dans la relocalisation et la réindustrialisation. Il faut probablement

aller beaucoup plus loin et imaginer des programmes de relance industrielle européens liant les industriels des pays voisins.

On peut aussi s'appuyer sur les start-up. En France, la situation est bonne. Pour la première fois en 2020, l'écosystème des start-up tricolores est celui qui a levé le plus de fonds au sein de l'Union européenne. De nouvelles licornes ont émergé et si les tours de table n'ont pas progressé en nombre, ils ont bondi en valeur, démontrant par là même que la French Tech compte plus de jeunes entreprises qui commencent à tenir leurs promesses et qui séduisent des investisseurs prêts à miser plus massivement sur elles.

Il faut créer des start-up de dimension européenne qui pourront, à terme, concurrencer les Alibaba et les Amazon, qui sait ?, au niveau européen, voire mondial.

Un fonds européen des start-up doit naître, la fiscalité européenne doit être adaptée pour les favoriser, la Commission européenne et le Parlement européen doivent se saisir de l'enjeu.

L'enjeu social, prévenir la pauvreté

Mais, on l'a dit, la crise peut amener des problèmes sociaux. Il faut que l'Europe les prévienne. Il faut s'armer face aux menaces de pauvreté massive.

L'UE doit approfondir sa dimension humaine, voire la créer ou la « recréer » (notamment dans l'imaginaire collectif) car elle semble pour beaucoup absente. C'est une dimension conforme à ses valeurs, à son héritage chrétien et humaniste. Elle doit viser les invisibles, les abandonnés, ceux qui ne sont jamais mis en avant, les « oubliés » : personnes âgées, isolées, pauvres, smicards et ceux qui perçoivent les minima sociaux, très bas revenus, malades, chômeurs pauvres...

Face à ces « oubliés », l'UE doit établir :

- des programmes sociaux et économiques pour les publics délaissés, y compris ceux à la rue ;
- des revenus de compensation pour limiter et compenser, si possible, les écarts de revenus ;
- créer un fort budget social de l'UE pour une politique à destination de nos pauvres (au sens large) et ne pas baisser, comme le souhaite la Commission, le budget du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) alors que 113 millions de pauvres vivent en Europe, dont 8 en France ;
- établir un bilan social complet de l'UE : bilan économique et humain des précarités pour prendre en compte l'ampleur du problème et repérer les priorités d'action ;
- modifier la charte sociale de l'UE pour renforcer son orientation vers les personnes exclues (en annexe, par exemple, une proposition pour compléter l'article 30 de la charte).

Ainsi, en visant les invisibles, ceux qui ne sont pas « utiles » politiquement mais qui sont nombreux, l'UE retrouverait une dignité et surtout une légitimité qu'elle a largement perdue dans la population européenne. Elle attirerait à nouveau à elle ceux qui se sentaient oubliés.

Cela pourrait favoriser un regain d'intérêt politique dans l'UE et la participation aux élections et aux processus démocratiques européens. Alors que l'écologie est de plus en plus au centre des préoccupations, il ne faut pas pour autant oublier la dimension sociale de l'UE.

L'UE doit donc changer de dimension, elle doit devenir HUMAINE.

Défis de 2021 et au-delà : le fédéralisme européen plus que jamais nécessaire ?

Michel Caillouët

Ambassadeur honoraire de l'Union européenne, président UEF Sud France



Depuis 1946, création du mouvement fédéraliste, des efforts remarquables (mais ont-ils été suffisamment remarqués ?) ont été réalisés par l'Union des fédéralistes européens (UEF), pour promouvoir l'idée, ou la nécessité du fédéralisme, que ce

soit sur le plan historique, ou conceptuel.

Mais, en ce qui concerne la population dans son ensemble, ou les milieux politiques, l'idée fédéraliste reste, aux mieux méconnue, au pire décriée, et au pire des pires, utilisée comme repoussoir pour servir des agendas souverainistes, voire populistes.

Il en va de même chez certains européens sincères, et on retrouve souvent dans leurs littératures, discours ou entretiens, la description, le sentiment, d'un fédéralisme inutile, voir caricatural.

Ainsi s'exprime Michel Barnier, négociateur audacieux, sincère et compétent pour le Brexit, dans un entretien donné au magazine *Le Pèlerin* (11 février 2021) : « je n'ai jamais été un Européen béat, je ne suis pas fédéraliste. Il n'existe pas 'un' peuple européen, et encore moins 'une' Nation européenne. Je pense qu'on aura toujours besoin des nations pour combattre le nationalisme. Bien qu'unis, nous devons respecter l'identité et la culture de chaque peuple ».

Ce type d'arguments est assez fréquent parmi les « pro-européens », même si, de plus en plus, certains reconnaissent que le fédéralisme, même invisible, gagne du terrain. Il y aurait aussi cette tendance, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, à faire quasiment du fédéralisme dans une certaine clandestinité, pour peu que le mot ne soit jamais prononcé.

Parce qu'en effet, de nombreuses politiques européennes sont déjà largement fédéralistes.

On peut penser à l'Euro, avec sa Banque centrale européenne, institutionnellement fédérale, mais aussi à la politique commerciale européenne, avec les mandats de gestion confiés à la Commission européenne, sur base de la majorité qualifiée. Mais l'élément le plus fédéral du système européen est le droit. En effet, l'existence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), disposant de l'autorité de la chose jugée et dont les décisions s'imposent aux États membres constitue le fondement d'un fédéralisme européen. Sur cette base, la Cour a ainsi développé une jurisprudence qui a confirmé l'essence fédérale du droit européen.

Pourtant, institutionnellement, l'UE n'est toujours pas une véritable fédération et reste, encore en 2021, un « objet politique non identifié », selon la formule de Jacques Delors.

Alors, pourquoi se cacher, pourquoi nier que le fédéralisme est déjà une réalité. Albert Camus nous l'a rappelé « mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du Monde »...

C'est peut-être François Villeroy de Golbail, l'actuel gouverneur de la Banque de France, qui lui n'a aucun scrupule à se déclarer fédéraliste, qui est dans le vrai lorsqu'il déclare, dans un entretien à la revue *Les Échos* (19 février 2021), nous en « avons assez d'une Europe qui rase les murs ».

Oui, les défis internes, géopolitiques, environnementaux, de solidarités... sont à nos portes, et le fédéralisme en est, pas seulement en partie, la solution !

Listons les principaux défis de 2021, et au-delà, qui nécessitent un sursaut européen indispensable, et une dose importante de fédéralisme : le Brexit, le plan de relance « next generation EU », l'Europe sanitaire, les relations avec les démocraties illibérales (Russie notamment), l'immigration et la gestion des frontières extérieures de l'UE.

Oui, les défis internes, géopolitiques, environnementaux, de solidarités... sont à nos portes, et le fédéralisme en est, pas seulement en partie, la solution.

La négociation et les futures relations dans le cadre du Brexit : du fédéralisme sans le dire !

Tous les observateurs s'accordent pour dire que les longues négociations pour arriver à l'accord in fine de rupture sur le Brexit (décembre 2020) ont été exemplaires, et que le « club » UE est resté uni et solidaire.

Mais force est de constater que les méthodes utilisées ont été largement de nature fédérale, une étude récente de l'institut Jacques Delors le montre clairement :

- une unité de pilotage solide autour du négociateur Michel Barnier avec la constitution d'une « task force » pour assurer la coordination stratégique, et une seule voix pour assurer la communication, donc l'amorce d'un exécutif européen cohérent ;
- une très large transparence permettant de consolider la communauté d'intérêt européenne, dont la prise en compte intégrale de la démocratie interne européenne, avec un rôle important confié au Parlement européen, Guy Verhofstadt en tête, lui-même ardent fédéraliste européen ;
- la mise en place d'un dialogue et d'informations permanentes avec toutes les parties prenantes, dans les États-membres.

Ceci a permis une pédagogie partagée autour des défis du Brexit et une discipline collective des États-membres.

Succès donc, certainement succès qui est le fruit de méthodes fédérales, qui devra être poursuivi pour suivre les relations politiques et économiques futures avec le Royaume Uni, et éviter toute division ou rupture de discipline interne à l'UE.

Le Plan de relance européen « next generation EU » : sans fédéralisme, procédures lentes, dangereuses et délicates ?

On se souvient du psychodrame du printemps et été derniers qui a abouti aux décisions relatives au plan de soutien européen, doté de 750 milliards d'euros (390 en subventions, 360 en prêts), le 21 juillet 2020. On a salué à juste titre le saut qualitatif majeur concernant la gestion coordonnée et solidaire de la dette européenne, certains ont même pu parler, en fait à tort, de « moment hamiltonien ».

Mais cette négociation, très difficile, est restée du domaine de l'intergouvernemental européen.

On a salué à juste titre le saut qualitatif majeur concernant la gestion coordonnée et solidaire de la dette européenne, certains ont même pu parler, en fait à tort, de « moment hamiltonien ». Mais cette négociation, très difficile, est restée du domaine de l'intergouvernemental européen.

Tout comme le processus de ratification parlementaire, qui reste hasardeux et long, puisque 40 ratifications seront nécessaires (Parlement européen, Parlements nationaux, et certains Parlements régionaux). Plus de 7 mois après la décision, seulement un nombre minime de ratifications ont été obtenues, dont celle (qui devrait être la plus importante...) du Parlement européen, le 21 février dernier.

Le déboursement des fonds tant attendus et nécessaires ne se fera pas avant l'été 2021, même si chaque État a jusqu'au 30 avril pour présenter son programme détaillé.

Ce processus a brillé par une absence quasi-totale d'utilisation de méthodes fédérales de décision et gestion : d'où des retards, des frustrations, des pertes d'efficacité, c'est le lot de l'Union européenne actuelle !

Par contraste, les États-Unis d'Amérique ont une structure politique fédérale (et un budget fédéral conséquent...).

Le plan Biden, doté de 1 900 milliards de \$, et décidé très sérieusement et rapidement après l'élection du nouveau Président le 21 janvier dernier, et qui a obtenu la ratification du Congrès américain, dès le 5 février, va être exécuté très rapidement, « il faut dépenser maintenant, il faut frapper fort ! », a déclaré Joe Biden.

Quel contraste d'efficacité, et même d'épaisseur de démocratie, entre une zone, l'Europe, sans structure fédérale effective, et les États Unis, une fédération !

Les citoyens devraient s'en rendre compte, et en être informés !

L'Europe sanitaire et la gestion de la pandémie Covid : des prémices de fédéralisme

Face à la pandémie Covid 19 qui s'était déclarée au début 2020, l'Union européenne, dotée de quasiment aucun pouvoir ou compétence en matière de santé, s'est trouvée d'abord complètement désarmée.

Mais très vite, les décideurs européens (États membres, Commission, Parlement) se sont rendus compte que seule la dimension européenne permettrait une réponse au minimum adéquat aux défis et ravages de la pandémie, et la solidarité européenne nécessaire.

Ainsi, sous la pression de la crise, il a été demandé à la Commission européenne d'élargir (de manière informelle), le champ d'action communautaire dans le domaine de la santé,

et de, progressivement, créer une « souveraineté sanitaire européenne ». Défi de taille, puisqu'avant la pandémie, le sanitaire relevait des gouvernements nationaux.

Il s'est agi d'un changement profond de paradigme européen : les États membres, soit désarmés, soit soucieux de l'efficacité minimale, ont confié à la Commission, face à l'urgence, le soin de procurer les vaccins de manière coordonnée, dans le cadre d'une « union européenne de la santé ».

Ceci a été réalisé, dans un temps record, n'a pas été indemne de critiques, même si la mise en commun des efforts est en train de porter ses fruits, et, malgré les difficultés d'approvisionnement et livraison de certains laboratoires, la campagne de vaccination suit son cours et va aller en s'accéléralant, dans tous les pays de l'UE.

La politique qui a été mise en œuvre a toutes les caractéristiques d'un fédéralisme européen : unité de pilotage et exécutif à la manœuvre, contrôle démocratique par le Parlement européen,

transparence des procédures.

Une nouvelle catégorie de politique fédérale européenne est née : la politique sanitaire et de santé, qu'il faudrait maintenant consolider sur le plan institutionnel et industriel (créer des filières industrielles fortes) , si l'on veut éviter à l'avenir les approximations de procédure et des échecs toujours possibles.

Les relations avec la Russie : l'intergouvernemental européen et ses limites

La politique extérieure de l'Union européenne, qui repose sur un ensemble d'instruments de coordination et d'actions communes (PESC, haut représentant et service extérieur commun, sanctions...), reste délibérément intergouvernementale.

Certes, on y parle de plus en plus européen (selon la formule d'Aristide Briand en 1924), mais il ne s'agit que de coordination, qui ne se traduit pas encore suffisamment en terme de formulation de politiques unifiées, crédibles, porteuses d'impact face aux menaces du monde.

C'est l'expérience que, malheureusement, le Haut Représentant aux Affaires étrangères européen, Josep Borell, en visite à Moscou et s'essayant au dialogue, a subi. Les positions européennes trop contrastées ne permettent sans doute pas la formulation de politiques extérieures cohérentes, face à un pays, la Russie, dont on connaît les méthodes.

On peut rêver d'une politique extérieure commune, à l'instar de celles que les pays fédéraux dans le monde appliquent (États Unis, Inde, Canada...) : que de changements à apporter à l'appareillage institutionnel européen !

Souverainetés partagées (ce qui ne signifie pas renoncement), voilà le pas décisif à accomplir, aussi dans le domaine des relations extérieures.

C'est pourtant dans cette direction qu'il faut se diriger si l'Union européenne, collectivement, veut assumer son rôle international, au niveau de ses valeurs et de ses intérêts, et sa protection collective, alors qu'aucun État membre pris individuellement n'est plus capable de le faire.

Souverainetés partagées (ce qui ne signifie pas renoncement), voilà le pas décisif à accomplir, aussi dans le domaine des

relations extérieures, en se rappelant l'excellente formule du nouveau Président du Conseil italien, « il n'y a pas de souveraineté dans la solitude »

L'immigration et la gestion des frontières extérieures de l'UE : à quand une gestion réellement fédérale !

Grace au marché intérieur (et l'Accord de Schengen) les frontières intérieures de l'UE ont perdu de leur importance, mais les frontières extérieures ont gardé les mêmes attributs et cristallisent désormais des préoccupations majeures : migratoires, sécuritaires, douanières, sanitaires.

Mais l'Union européenne ne dispose pas des « pouvoirs régaliens » avec lesquels les États souverains gèrent leurs frontières. D'où le risque trop important que la gestion des frontières externes reste seulement une affaire des États riverains et frontaliers, oubliant la solidarité nécessaire, lorsque des États membres rencontrent des difficultés importantes de gestion de la frontière extérieure, comme dans les dernières années ou mois, l'Italie, la Grèce, l'Espagne...

Chacun s'accorde maintenant, face notamment aux défis migratoires désordonnés, à considérer que la gestion des frontières extérieure de l'UE devrait être du domaine européen, et pas seulement des États membres. La politique migratoire rencontrera encore de nombreux obstacles, tant qu'il n'y aura pas contrôle commun des frontières extérieures, et une absence de solidarité.

Dans l'état actuel des politiques, on peut noter bien sur des progrès mais aussi des insuffisances : l'agence Frontex, dotée progressivement de moyens importants, ne reste qu'une agence européenne, qui agit en dehors des contrôles démocratiques nécessaires, dont ceux du Parlement.

Au niveau des moyens, Frontex disposera de 10 000 agents/garde-frontières mobilisables (qui disposent maintenant, prémices de fédéralisme, de leur propre uniforme européen), mais un règlement européen de 2018 demandait que 40 agents soient dédiés à la protection des droits de l'Homme dans leurs activités, ce qui, à ce jour, n'a pas été réalisé !

Frontex ce sera un budget de 5,14 milliards d'€ pour la période 2021-2027, un tel budget doit être suivi et contrôlé, par des institutions plus fédérales.

Il s'agit en effet de rétablir la confiance entre Frontex, les citoyens européens, et les institutions européennes, qui a été mise en cause publiquement par des campagnes de presse. Pour revenir à un climat constructif, il est indispensable de donner un pouvoir de contrôle de supervision au Parlement européen, amorce là aussi de fédéralisme bien compris.

Dans le domaine de la gestion des frontières extérieures, l'absence de fédération est un obstacle grave à la formulation de politiques plus saines et contrôlées, autre domaine où des progrès fédéraux doivent se réaliser !

Conclusions

Non, les fédéralistes ne sont certainement pas des « européens béats », mais LES européens réalistes, ceux qui prônent avec conviction l'efficacité et la solidarité européennes, si nécessaires !

Efficacité et solidarités qui sont très insuffisantes, voire douteuses, avec le système inter-gouvernemental actuel : que de retards, d'insuffisances démocratiques, de pertes en ligne....

La conjoncture européenne récente, riche et souvent préoccupante, dans au moins les 5 domaines listés plus haut (Brexit, plan de relance, Europe de la santé, relations avec la Russie, gestion des frontières extérieures), montre que les méthodes fédéralistes, même implicites, restent la clé du succès et de l'efficacité (Brexit, santé) et que, là où le fédéralisme est absent, les dégâts sont malheureusement importants (plan de soutien européen, relations extérieures, gestion des frontières extérieures).

Des politiques fédérales sont effectivement en devenir et permettent des avancées décisives, pourquoi le cacher et continuer, comme certains politiques ou essayistes, à nier que le fédéralisme est impérativement nécessaire pour que, nous, citoyens, collectivement, puissions affronter avec assurance et fierté les défis du futur.

C'est à cette pédagogie impérative que l'UEF doit continuer à se consacrer, avec conviction et professionnalisme !

Articles et tribunes se succèdent : comment et quand rembourser les dettes publiques nées de la pandémie ? Ces questions ont des aspects techniques, mais elles soulèvent, avant tout, l'incontournable problème de fond : la zone euro est-elle viable sur le long terme sans union politique ?

Que faire de toutes ces nouvelles dettes publiques, soudaines et gigantesques, directement liées à la crise sanitaire ? Certes, nous ne sommes pas dans l'urgence. Ces engagements sont à très long terme et les taux d'intérêt sont pratiquement nuls. Bref, les remboursements sont lointains et la charge de la dette négligeable. Toutefois, les débats à venir prendront des tournures particulières du seul fait des spécificités de la zone euro. Le fédéralisme deviendra alors un sujet inévitable.

Des pas positifs ont certes été accomplis : relâchement (momentané) des normes budgétaires, emprunt commun de 750 milliards d'euros, politique d'assouplissement quantitatif menée par la BCE. Mais peut-on se contenter de toujours colmater des brèches dans l'urgence ?

Rappel des règles

Le traité fondateur de l'Union économique et monétaire (UEM) avait bien anticipé les difficultés. Partager l'euro sans union politique est audacieux, notamment en période de crise. Un tel choix se conçoit s'il constitue le prélude à l'accomplissement d'une fédération. Mais demeurer, comme actuellement, à mi-chemin fragilise l'édifice. Depuis le début, la zone euro impose deux règles cardinales pour se protéger des dérives des finances publiques de certains États : encadrement strict des déficits et des dettes en pourcentages du PIB (les critères de Maastricht) et interdiction faite à la Banque centrale européenne (BCE) de prêter directement aux États. L'objectif est d'empêcher que les excès budgétaires de certains pousse l'inflation et les taux d'intérêt à la hausse sur l'ensemble de la zone.

Les points aveugles de la construction monétaire

En théorie, le choix d'une monnaie unique suppose certaines conditions réunies. Pour que la construction soit robuste, il faut que les systèmes économiques et sociaux des États participants soient assez homogènes, qu'ils partagent la même philosophie politique et qu'ils adhèrent à des objectifs communs pour le présent et le futur. Vouloir forger une convergence des systèmes économiques et sociaux en l'absence d'union politique est un défi. La zone euro n'échappe pas à cette réalité.

La création de la monnaie unique en 1999 s'est accomplie dans le contexte doctrinal des années 1990. Il paraissait alors suffisant, pour adopter l'euro, que les États éligibles remplissent des contraintes mesurables : des taux d'inflation et des taux d'intérêt convergents et des finances publiques soutenables. Ces critères quantitatifs étaient sans doute nécessaires, mais pas suffisants. Ils négligent les différences structurelles. Rien de surprenant car, à l'époque, les forces du

marché apparaissaient les mieux appropriées pour stimuler la dynamique d'homogénéisation des économies nationales. De plus, les États se défiaient des mécanismes budgétaires de solidarité. Le laisser faire était devenu la norme. Mais concurrence, convergence et solidarité vont rarement ensemble.

Telle qu'elle a été conçue, si une crise survient, la zone euro tanguerait. Ce fut le cas après le choc financier de 2008. La crise sanitaire s'avère encore plus complexe. Des pas positifs ont certes été accomplis : relâchement (momentané) des normes budgétaires, emprunt commun de 750 milliards d'euros, politique d'assouplissement quantitatif menée par la BCE. Mais peut-on se contenter de toujours colmater des brèches dans l'urgence ?

Les solutions possibles

Après la crise du Covid, les économies prendront des trajectoires se situant probablement entre la continuité et des tentatives de construire « l'économie d'après ». Mais les dettes publiques seront toujours là et, qui plus est, dans un contexte où l'hétérogénéité des situations financières des

États membres s'est accrue. Début 2021, la dette de la Grèce était, en pourcentage du PIB, autour de 200%, soit environ quatre fois plus élevée qu'aux Pays-Bas. Celle de l'Allemagne atteignait 70%. Pour la France ce taux tendait vers 120%.

Un point semble acquis. Faire défaut, donc ne pas honorer les engagements des États, ruinerait la crédibilité de la zone euro et ferait immédiatement bondir les taux d'intérêt. Mais comment rembourser ? Plusieurs solutions sont envisageables, elles pourraient se cumuler.

Réduire les dépenses sera mal accepté.

Lever plus d'impôts sera d'autant plus aisé que les économies affichent des croissances fortes et durables. C'est improbable. Créer de nouveaux impôts est toujours difficile. À moins que cela s'accompagne d'une amélioration visible de la justice fiscale. L'Europe aura ici un rôle à jouer en favorisant une convergence des systèmes d'imposition qui bannirait la concurrence fiscale entre les États.

Espérer une inflation soutenue afin de réduire la valeur réelle des dettes est une option périlleuse et délicate à maîtriser. Un tel choix serait d'ailleurs ouvertement combattu par certains États membres.

Les remboursements des dettes seront une épreuve de vérité pour la zone euro. Sans solidarité, les tensions risquent d'être disruptives.

Effectuer de nouveaux emprunts pour faire « rouler » la dette (on emprunte pour rembourser) est séduisant, mais cela ne fera que différer le problème. Et rien ne garantit que les taux d'intérêt resteront longtemps aussi bas.

Demander à la BCE de financer les États au moyen d'avances non rémunérées revient à un emprunt perpétuel à taux d'intérêt nul. Cette solution, souvent appelée la « planche à billets », fait sens. À situation exceptionnelle, réponse

exceptionnelle ! Mais les traités et les statuts de la BCE interdisent le financement monétaire des administrations publiques.

L'issue raisonnable : le fédéralisme

Les remboursements des dettes seront une épreuve de vérité pour la zone euro. Sans solidarité, les tensions risquent d'être disruptives. Pour éviter le pire, gageons que les politiques de désendettement recourront surtout à la création d'impôts européens et à l'émission de monnaie par la BCE. Or ces choix appellent le fédéralisme.

Des impôts européens permettraient de mutualiser le remboursement des dettes de l'UE (les 750 milliards) et de soutenir les États membres les plus endettés. Puisque la matière fiscale exige actuellement l'unanimité, seul le passage à une fédération permettrait de dépasser définitivement ce blocage.

Le recours au financement monétaire est souvent présenté comme tabou car inflationniste. Mais cette théorie est fragile. L'exemple de la zone euro est là pour rappeler que les prix peuvent rester stables malgré une hausse de la masse monétaire. En revanche, le financement monétaire est un excellent moyen pour s'extirper de situations budgétaires inextricables. Beaucoup de guerres furent en partie financées de cette manière. Pourquoi alors se priver de cette possibilité face à un choc sanitaire sans précédent ?

Le financement monétaire de l'État n'est ni magique, ni immoral. La planche à billets découle du monopole donné à chaque banque centrale d'émettre la monnaie légale sur son territoire. Ce privilège offre la capacité de dénouer une crise de surendettement en éliminant la partie insoutenable de la dette. En définitive, cette faculté bénéficie à l'ensemble des citoyens. Une surcharge d'impôts est évitée et rien ne permet d'accréditer l'idée qu'une hausse de l'inflation est inévitable (sauf en recourant à une analyse monétariste rudimentaire). Techniquement, la banque centrale crédite, à son passif, le compte courant de l'État. En contrepartie, la banque inscrit, à son actif, une créance sur l'État. Celui-ci peut alors actionner

ce compte pour rembourser des emprunts libellés en euros. Autre aspect de ce privilège, la disparition de la dette de l'État vis-à-vis de sa banque centrale est possible par un jeu d'écritures (diminution d'un même montant des deux côtés du bilan de la banque centrale). Il s'agit là d'un choix politique. À titre d'exemple, une loi du 23 juillet 1993, a demandé à la Banque de France d'apurer jusqu'au 31 décembre 2003, sur une base annuelle, sa créance de 36,02 milliards de francs sur le Trésor public. Cette opération fut indolore et sans remous politiques.

Pour éviter le pire, gageons que les politiques de désendettement recourront surtout à la création d'impôts européens et à l'émission de monnaie par la BCE. Or ces choix appellent le fédéralisme.

Résumons. Une banque centrale ne se réduit pas à une institution financière neutre. Elle a des devoirs et des prérogatives ; elle est au service du bien commun ; Il est dans ses attributions d'aider son État et ses citoyens en cas de crise grave, y-compris en créant de la monnaie légale au profit de la collectivité. Mais la zone euro est privée de ce privilège par crainte de débordements ou d'abus des États membres. Tout cela provient du caractère singulier de l'UEM : une monnaie sans union politique, donc une monnaie sans fédéralisme.

Jusqu'ici, les États sont restés arc-boutés sur leurs souverainetés nationales. Mais ils en payent le prix fort en cas de crise grave. Lorsque l'immense question du remboursement des dettes publiques deviendra incontournable, il est vraisemblable que ces États choisiront de se tourner vers le fédéralisme plutôt que de s'abandonner aux désordres monétaires et politiques. La BCE deviendra alors une institution commune au service des États et des citoyens de la zone euro. Le budget fédéral ne sera plus soumis à la règle du veto. Et la BCE pourra directement participer au règlement du lancinant problème des dettes publiques nées de la crise sanitaire.

Arthur Collin

Article publié par Sauvons l'Europe le 18 mars 2021

<https://www.sauvonsleurope.eu/catalogne-le-deshonneur-du-parlement-europeen/>



Jordi Gomara i Pérez, Senyera i senyera independentista, manifestation 2007, flickr

Le Parlement européen était appelé la semaine dernière à lever l'immunité de plusieurs de ses membres. Dans cette séance, trois en particulier : les indépendantistes catalans. L'Espagne les réclame comme criminels de droit commun.

Ont-ils posé des bombes ? Assassiné des gens ? Braqué des banques pour financer leur cause ? Non, ils ont gagné les élections régionales en Catalogne, et organisé un référendum d'autodétermination. Pour cela, ils sont poursuivis par l'Espagne sur deux chefs d'accusation : la sédition qui est ici un pur crime de principe politique, et le détournement de fonds public lié à l'organisation du vote par les institutions régionales.

On peut être opposé à une indépendance catalane dont le ressort principal semble tout de même être le refus de solidarité nationale entre une province riche et le reste du pays. On peut se scandaliser de l'empressement à l'indépendance alors que les résultats des scrutins populaires sont au mieux guère tranchés. Mais on ne peut nier que le sujet relève de la politique dans un débat démocratique et pas de la justice.

Les trois parlementaires concernés, dont M. Puigdemont, l'ancien Président de la Catalogne ayant organisé le vote, et deux des anciens membres de son exécutif, ont été élu au Parlement européen par des citoyens européens sur cette ligne

politique indépendantiste. Leur mandat démocratique est légitime. Que s'est-il donc passé ?

La plupart des groupes parlementaires se sont rangés aux arguments de l'Espagne et ont recommandé la levée de l'immunité, à l'exception notable des écologistes et de la GUE (gauche européenne). Les socialistes n'ont pas voulu affronter l'un des rares dirigeants nationaux qui leur restent, ni la droite un courant espagnol chauffé à blanc. Les libéraux semblent se reposer sur une confiance en l'état de droit espagnol. Une demande de vote secret a cependant été acceptée afin que les députés qui bravent les consignes de vote puissent suivre leur conscience en toute impunité.

Après l'avis de la commission juridique, présidée par un espagnol de Ciudadanos fortement anti-indépendantistes, le Parlement a levé l'immunité de ces trois députés par environ 400 voix contre 250 et 50 abstentions. Notons que ceci ne traduit pas le résultat théorique des groupes en présence et que beaucoup ont donc voté contre les instructions.

Leur immunité levée, ces députés vont-ils rendre des comptes en Espagne ? Bien sûr que non ! A moins qu'ils ne s'y rendent de leur plein gré, il faut que la justice locale les saisisse et les extradite. Or les différents tribunaux européens, en Ecosse, au Danemark et surtout en Belgique, qui ont eu à se pencher sur la question ont tous conclu que les « crimes » concernés n'étant pas punissables dans leur pays, il ne leur était possible de procéder à une extradition. On ne peut s'interdire de penser

La plupart des groupes parlementaires se sont rangés aux arguments de l'Espagne et ont recommandé la levée de l'immunité, à l'exception notable des écologistes et de la GUE (gauche européenne).

que les responsables politiques au Parlement européen ont considéré que la levée de l'immunité ne prêtait pas à conséquence, puisque les tribunaux chargés de faire respecter l'État de droit s'opposeraient à l'action judiciaire espagnole.

Le gouvernement espagnol saisit donc la Cour européenne de justice pour faire trancher ce point en sa faveur. Les trois indépendantistes la saisissent également pour contester la levée de leur immunité. C'est donc devant les cours que ce sujet démocratique profond sera arbitré. Il est bien utile d'avoir des juges chargés de dire le droit en dernier ressort quand les élus abdiquent leurs responsabilités.

Jean-Guy Giraud

Ancien président de l'UEF France

Publié le 9 avril sur www.lesamisdutraitedelisbonne.com



L'incident très médiatisé du « **Sofa Gate** » aura d'abord permis au grand public de constater de visu la rudesse et le caractère provocateur de l'actuel régime turc – sous la férule de **Recep Tayyip Erdogan**. Mais il aura aussi mis en lumière toute la **faiblesse de la diplomatie européenne** – tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme

On a pu constater une fois de plus toute l'**pambiguïté du système de représentation extérieure de l'UE** tel qu'établi par le Traité de Lisbonne. Trois hauts responsables (au moins) sont chargés de cette fonction : les Présidents du Conseil européen et de la Commission ainsi que le Haut-Représentant. Selon les circonstances, ils peuvent l'exercer isolément ou collectivement. La souhaitable coordination de leurs initiatives (y compris sur le plan protocolaire ...) et de leurs messages s'avère souvent aléatoire. **Les précédents Présidents du Conseil européen** et de la Commission avaient toutefois réussi à gérer tant bien que mal – en interne – cette coordination. Si bien que, à défaut de régler efficacement ce problème de dyarchie ou de triarchie, ils étaient parvenus à éviter qu'il affaiblisse ou même compromette l'action diplomatique de l'UE. Il n'en est pas de même avec l'**actuel Président du Conseil européen** qui manifeste un activisme surprenant sur la scène internationale (comme d'ailleurs sur certaines questions internes à l'ordre du jour du Conseil Européen). Activisme qui n'est pas toujours couronné de succès comme l'atteste par exemple l'échec relatif de ses dernières initiatives personnelles en Biélorussie, Géorgie ou Libye. On se souvient d'ailleurs que M. Michel avait été choisi par ses « pairs » du Conseil européen en raison notamment de son habileté à dénouer – au moins provisoirement – les incessants conflits au sein de... la politique intérieure belge. Qualité qui ne le prédisposait pas de manière évidente à affronter les redoutables problèmes de relations internationales face à des dirigeants tels que MM. Erdogan ou Poutine. Nul doute que certains membres du Conseil lui-même n'aient donc été surpris par certaines de ces initiatives.

Sur le fond

Les Traités successifs sont principalement responsables de la **faiblesse intrinsèque de la politique étrangère « commune »**. L'expérience historique du fédéralisme – par exemple celle des États-Unis – montre que la **diplomatie et la défense** sont les deux domaines qui doivent être en priorité confiés par les États membres à la compétence d'Institutions communes. Et ce dans le double objectif d'éviter des conflits internes et de permettre au groupe de défendre ses intérêts communs vis à vis des puissances externes. C'est exactement l'inverse qui s'est produit au sein de l'Union dans laquelle ces Institutions n'exercent qu'une compétence résiduelle et révocable (hormis en matière d'accords commerciaux). Et où l'essentiel de cette compétence a été confié au **Conseil européen** cad à l'Institution la moins intégrée et la plus intergouvernementale – dont les décisions ne peuvent être prises qu'à l'unanimité des États membres, quelles que soient leur taille et leur implication dans les grandes questions de politique internationale auxquelles l'Union est quotidiennement confrontée. Mais le plus préoccupant est que, contrairement à l'esprit sinon à la lettre du Traité, **cette situation d'impuissance commune tend à se perpétuer** sinon à s'aggraver – notamment au fil des élargissements successifs de l'Union. Le **Conseil européen** – bien que de moins en moins unitaire – ne délègue que des pouvoirs marginaux au Haut Représentant ou à la Commission et conteste même parfois leurs interventions dans des domaines où il s'est lui-même révélé incapable de formuler des orientations ou des priorités. Et la politique internationale ayant, comme la nature, « horreur du vide », **le champ est laissé libre aux autres grandes puissances mondiales** au détriment de l'intérêt commun européen. Pire, on voit certains États membres – quelle que soit leur taille – tenter de jouer leur propre jeu auprès de ces puissances et se faire ainsi instrumentaliser par elles. Dans une certaine mesure, **l'épisode du Sofa Gate est une illustration presque chimiquement pure de cette situation** : un Conseil européen qui n'a pas de position commune claire vis à vis de la Turquie mais veut en rester le maître absolu ; un Président de ce même Conseil qui, sans mandat précis, s'improvise et s'impose (physiquement ...) comme seul interlocuteur d'un redoutable dirigeant ; une Présidente de la Commission marginalisée publiquement bien qu'elle dispose au moins des manettes économiques indispensables pour la négociation ; un Haut Représentant non convié alors qu'il est en charge, au quotidien et dans le détail, des relations diplomatiques complexes avec la Turquie. Voici ce qu'il faudrait expliquer aux européens à l'occasion de la **Conférence sur l'avenir de l'Union**. Que leur sort – même individuel – dépend de la capacité de l'Europe à défendre leurs intérêts face à de (plus) grandes puissances hostiles ou indifférentes. Que, dans l'état actuel des choses, le système en place est incapable de remplir efficacement ce rôle protecteur. Mais aussi que **des réformes internes de ce système sont possibles** si l'opinion se prononce clairement et fortement pour une reprise en mains, par l'Union, de son propre destin.

Le fédéralisme, source de malentendus Plaidoyer pour la Fédération européenne

Pierre Jouvenat

Membre du Comité directeur de l'UEF-France

Dans le débat public sur la construction européenne, évoquer le fédéralisme s'avère périlleux. Par ignorance ou mauvaise foi, le terme est le plus souvent utilisé comme repoussoir. Personnalités politiques, journalistes et citoyens agitent alors le spectre d'un nouveau super-État qui s'imposerait aux États-nations, voire les absorberait. Les Français en particulier, imprégné d'esprit jacobin, ne peuvent concevoir une gouvernance différente de celle de l'État traditionnel unitaire, centralisateur et bureaucratique. Ils s'imaginent ainsi une « Europe » toute puissante, intervenant sur tout, une dérive d'autant plus préoccupante que le pouvoir serait encore plus lointain que celui de Paris. Perte de souveraineté garantie.

Le langage fédéraliste est en partie responsable de cette confusion. Le terme « supranational » est souvent utilisé pour désigner le niveau supérieur d'une gouvernance multi-niveaux, alors que s'agissant de fédéralisme il serait moins anxiogène de parler tout simplement de « niveau fédéral » pour le différencier des autres niveaux, national, régional et communal. De même, les militants fédéralistes européens, mécontents d'une gouvernance qu'ils considèrent trop intergouvernementale et soucieux de promouvoir un véritable pouvoir communautaire, parlent fréquemment d'institutions « indépendantes des États membres » ou « autonomes », donc s'affranchissant des intrigues diplomatiques. Une terminologie certes conforme à la théorie fédéraliste, mais il serait sans doute plus pédagogue, pour évoquer le niveau fédéral, de parler d'institutions qui lui sont propres, distinctes de celles des États membres.

Ce qu'est vraiment le fédéralisme

Le principe de base est pourtant largement connu : **union dans la diversité**. Il s'agit donc d'unir, non d'unifier. Une fédération est une union de communautés politiques indépendantes rassemblées autour d'objectifs communs, mais qui conservent leur caractère distinct dans d'autres buts. Les entités fédérées conservent leur autonomie constitutionnelle, dans la seule limite des objectifs et principes fondamentaux de la fédération, tels qu'ils ont été librement consentis ; elles se réservent encore et surtout le droit de décider ensemble de la révision du pacte fédéral, selon les modalités qu'elles auront définies. La fédération n'est donc **pas attentatoire à l'identité nationale**. Une fédération n'existe pas par elle-même, elle est l'émanation des entités fédérées. Sans elles, elle disparaît.

Le pacte fédératif est un **acte volontaire** par lequel les parties conviennent d'une répartition des pouvoirs entre les étages de l'architecture fédérale. Il n'y a **pas de dépossession de pouvoirs**, car les entités fédérées participent à la formation de la volonté fédérale et de l'ordre commun. Mais le pouvoir au niveau supérieur s'exerce différemment. La fédération étant une union à la fois d'États et d'individus, elle se caractérise par son système bicaméral. Les États sont représentés à la chambre haute (conseil des États ou sénat) et les citoyens sont

directement représentés à la chambre basse (chambre des représentants, parlement ou assemblée fédérale). Les deux chambres exercent conjointement le pouvoir législatif et contrôlent le gouvernement fédéral, organe exécutif. Le système fédératif crée donc un corps nouveau de gouvernants et d'agents, ainsi qu'un pouvoir judiciaire qui lui aussi est propre à la fédération. La relation entre les différents niveaux de gouvernement n'est pas de nature hiérarchique. C'est la coexistence de pouvoirs indépendants et coordonnés. Une pluralité des centres de pouvoir qui se limitent mutuellement, ce qui a pour effet que **pouvoirs et contre-pouvoirs s'équilibrent**.

Une fédération est une union de communautés politiques indépendantes rassemblées autour d'objectifs communs, mais qui conservent leur caractère distinct dans d'autres buts.

Le tout est fondé sur le **principe de subsidiarité**, notion de base du fédéralisme : prendre les décisions au plus près de l'espace de vie du citoyen, ne devant être décidé aux niveaux supérieurs que ce qui apporte une valeur ajoutée en termes de cohérence et d'efficacité. La compétence des entités fédérées demeure la règle, celle de la fédération est l'exception. Cette dernière n'est pas une compétence de principe, mais une compétence d'attribution.

Cela étant, le fédéralisme exclut les égoïsmes nationaux et consacre le **fait majoritaire**. Les règles décidées communément s'imposent à tous. Le vote majoritaire, principe essentiel de la démocratie, s'applique à tous les échelons de la fédération. Aucune minorité ne peut dicter sa loi. C'est là la principale difficulté à concevoir le fédéralisme à l'échelle européenne, alors que le fait majoritaire est parfois contesté au niveau national déjà.

Qu'en est-il de la souveraineté ? Est-il vrai que le dépassement de l'État-nation conduit à une perte de souveraineté pour celui-ci ? Selon la pensée dominante, la souveraineté est indivisible. Elle est incarnée par le peuple. Avec le fédéralisme, on change alors d'échelle pour évoluer vers une **vraie souveraineté**, celle des peuples fédérés, la souveraineté fédérale, la seule permettant de s'imposer face aux défis de dimension globale. La pluralité des centres de pouvoir dans une fédération signifie que certains ont le dernier mot dans certaines matières, et que d'autres l'ont dans d'autres domaines. Il n'y a pas pour autant division de la souveraineté, car de fait la fédération se compose de trois éléments : le gouvernement fédéral, les gouvernements des entités fédérées, et les deux ensemble, c'est-à-dire la fédération. Il s'ensuit que le titre à exercer la souveraineté appartient à la fédération, soit au peuple fédéral. Cependant, pour utiliser une argumentation plus simple dans le débat courant, on soulignera que rien n'empêche que plusieurs autorités puissent concourir à l'exercice de la souveraineté. On parlera alors non pas de

transfert de souveraineté (ce qui évoque la dépossession), mais de partage.

La meilleure forme de collaboration, un sujet de controverse

Face à la crise de l'État national confronté à la fois aux défis planétaires et aux revendications d'autonomie sur son propre territoire, quelle est la meilleure forme de collaboration ? Confédération ou fédération ? Décentralisation ou autonomie locale ?

Alors que la confédération privilégie la diplomatie, la fédération répond à l'exigence démocratique.

La confédération, forme de coopération préférée des nationalistes, est une association d'États indépendants qui s'accordent sur ce qu'on peut appeler une « convention internationale » gérée par une conférence diplomatique permanente. Il n'existe ni pouvoir législatif, ni exécutif, ni tribunal commun. Chacun conserve sa liberté d'action, ce qui signifie aussi que chacun se réserve la possibilité d'ignorer les décisions prises en commun. Les sujets de la confédération sont les États eux-mêmes et non les individus qui la composent. Il n'y a pas dans la confédération de peuple commun. La nature de la négociation est intergouvernementale. Ce ne peut être que la somme des égoïsmes nationaux. Quand tout va bien, les États acceptent sans rechigner les initiatives statutaires des organes communautaires ; mais dès que les difficultés surgissent et qu'elles mettent en cause les intérêts supérieurs des États, les rapports de force reprennent le dessus. L'Histoire a ainsi montré que les confédérations ont soit évolué vers des fédérations ou sombré dans l'impuissance et la discorde.

La **supériorité de la fédération** est avérée. Comme l'a expliqué Immanuel Kant, la fédération est **garantie de paix**. Une paix véritable, ce qui est différent de l'absence de guerre qui n'est qu'une simple trêve. Le fédéralisme consacre la **suprématie du droit**. Inefficace lorsqu'elle s'applique entre États souverains, la coopération se révèle féconde lorsqu'elle se développe dans un cadre institutionnel. L'articulation des pouvoirs sur plusieurs niveaux de gouvernement s'avère **la plus équilibrée, la plus efficace, et aussi la plus résiliente**.

Alors que la confédération privilégie la diplomatie, la fédération répond à l'**exigence démocratique**. La fédération résulte de la conjonction de la volonté des États et de la volonté du peuple de poursuivre un idéal commun. Elle a donc une double légitimité.

Dans la limite de ses compétences, la fédération est dotée d'un pouvoir direct sur les individus par des lois et règlements ayant la même force juridique que ceux des États, mais en retour les citoyens concourent à former la volonté fédérale selon des procédures démocratiques.

Le fédéralisme permet de **donner à la démocratie une dimension internationale**. C'est un processus d'extension de la démocratie sur des espaces toujours plus vastes. L'autonomie locale, elle, est garantie par la constitution dans toutes ses composantes, compétences et ressources, et n'est donc plus sujette aux caprices d'un pouvoir central. Ainsi, le fédéralisme se décline du local au mondial. Si le fédéralisme mondial est inéluctable, il nous apparaît encore bien lointain, alors que le fédéralisme au niveau des grandes régions du monde, en premier lieu en Europe, étape indispensable vers le fédéralisme mondial, est réalisable immédiatement. Le

fédéralisme « interne », quant à lui, dépend des circonstances propres à chacun des pays concernés.

La sempiternelle question du « peuple européen »

On dit volontiers que la démocratie ne peut pas s'exercer au niveau européen car il n'y a pas de peuple européen. *A fortiori*, l'absence de peuple européen rendrait impossible toute évolution de l'Union européenne (UE) vers un État fédéral. Il est vrai que l'adhésion des citoyens au projet européen, et concrètement l'appropriation, au niveau territorial, des décisions prises au niveau européen, nécessitent un sentiment d'appartenance à des valeurs communes et à un destin partagé. Sans entrer ici dans le vaste débat sur l'existence ou non d'une histoire, d'une culture et d'une identité communes, dont nous aurions plus ou moins bien conscience, force est de

constater que les enjeux planétaires forment une **communauté de destin** qui appelle à une communauté d'action. S'il y a prise de conscience de cette réalité, tout devient possible, y compris la participation à un projet politique commun.

Ainsi, on retiendra ici surtout la notion de peuple en tant que « corps politique », distincte de celle de « corps social », selon la terminologie du constitutionnaliste Dominique Rousseau. La seule dimension politique suffit à concevoir, comme l'a montré Jürgen Habermas, l'émergence d'une société civile européenne par le prolongement des processus qui ont construit les consciences nationales, pour une conception post-nationale de la citoyenneté. Ce peuple corps politique, ou **peuple civique**, celui qui permet de créer un lien entre le citoyen et les institutions de l'Union, reste à créer. Mais de fait, **un peuple se construit** au fil du temps lorsque ses diverses composantes sont confrontées ensemble et de manière répétée aux problématiques communes, par une bonne information, par le débat politique, par toutes les formes possibles d'expression de la volonté populaire, développant ainsi des liens de solidarité. Un nouvel attachement vient s'ajouter à l'attachement national. Il en résulte un sentiment de **double appartenance**, la coexistence d'un loyalisme envers la société fédérale et envers les petites collectivités territoriales, de sorte qu'aucun ne l'emporte. Les citoyens y acquièrent aussi de nouveaux droits (libre circulation, égalité de traitement, citoyenneté européenne).

Évoquer la notion de peuple politique plutôt que celle de peuple ethnique, ou de communauté de destin plutôt que d'identité – une notion qui souvent suppose le rejet de l'autre – permet aussi d'écarter toute idée d'un futur « nationalisme européen ».

Évoquer la notion de peuple politique plutôt que celle de peuple ethnique, ou de communauté de destin plutôt que d'identité – une notion qui souvent suppose le rejet de l'autre – permet aussi d'écarter toute idée d'un futur « nationalisme européen ». C'est pleinement conforme à l'esprit du fédéralisme qui vise à pacifier les sociétés à une échelle toujours plus vaste. Le fédéralisme est la seule formule politique permettant d'unifier des peuples de cultures différentes.

Pas de dogmatisme, mais tirer parti de la flexibilité du modèle fédéraliste

Chacune des fédérations existantes résulte de circonstances ou situations particulières. Chaque union fédérale possède sa

structure originale. Le lien fédéral y est plus ou moins fort. Un projet de Fédération européenne doit s'affranchir de tout dogmatisme pour nécessairement innover compte tenu des spécificités du continent européen. Celui-ci symbolise le concept d'État-nation souverain post-westphalien. Il est constitué d'un ensemble d'États relativement anciens ayant déterminé le cours de l'Histoire pendant des siècles, dotés d'une forte identité nationale et désireux de préserver leur indépendance. Compte tenu de la diversité des sociétés qui le composent, il s'agit d'adopter une forme de fédéralisme qui assure aux membres de la Fédération un degré d'autonomie supérieur à tout autre précédent, et qui soit une médiation optimale entre l'unité du cadre juridique et la pluralité des identités culturelles.

Plus fondamentalement, on pourra s'affranchir de la théorie fédéraliste classique et construire un modèle fédéral original hors du cadre étatique.

Concrètement, on pourra limiter les compétences exclusives de la Fédération (hormis la régulation du marché intérieur, fondement de l'intégration européenne) à un nombre très limité de domaines nécessitant une mutualisation de la souveraineté (défense, relations internationales, monnaie ...). On privilégiera ainsi les compétences partagées, celles-ci offrant le plus de marges de manœuvre et s'exerçant sous le contrôle étroit par les parlements nationaux du principe de subsidiarité, comme le prévoit déjà le Traité de Lisbonne. Sur le plan institutionnel, alors que dans les fédérations abouties (États-Unis, Suisse ...), le sénat est élu au suffrage universel et chaque entité fédérée y a un poids égal, on pourra maintenir une représentation quasi-proportionnelle, les sénateurs étant des représentants des parlements et/ou des gouvernements nationaux, ou laisser à chaque État le choix du mode de désignation de ses représentants. La mise en application et le respect des lois fédérales pourront être assurés par les entités fédérées, sans décentralisation de l'administration fédérale. Ce ne sont ici que des exemples.

Plus fondamentalement, on pourra s'affranchir de la théorie fédéraliste classique et construire un modèle fédéral original hors du cadre étatique. Selon le constitutionnaliste Olivier Beaud, une fédération ne présuppose pas l'existence d'un État, et on peut penser le modèle fédéral comme un mode de rationalisation des relations entre les différents centres décisionnels plutôt que comme une structure étatique ou internationale.

La fédération est une **création continue**, en réponse aux nouveaux défis que l'Histoire nous impose de manière récurrente. C'est une recherche constante de l'équilibre entre le besoin d'autonomie et l'intérêt général. C'est ce qui fait qu'elle apparaît le plus souvent comme étant complexe, et qu'elle est donc souvent incomprise.

L'Union européenne et le spectre du « saut fédéral »

Les pères fondateurs de l'Europe avaient une vision fédéraliste. Puis l'approche dite fonctionnaliste - des petits pas dans des domaines spécifiques, créant une solidarité de fait - adoptée dès la déclaration Schuman du 9 mai 1950, n'a jamais été dépassée. À ce jour, l'UE est à mi-chemin entre une confédération et une fédération, mais l'intergouvernementalisme y reste prédominant.

Pourtant, les organes existants préfigurent ceux d'une fédération. Deux institutions ont un caractère fédéral : la Banque centrale européenne et la Cour de Justice de l'Union

européenne. Le Conseil de l'UE et le Parlement européen constituent les bases d'un pouvoir législatif bicaméral, et il existe un embryon de pouvoir exécutif, la Commission européenne. L'émergence d'une citoyenneté européenne et la portée du droit communautaire sont aussi des éléments d'ordre fédéral.

Pour qu'elle devienne une véritable fédération, l'UE doit pour le moins :

- Transformer le Conseil de l'UE en un véritable « Sénat » ou « Conseil des États », composé de représentants permanents, fonctionnant de manière transparente, et prenant toutes ses décisions à la majorité simple ou qualifiée, à l'exclusion de tout droit de veto ;
- Abolir le Conseil européen (imagine-t-on les États-Unis dirigés par un conseil des gouverneurs ?). Le sénat doit être le seul organe représentant les États. Si ce cénacle devait être maintenu, il faudrait revenir à l'esprit des Traités qui lui assignent seulement un rôle d'impulsion sur les grandes orientations stratégiques.
- Attribuer des pouvoirs identiques aux deux chambres constituant le pouvoir législatif, le Parlement européen et le futur sénat.
- Établir une véritable puissance publique européenne, disposant d'une capacité de décision et d'exécution. La fonction exécutive, aujourd'hui partagée entre Commission, Conseil de l'UE et Conseil européen, doit être confiée à un vrai gouvernement, et celui-ci doit disposer de ressources propres à la fédération.

Au-delà de ces prérequis, toutes les options seront ouvertes pour d'autres dispositions constitutionnelles concrétisant un modèle fédératif original : modulation du partage des compétences, type de leadership politique (mode de désignation/élection du chef de gouvernement et/ou président de la fédération), composition du sénat, composition du gouvernement, relations avec les parlements nationaux et autres instances, etc.

La Fédération européenne sera alors une « Fédération d'États-nations », selon la célèbre formule de Jacques Delors. Y parvenir pourra nécessiter une intégration différenciée, à plusieurs cercles (soit différente de l'intégration actuelle, à géométrie variable ou « à la carte »), les contours de la Fédération n'étant pas identiques à ceux de l'UE. Un groupe d'États pionniers, ou noyau dur, constituera ainsi une avant-garde permettant aussi une intégration plus poussée s'agissant des politiques à mener, en particulier la fiscalité, la solidarité budgétaire, la transition écologique, l'indépendance énergétique, la stratégie industrielle, et le plus difficile car très ancrée dans les traditions nationales, la dimension sociale.

Aller plus loin reviendrait à franchir le pas d'une nouvelle structure étatique, pour établir les « États-Unis d'Europe ». Cette différence de nature concerne surtout la reconnaissance internationale : service diplomatique extérieur unique, représentation unique dans les instances internationales, une nationalité unique et un seul passeport européen pour tous les citoyens. La nécessité de franchir cette étape dépendra de la capacité d'une Fédération d'États-nations d'exercer une influence internationale, les États la composant devant alors parler d'une seule voix.

La Fédération d'États-nations représente-t-elle réellement le « saut fédéral » tant décrié ? Certainement pas du point de vue institutionnel, car les institutions existantes constituent déjà les éléments d'un ordre fédéral. La poursuite de la méthode fonctionnaliste suffirait à les perfectionner, par souci

d'efficacité. Cependant, cette méthode, de nature intergouvernementale, ne permettra jamais de créer une Europe politique, une *polity* unissant des citoyens. Il faut aujourd'hui remettre le citoyen au centre du débat politique. Son adhésion au projet européen doit être tant émotionnelle que rationnelle. Une refondation de l'Europe nécessite ainsi un processus constituant. Il s'agit aussi de légitimer *ex ante* toute nouvelle étape d'intégration, non pas d'obtenir *ex post* un blanc-seing populaire au produit d'une réflexion aristocratique, comme ce fut le cas en 2005. L'Europe doit se construire avec et par ses peuples, le pouvoir constituant appartenant aux citoyens doublement, en tant que citoyens d'Europe et en tant que citoyens des États membres. S'il doit être question d'un « saut » dans la construction européenne, celui-ci se situe bien dans la tenue d'une constituante. Sera-t-il alors fédéral ? Les citoyens en décideront. Pour cela, le processus devra nécessairement être

ascendant, à partir des territoires, car le fédéralisme se construit de bas en haut.

Principales sources :

- Michel Mouskhely (avec Gaston Stefani), *Confédération et Fédération : l'antithèse*, Presse fédéraliste, 2012.
- Mario Albertini, *Qu'est-ce que le fédéralisme ?*, Société européenne d'études et d'informations, 1963 (recueil et commentaires de textes de Immanuel Kant, Alexander Hamilton, P.-J. Proudhon, C. Frantz, Lord Lothian, L. Robbins, Barbara Wootton, L. Einaudi, C.-J. Friedrich).
- Lucio Levi, *La Théorie fédéraliste*, Presse fédéraliste, 2020, et divers textes de l'auteur.
- Bernard Barthalay, *Le fédéralisme*, PUF, 1981, et divers échanges avec l'auteur.
- Matthieu Calame, *La France contre l'Europe – histoire d'un malentendu*, Les petits matins, 2019.

À propos d'un livre de Lucio Levi

Michel Herland

Professeur à l'Université des Antilles et de la Guyane, Martinique, Antilles françaises.

Lucio Levi, *La théorie fédéraliste*. Préface de J.-F. Billion. Trad. J. Montchamp et J.-L. Prevel, 2^e éd. augmentée, revue par J.-F. Billion et P. Jouvenat avec l'auteur, Lyon, Presse fédéraliste, 2020, 281 p., 25 €.

Voici un livre que tous les fédéralistes devront avoir dans leur bibliothèque. Sans viser un caractère encyclopédique, il égrène les principales étapes de l'édification d'un corpus depuis *The Federalist Papers* (1787-1788), puis – pour ne citer que les auteurs les plus marquants – les Girondins, Saint-Simon (1814), Kant (1795), Proudhon (1863), Trotsky (1914), Einaudi (1918), Spinelli (1941), Marc (1948), Albertini (1963, 1999), Friedrich (1968), Elazar (1991) et quelques autres. Tous les fédéralistes « d'instinct » trouveront dans ce livre largement de quoi conforter leur engagement. Ce qui n'empêche pas certaines observations à propos de quelques points.

Voici un livre que tous les fédéralistes devront avoir dans leur bibliothèque.

« Théorie », comme nous indique le titre, ou « idéologie » fédéraliste ? Faut-il préciser que le mot « idéologie » n'est pas en soi péjoratif ? Sans l'idéologie des Lumières, sans le travail de sappe qu'elle a accompli dans les esprits⁶⁸ (tous les hommes sont égaux en droit) nous serions encore roturiers (ou plus rarement nobles), voire esclaves (ou maîtres) par la fatalité de la naissance. Le projet d'une fédération européenne, de même que le projet de fédération mondiale sont, comme les Lumières, des idéaux capables de mobiliser les esprits dans le bon sens. Qui dirait le contraire ? En tout état de cause, cette remarque portant sur le titre du livre ne vise en rien L. Levi qui ne nie pour sa part en aucune façon que le fédéralisme comme doctrine soit une idéologie (eg p. 222). On fera plutôt le reproche aux traducteurs d'avoir trahi le sens du titre original, *Il pensiero federalista*. D'autant qu'il est assez peu question de théorie dans le livre. Par exemple, on y chercherait en vain un chapitre consacré à la présentation

ordonnée des principes – autonomie, participation, égalité des composantes – à la base de toute fédération bien organisée.

Matérialisme historique

Les fédéralistes croient qu'il existe une raison dans l'histoire. De même, pour simplifier, que la révolution industrielle aurait imposé l'apparition des États-nations, la mondialisation imposerait la constitution d'entités supranationales et à terme des États-Unis du monde. On reconnaîtra néanmoins que cette vision directement inspirée par le matérialisme historique (Levi, pp. 104, 117, 165, 219) n'est en rien une démonstration : la Suisse, championne de la révolution industrielle, n'a pas eu besoin de passer par le stade de l'État-nation. Quant à la mondialisation, il est un fait qu'elle réclame une gouvernance mondiale, ne serait-ce qu'en vertu de l'urgence écologique, mais rien ne permet d'être certain que la logique triomphera et que le monde, aujourd'hui largement ouvert, ne redeviendra pas la juxtaposition de territoires balkanisés.

Le fédéralisme et la paix

Autre élément de l'idéologie fédéraliste : le fédéralisme est vecteur de paix (voir le *Projet de paix perpétuelle* de Kant) ou au minimum – variante – il existe une relation dialectique entre le fédéralisme et la paix (Levi p. 221). Il est vrai que les fédérations ignorent les guerres intestines, du moins les fédérations démocratiques (ce qui n'était pas le cas de la Yougoslavie et de l'URSS qui ont commencé à se déchirer avec la fin de la dictature). Il est vrai également que le désir d'échapper au retour des guerres traumatisantes peut-être une motivation pour « renoncer à la liberté sauvage », (Kant in Levi, p. 61) et se fédérer. La fédération peut donc naître d'un

⁶⁸ Faut-il rappeler ici que les nobles ont voté en faveur de l'abolition de leurs privilèges pendant la nuit du 4 août 1789 ?

désir de paix et c'est bien pourquoi tant d'Européens ont pu espérer l'avènement rapide d'une fédération européenne au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Mais la création d'une fédération peut tout aussi bien obéir non pas exactement au désir contraire mais à une volonté de puissance. Et c'est bien ce qui fonde l'envie de « plus d'Europe » aujourd'hui chez de nombreux Européens. Face aux États-Unis qui nous imposent l'extraterritorialité de leur droit et leurs GAFAM, face à la Chine (et dans un moindre degré à la Russie) qui avancent cyniquement leurs pions sur l'échiquier mondial, face à la vague migratoire enfin, une majorité d'Européens, comme le prouvent les sondages successifs, sont désormais acquis à l'idée que l'UE doit impérativement s'affirmer comme une grande puissance mondiale. Le monde est en guerre, cette guerre est jusqu'ici principalement – mais pas uniquement – commerciale et seule une Europe fédérale « proactive », parlant d'une seule voix, sera en mesure de défendre ses intérêts, bref une Europe offensive au sens le plus général du terme. Dit autrement, les Européens attendent de l'UE qu'elle « se pose en s'opposant ». Beaucoup ont compris que la fédération en est la condition et que celle-ci ne sera probablement pas constituée de vingt-sept pays mais d'un groupe plus restreint décidé à aller de l'avant. Et les mêmes sont bien conscients – hélas – que tout ceci n'est pas pour demain.

Le fédéralisme et la justice

Une Europe-puissance, ce serait déjà bien mais de nombreux fédéralistes souhaitent davantage. Ils considèrent que leur combat ne trouvera tout son sens que si la future fédération permet d'instaurer une société fondée sur des valeurs. Plus précisément, d'après Mario Albertini (*Nationalismo e federalismo*, 1999), largement repris par Levi, il s'agit de « compléter (les apports des idéologies [libérale, démocratique et socialiste] et d'achever la *liberté* et l'*égalité* par la *paix*, pour laquelle *seul* le fédéralisme peut fournir le cadre *moral*, historique et institutionnel approprié » (Albertini in Levi, p. 223, n.s.).

On peut certes admettre qu'une fédération démocratique garantit la paix à l'intérieur de ses frontières. On peut également admettre l'existence d'un lien entre la doctrine ou la théorie fédéraliste et la création des fédérations. L'exemple de la première fédération digne de ce nom, les États-Unis d'Amérique, le prouve : sans les efforts d'Hamilton, Madison et Jay pour promouvoir un régime fédéral, la Convention de Philadelphie n'aurait certainement pas accouché d'une constitution qui demeure toujours un modèle.

Mais comment ne pas s'interroger sur la suite de la série causale proposée par Albertini : fédéralisme (→ fédération) → paix → liberté + égalité ? Et d'abord pourquoi le fédéralisme pourrait-il « seul » apporter la paix ? D'autres doctrines – le christianisme (avec l'amour du prochain), le libéralisme (avec le « doux commerce »), le socialisme (avec l'internationalisme prolétarien) – ont visé le même résultat ; aucune, là où elle s'est implantée, ne l'a durablement atteint. Elles avaient toutes pourtant *a priori* un « cadre moral, historique et institutionnel approprié ». Les fédéralistes peuvent-ils faire valoir que l'époque (la dimension historique) leur est plus favorable, que la mondialisation forcera les nations à s'entendre ? Il est vrai que la raison pousse dans ce sens plus fort aujourd'hui qu'hier (cf. *supra*). Cependant l'état actuel des relations internationales, les succès aussi bien stratégiques que commerciaux de la Chine dans sa marche vers l'hégémonie rendent plus probable l'avènement d'un empire sous sa domination qu'une

fédération démocratique mondiale. S'il est impossible de prédire l'avenir, l'incapacité de l'UE à se transformer en une fédération digne de ce nom ne plaide pas en faveur de la deuxième hypothèse.

La fédération peut donc naître d'un désir de paix et c'est bien pourquoi tant d'Européens ont pu espérer l'avènement rapide d'une fédération européenne au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale.

On s'étonnera peut-être de voir apparaître la morale dans la citation d'Albertini. On aurait tort. Sans ses prédicateurs prônant la morale chrétienne, le Vatican n'aurait pas étendu son règne sur la plus grande partie du monde. Sans l'individualisme libéral, le capitalisme n'aurait pas triomphé. Sans la foi dans la morale prolétarienne, l'empire soviétique n'aurait pas tenu aussi longtemps. Il est donc légitime de penser que le fédéralisme doit lui aussi s'appuyer sur une morale. Faire valoir auprès des Européens qu'ils ont besoin d'une fédération pour la paix s'avère en effet insuffisant : ils jouissent déjà de cette dernière depuis trois quarts de siècle. Par contre, parmi ces Européens – un grand nombre d'entre eux – n'approuvent pas le système économique et social. Et si certains restent enfermés dans un égoïsme catégoriel ou corporatif, d'autres ne se satisfont pas du tableau de la pauvreté à côté de l'abondance, du gaspillage des richesses, de la morgue des puissants. Ceux-là aspirent à plus d'équité. Souvent dégoûtés du jeu politique, ils ne se contenteraient pas d'une Europe-puissance, fût-elle démocratique.

Le fédéralisme intégral

Celui-ci fait l'objet dans le chapitre 7 du livre de Levi d'une section qui traite sous ce titre aussi bien du fédéralisme d'Alexandre Marc, du régionalisme de Guy Héraud ou de Robert Lafont que du communautarisme d'Adriano Olivetti. Un regroupement étonnant qui s'explique seulement si Levi entend par fédéralisme intégral tout ce qui n'est pas le fédéralisme hamiltonien (sur le modèle américain). En réalité, Alexandre Marc est le seul de ces penseurs qui ait défendu nommément un modèle fédéraliste « intégral ». Il a développé, avec d'autres, un projet de réforme globale (politique, économique et social) qui se donne pour but de donner un contenu concret à la liberté et l'égalité mentionnées par Albertini.

Levi reproche à Marc d'être en déphasage par rapport au « cours objectif de l'histoire ». Il lui manquerait, en d'autres termes, « de définir des objectifs compatibles avec les conditions historiques de notre temps » (p. 189). Des affirmations quelque peu contradictoires avec le constat qui les précède de peu suivant lequel le modèle de société défendu par les fédéralistes intégraux (version marxiste) aurait « reçu récemment un intérêt croissant de différents observateurs » (p. 187).

Abstraction faite du jugement quelque peu à l'emporte-pièce de Levi sur le fédéralisme intégral, sa présentation (pp. 178-182 et 186-187) est fidèle mais sans doute trop courte pour les lecteurs qui ne sont pas déjà familiers avec la pensée d'Alexandre Marc. Ils trouveront dans nos articles parus dans les numéros 182 et 183 de *Fédéchoses* un exposé plus complet et pourront juger par eux-mêmes si ses propositions sont ou non en phase avec notre temps.

Daniel Cordier et Henri Frenay : bataille mémorielle et enjeu historique

Robert Belot

Historien et universitaire, chaire Jean Monnet EUPOPA à l'Université de Saint-Étienne

L'avant-dernier Compagnon de la Libération est mort le 20 novembre 2020. Daniel Cordier (Daniel Bouyjou) a eu un destin extraordinaire. Maurassien dans sa jeunesse, il rejoint le général de Gaulle dès juin 1940, avant d'être parachuté en France à l'été 1942 pour devenir l'assistant et l'homme de confiance de Jean Moulin, désigné pour unifier la Résistance intérieure. Marchand d'art après la guerre, homme de gauche, animateur du Club Jean Moulin, sa vie change radicalement à la faveur d'une émission de télévision. Il me l'a raconté à plusieurs reprises lors des nombreux échanges que j'ai eus avec lui, quand je préparais ma biographie de Frenay et mon livre *L'Affaire suisse*. En 1977, les Dossiers de l'Écran consacrent une émission à la parution d'un livre d'Henri Frenay : *L'Énigme Jean Moulin*. Tous les « grands de la Résistance » survivants sont présents, et notamment Raymond Aubrac, Jean-Pierre Levy et Claude Bouchinet-Serreulles. Dans ce livre, Frenay accuse Moulin d'avoir été « crypto-communiste » et donc d'avoir trahi la confiance que le général de Gaulle avait placée en lui. Il y a alors une sorte d'unanimité contre la thèse de Frenay, à juste titre. J'ai démontré la fausseté de cette thèse qui, à mon sens, est d'abord l'expression du profond ressentiment que le fondateur de Combat a nourri contre les communistes qui, à la Libération, en ont fait l'homme à abattre, pour des raisons politiques. Il est toujours risqué de se transformer en historien de sa propre histoire. Frenay s'est trompé, il faut le reconnaître. Lors de cette émission, Frenay, très sûr de sa légitimité, révèle au grand public l'ampleur du gouffre qui a existé entre la Résistance intérieure (qui réclame le droit à exister hors du gaullisme) et la France Libre. Pour les VIP de la Résistance intérieure, Jean Moulin n'était qu'un préfet. Pour Frenay et les autres, l'adhésion au gaullisme de guerre ne vaut pas allégeance et subordination. Ils n'entendent pas être traités comme des « parachutistes déjà au sol ». Ayant obéi aux exigences de leur conscience, accepté de prendre tous les risques, structuré des organisations, ils n'imaginent pas être privés des perspectives politiques de leur combat pour bâtir la France de demain. Daniel Cordier, le plus jeune de l'assemblée, tente de réfuter Frenay. Mais, me confiera-t-il, il échoue car ses arguments ne sont pas étayés. Frenay le traite de haut : « Vous étiez l'intendance, vous ne saviez rien ». En effet, Cordier n'appartenait pas au cercle restreint des décideurs. Mais sa position lui permettait d'accéder à des informations stratégiques. Cordier, qui n'a que 57 ans, se sent humilié par cet argument d'autorité. Sa résolution est prise : le marchand d'art va devenir historien. Le reste de sa vie sera consacré à cette mission. Il y met des moyens considérables. Il a des archives que personne ne connaît. C'est une véritable contre-offensive qu'il lance sous la forme d'une interminable et impressionnante biographie de Jean Moulin. Le premier tome sort un an après la mort de Frenay (certains le lui reprocheront), en 1989 : *Jean Moulin, l'inconnu du Panthéon*.

Dans une préface démesurément longue (300 pages), il écrit un véritable réquisitoire contre Frenay autour de trois accusations : pro-pétainisme initial, pro-américanisme et trahison envers le général de Gaulle (« l'affaire suisse »), responsabilité indirecte dans la rafle de Caluire (21 juin 1943) qui entraîna la mort de Jean Moulin. Il commençait par ruiner, avec arguments et passion, la thèse d'un Jean Moulin instrument conscient ou inconscient des communistes. Ayant mené une contre-enquête, je ne pouvais que lui donner raison sur ce point. Frenay s'est égaré, démontrant que n'est pas historien qui veut. Sa volonté de revanche contre les communistes l'a aveuglé. Je pourrai démontrer un jour prochain qu'il a pu être manipulé par le pouvoir de l'époque, en concurrence avec la partie gaulliste de la droite (la guerre Giscard/Chirac), réceptif à l'idée d'amoindrir la mémoire gaulliste à travers un de ses symboles panthéonisé par Malraux. La contre-argumentation conduite par Daniel Cordier était pertinente et juste sur ce point. Ce n'était pas le cas des deux accusations qui constituaient le noyau dur de cette préface aux allures de règlement de comptes.

D'abord, il révèle l'existence d'un manifeste, attribué à Frenay, attestant une imprégnation initiale pétainiste. Ce manifeste était déjà connu (il n'était pas « inédit ») et il n'y a pas de raison de le mettre en cause. Je l'ai moi-même démontré. Le problème est que Frenay n'était plus là pour contextualiser ce manifeste qui affirmait : « À l'œuvre du Maréchal Pétain nous sommes passionnément attachés ». Ses anciens camarades, mal armés archivistiquement et scientifiquement, le défendirent plutôt mal, par exemple en niant que Frenay ait pu être l'auteur ou l'inspiration du Manifeste de 1940. Mais j'ai voulu dépasser la dimension purement polémique de cette affaire et tenter d'établir une anthropologie de la perception de Pétain et de Vichy tout au long de l'Occupation. Ce que ma génération d'historiens a pu faire, les générations précédentes n'y sont pas parvenues, pour des raisons facilement explicables. Je suis arrivé à une conclusion assez simple, mais qu'on a feint longtemps d'ignorer : l'image de Pétain en 1940 n'est pas celle de 1944 ! Il suit de cela un théorème qui vaut pour toutes les époques : *la perception d'un phénomène est aussi importante que le phénomène lui-même*. Or, la perception quasiment unanime que les Français ont de Pétain aux temps de la proto-résistance est la suivante : le maréchal Pétain préparerait dans l'ombre l'arme de la revanche contre l'occupant. C'est la fameuse thèse du « double jeu ». Notons que les partisans de la « revanche » se satisfont souvent du programme politique interne du régime de Vichy. Frenay lui-même, qui a été victime du mirage pétainiste (et qui ne l'a jamais caché, que l'on se réfère à ses Mémoires), s'en explique dans une lettre au président Roosevelt, en octobre 1942 :

« Si j'ai tenté sans succès de continuer la lutte en rejoignant le général de Gaulle, j'ai cru, néanmoins, au maréchal Pétain, j'ai cru au double jeu, j'ai cru même à une véritable révolution nationale humaine et sociale. Comme tous les autres Français, j'ai été cruellement déçu, odieusement trompé. Ma pensée n'est pas personnelle, je participe au grand courant d'opinion qui, comme une marée, submerge tous les Français et les entraîne à sa suite. C'est à ce titre que mon opinion, à vos yeux, doit avoir une valeur et un poids. »

Henri Frenay, comme tant d'autres Français qui allaient s'engager dans la voie de la Résistance, est à l'image de l'immense majorité des élus qui votèrent la fin du régime à l'Assemblée nationale ; ceux-là, comme l'affirmera l'un d'entre eux, furent « trompés par la croyance, où on les entretint, que le gouvernement, fort de la confiance qu'on lui avait témoignée, obtiendrait du vainqueur des adoucissements dans l'exécution de l'armistice⁶⁹ ». Ce pionnier de la Résistance pense exprimer l'état d'esprit des Français du début de l'Occupation en évoquant leur besoin d'unité, un besoin qui les aurait conduits à imaginer une compatibilité entre de Gaulle et Pétain : « ... si paradoxal que cela puisse sembler, le peuple était à la fois pétainiste et gaulliste. Il espérait et croyait que l'action du général de Gaulle, hors du territoire national, et celle du Maréchal sur le sol métropolitain, seraient convergentes et toutes deux dirigées contre l'Allemagne, à l'égard de laquelle ses sentiments n'ont pas changé. » Notons que dans cette lettre au président américain, Frenay tente de montrer que le peuple français a toujours été plus uni que les Américains avaient pu l'imaginer. Cette croyance explique également le succès du *giraudisme*.

Cela posé, la démarche de Cordier comportait des biais qui lui faisaient prendre des libertés avec le protocole de la recherche historique. Il a parfois été victime d'une heuristique de la confluence, c'est-à-dire qu'il occultait ce qui n'allait pas dans le sens de sa thèse. Il eût fallu qu'il remarque que, concernant la politique intérieure de Vichy, l'espace rédactionnel que lui consacrent les premières feuilles clandestines du mouvement de Frenay n'est pas important. La même proportion se retrouve dans la version originale intégrale (que j'ai retrouvée) du fameux Manifeste. Si la polémique s'est polarisée sur le passage relatif à l'œuvre intérieure de Vichy, force est de constater que ce passage est très court dans la version intégrale (environ 10% de l'ensemble), reflétant l'intérêt très faible qu'y porte le rédacteur. Rien ne prouve que Frenay ait été hostile à la devise programmatique de l'État français, surtout si elle est interprétée, comme on peut le lire dans le Manifeste, comme la quête très consensuelle d'une « France unie, patriotique et forte ». Il convient surtout, ce que Cordier n'a pas voulu faire, de mentionner la réserve importante qui est émise à l'application de ce programme, réserve que la citation de D. Cordier ne restitue pas intégralement et qui donne à sa présentation un tour polémique : « Malgré la défaite, malgré les deuils, malgré les restrictions, le peuple français, confiant dans le Maréchal Pétain s'est, pour la première fois depuis de nombreuses années, repris à espérer. Cet espoir est-il justifié ? L'œuvre de redressement, si rapidement annoncée, peut-elle, dans les circonstances présentes, être menée à bien ? *Nous ne le pensons pas.* » Et le Manifeste d'expliquer que l'idée même

d'un « redressement » moral, économique et militaire constitue un leurre ou une illusion dans la mesure où l'occupant ne saurait tolérer qu'un pays vaincu et soumis se donne les moyens de reconquérir de la puissance, une puissance susceptible d'être utilisée contre lui : « Si cette œuvre se poursuit sans obstacle, nous assisterions à une augmentation des valeurs matérielles et morales françaises dans le moment même où, par suite d'une guerre, qui se prolonge, ces mêmes forces allemandes seraient en régression. Mieux encore, la position de la France vaincue tendrait à devenir meilleure que celle de l'Allemagne. » C'est tout simplement déclarer l'impossibilité, voire le danger, d'une collaboration réelle, cette collaboration devenue politique officielle du gouvernement de Vichy depuis Montoire et qualifiée plus loin de « mal nécessaire ». C'est aussi dissuader les Français de nourrir un « espoir » dans la capacité d'un gouvernement français, sous la botte, d'aboutir à des résultats favorables à la France et aux Français. Pris dans son heuristique de la congruence, Daniel Cordier avait oublié que le véritable manifeste fondateur de Combat rédigé par Berty Albrecht et Frenay quelques mois après le « manifeste de 1940 », commençait ainsi : « Libérer le territoire de l'ennemi, c'est bien ; ce n'est pas assez. » La réaction patriotique ne peut plus se penser hors d'une perspective politique, et cette perspective doit prendre en compte l'enjeu européen.

D'autre part, Daniel Cordier tente de montrer que le chef de Combat, à travers la *Délégation suisse des Mouvements Unis de Résistance*, appuyé, entre autres, par les Américains (Allen Dulles tout particulièrement), avait pu adopter une attitude à la limite de la sécession par rapport au gaullisme. Il reprend ainsi (de manière insuffisamment distanciée) les griefs de Jean Moulin à l'époque : Moulin tente de persuader de Gaulle que Frenay et les siens sont manipulés par les Américains, et par conséquent qu'ils travaillent pour le général Giraud placé en Afrique du Nord à la fin de l'année 1942 par ces mêmes Américains. J'ai prouvé, grâce à une exploration dans les archives de l'Office of Strategic Services, qu'Allen Dulles n'a pas voulu instrumentaliser Frenay et que celui-ci n'a pas utilisé l'OSS pour « trahir » le fondateur de la France Libre. Les accusations de Moulin étaient erronées. Jean Moulin ne pouvait supporter l'idée qu'une partie de la Résistance lui échappe et il n'arrivait pas à concevoir que les chefs de la Résistance intérieure (Frenay comme Emmanuel d'Astier de la Vigerie ou d'autres) ne se considéraient pas comme de simples exécutants d'une chaîne militaire mais qu'ils se pensaient comme des révolutionnaires. Ceci rendait la mission de Moulin difficile, voire impossible. D'autant qu'il y avait le pôle de la Résistance communiste farouchement attaché à son autonomie et qui, contrairement à ce qu'a pu penser Frenay, n'acceptait pas la tutelle gaulliste comme allant de soi. Jean Moulin n'avait pas une connaissance intime du fonctionnement de la Résistance intérieure, qui avait son ontologie propre, bien différente de celle de la France Libre. Il ne faut pas oublier que quand il part à Londres en 1941, il ne sait rien de la Résistance, sinon ce que Frenay a bien voulu lui en dire, lors de leur première rencontre à Marseille.

Ce qui a justifié initialement la création de la Délégation suisse de la Résistance française était d'abord la question des moyens de subsistance, de survie de la Résistance intérieure. Mais le

⁶⁹ Joseph Paul-Boncourt, *Entre deux guerres. Souvenirs sur la III^e République. T. 3. Sur les chemins de la défaite, 1935-1940*, Plon, 1946, p. 257.

développement des maquis, à partir de 1943, créait des besoins considérables auxquels les mouvements devaient faire face : armes, équipements divers, vêtements, nourriture... Les budgets alloués par Moulin ne suffisaient plus, d'autant que le nombre des organisations de Résistance augmentait. Frenay était accusé de faire cavalier seul, de se prendre pour le « de Gaulle de la Résistance intérieure », de faire main basse sur les autres mouvements. Mais j'ai démontré, documents en main, que Frenay avait le soutien du comité directeur de Combat, mais aussi celui des MUR (Mouvements unis de Résistance), regroupant Libé-Sud et Franc-Tireur. Ce que ne dit pas Cordier dans sa préface de 1989, c'est que Moulin conçoit une stratégie de neutralisation du remuant chef de Combat, comme en témoigne Pascal Copeau, l'adjoint d'Emmanuel d'Astier (Libération-Sud), dans une lettre à d'Astier, du 4 juin 1943 : « J'ai eu une longue conversation avec Max à Paris et je l'ai trouvé, évidemment dans le désir d'isoler Gervais [Frenay], tout à fait conciliant et assagi. » Onze jours après, ayant appris l'arrestation de Delestraint (9 juin 1943), Frenay est accusé par Moulin lui-même dans la dernière lettre qu'il fait parvenir au général de Gaulle, le 15 juin 1943 : « Les causes, écrit-il ? Tout d'abord la campagne violente menée contre lui [Vidal] et contre moi par Charvet [Frenay] qui a, à la lettre, porté le conflit sur la place publique et qui a, de ce fait, singulièrement attiré l'attention sur nous. (Tous les papiers de Charvet sont, vous ne l'ignorez pas, régulièrement pris par la Gestapo...) ». Les attaques de Moulin conduisent Frenay à demander de se transporter clandestinement à Londres pour la deuxième fois, en juin 1943. Il veut s'expliquer avec le général de Gaulle en personne. Mais une fois à Londres, un complot s'organise contre lui pour qu'il ne puisse pas repartir en France. Il se rendra à Alger, où on lui offre un poste « ministériel » au sein du Comité français de la Libération nationale, afin de mieux le contrôler. Ses amis de France le regretteront et dénonceront le piège.

Cette « affaire suisse » a été exploitée pendant longtemps et a desservi la mémoire de Frenay (et d'autres). Face à Jean Moulin, immortalisé en *unificateur* des résistances, Henri Frenay devenait aux yeux de beaucoup le *diviseur* de la Résistance. Épousant sans critique le point de vue de son ancien patron, Daniel Cordier condamne « l'attitude irresponsable de Frenay dans l'affaire suisse⁷⁰ », mais considère normal que Moulin ait tout fait pour bloquer l'allocation des fonds (ce qui s'est traduit par un arrêt temporaire qui fit hurler les responsables des maquis). Frenay aurait manœuvré « secrètement avec les Américains », alors qu'il avait associé les MUR et le représentant de De Gaulle en Suisse, Pierre de Leusse. Voilà qui ne pouvait manquer de brouiller un peu plus l'image sulfureuse de l'homme dont on avait fini par oublier qu'il avait été l'inventeur de l'Armée secrète et qu'il avait fait de son organisation, *Combat*, comme l'a dit le colonel Passy, « la cellule mère de toute la Résistance en zone sud ». Même si d'aucuns (comme les anciens dirigeants de Combat) ont vite suspecté Cordier de partialité du fait de ses relations avec Jean Moulin et de sa position de juge et partie, même si l'on peut discuter certaines de ses thèses, cette intervention majeure dans un débat resté longtemps trop respectueux a certainement eu un effet désinhibiteur sur les historiens.

Le maréchalisme initial de Frenay et l'affaire suisse témoignent d'une certaine posture face au gaullisme. Assurément, le fondateur de Combat s'est *progressivement* rallié au gaullisme et est toujours resté un gaulliste *conditionnel*. Cela, même ses plus proches fidèles avaient du mal à l'accepter !

La violence de la réaction que suscita le travail du biographe de Moulin témoignait de la difficulté (bien connue) des témoins à accepter *l'historicité* de leur propre histoire et à s'émanciper d'une sorte d'*essentialité* de la Résistance. Appréhendé avec sérénité, le cas Frenay se présente au contraire comme une aubaine pour l'historien dans la mesure où il lui permet d'accéder à la *complexité* du fait résistant en révélant son caractère évolutif, polygénique et parfois conflictuel. Il nous aide à passer du mythe à l'histoire et à comprendre que les « féodaux » de la Résistance, très légitimement, avaient des ambitions politiques qui ne cadraient pas toujours avec l'affirmation du pouvoir gaulliste dont Jean Moulin était un loyal exécutant. Daniel Cordier le reconnaît lucidement : « Même pour ceux qui légitiment la raison d'État à laquelle obéissaient de Gaulle et Moulin, la bataille de Frenay reste un épisode cruel et exemplaire de l'éviction des pionniers au moment où ils étaient en droit d'espérer récolter les résultats de leur sacrifice⁷¹. »

Le Conseil national de la Résistance, contre lequel Frenay se révolta, était une tentative pour rétablir la démocratie par la réhabilitation des partis, y compris ceux qui n'avaient pas pris part au combat résistant. De Gaulle voyait également dans le CNR une opportunité pour renforcer son contrôle sur la Résistance intérieure. Il avait besoin de cette sorte de « parlement clandestin » pour assurer une lisibilité et une représentativité à la France résistante vis-à-vis des pays alliés. L'instruction du 21 février 1943 dit notamment ceci : « Il doit être créé dans les plus courts délais possibles un Conseil de la Résistance unique pour l'ensemble du territoire métropolitain et présidé par Rex [Moulin], représentant du général de Gaulle. Ce Conseil de la Résistance assurera la représentation des groupements de Résistance, des formations politiques résistantes et des syndicats ouvriers résistants. » Ce « grand tournant » n'est pas facile à faire passer. Alors qu'on le présente habituellement comme l'acte fondateur de l'unité de la Résistance, il provoque une des crises les plus graves que la Résistance ait connue. Ce sera la mission la plus difficile de Jean Moulin. Le propos qu'il tient lors d'un comité directeur des MUR est jugé méprisant. Le grand résistant Claude Bourdet, qui a participé à toutes les discussions, résume ainsi le propos de Moulin :

« Les mouvements de résistance ? Personne à l'étranger ne sait qui vous êtes, ni combien d'hommes vous représentez. La presse clandestine ? Son tirage est inconnu. Même si on pouvait l'établir de façon démonstrative, cela ne prouverait encore rien. Une seule chose peut impressionner les Alliés : le ralliement à de Gaulle de formations politiques connues de l'ancien régime, et d'hommes politiques de la III^e République que l'on connaît à Washington comme à Londres. Vous me dites que tout cela ne signifie plus rien. C'est bien possible, mais comment entendez-vous le démontrer aux Anglais et aux Américains, comment surtout espérez-vous remplacer cette preuve des

⁷⁰ Daniel Cordier, *Jean Moulin, L'inconnu du Panthéon, t. 1, Une ambition pour la République, juin 1899-juin 1936*, Paris, J. C. Lattès, 1989, p. 230.

⁷¹ D. Cordier, *Jean Moulin, L'inconnu..., op. cit.*, p. 164.

sentiments de la population française par une autre démonstration équivalente ? »

Le point de blocage est résumé ainsi par son secrétaire, Daniel Cordier : « Or, les mouvements refusaient cette “politisation” de la Résistance. Ils étaient pour une fois tous d’accord, dans les deux zones, pour dénoncer cet attentat contre l’esprit novateur de la Résistance, qui conduisait, selon eux, au retour du personnel, des mœurs et des tares de la III^e République honnie. » Ce qu’il ne dit pas, c’est que Frenay avait raison dans sa crainte que les communistes n’utilisent le CNR comme un instrument qu’ils contrôlèrent. Cordier arrive à la même conclusion que Frenay en estimant que « la représentation des communistes dans les instances dirigeantes se révélait donc anormalement élevée par rapport à leur forces réelles dans la Résistance⁷² ». Son contrôle politique échappait à de Gaulle. L’erreur de Frenay est d’avoir considéré que cette mainmise des communistes était le fruit d’une stratégie consciente de Jean Moulin.

Les documents que Daniel Cordier a exhumés, les analyses souvent décapantes et irrévérencieuses qu’il a proposées dans ses différents ouvrages ont permis d’évidentes avancées dans le processus de connaissance de l’histoire de la Résistance. Mais, et c’était inévitable, il n’a pas réussi toujours à se séparer de sa part de subjectivité et à se dégager de son animosité viscérale envers Frenay. Je me souviens qu’un jour il m’a dit : « Mais après tout, a-t-on la preuve que Frenay soit bien l’inventeur de l’Armée secrète ? » Frenay et lui étaient enfermés dans leurs différends, pour ne pas dire plus.

Le problème est que Daniel Cordier est peu à peu la référence ultime et totémique pour tout ce qui touche à l’histoire de la Résistance. Son intelligence, sa documentation, sa séduction, sa maîtrise des réseaux parisiens en font la figure du témoin-historien dont la parole vaut vérité. Les universitaires, consciemment ou non, se trouvent pris dans l’ombre inhibitrice de la statue du Commandeur. Jean-Pierre Azéma abandonne la thèse qu’il avait entreprise sur Jean Moulin. Une confusion des genres s’établit : Daniel Cordier participe à des jurys de thèses. Sa longévité lui permet d’imposer sa vision de l’histoire. L’humiliation vécue lors des Dossiers de l’Écran est vengée. C’est lui qui, à présent, fait figure d’autorité. Mais à travers lui, s’impose la domination de la mémoire de la Résistance extérieure sur celle de la Résistance intérieure. Une des conséquences de cette affaire est l’entrée de Frenay dans un *tunnel mémoriel* qui va conduire à des positions révisionnistes sur son rôle dans la Résistance, à des affirmations diffamatoires sur sa personne, et à l’oubli total de son engagement fédéraliste. À la fin de sa vie, Henri Frenay a été accusé par d’autres anciens compagnons d’être un « procureur des morts qui ne peuvent répondre » (Francis Louis Closon) et un profanateur de l’union sacrée de la Résistance. Le procès Klaus Barbie (1987) a réactivé la mémoire de René Hardy (le « traître de Caluire ») et sa relation avec Frenay, son ancien chef à Combat. De vieux soupçons totalement infondés et diffamatoires, lancés dès 1945 par d’André Lassagne et Antoinette Sachs, et réorchestrés par les communistes au

moment du premier procès d’Hardy (1947), refont surface. En 1996, l’aide du camp du général de Gaulle rapporte un propos de ce dernier particulièrement grave concernant la manière dont il voit le procès Hardy :

« Les camarades de résistance en sont arrivés à cette infamie, à cette extrémité d’infamie de livrer leurs frères. Pourquoi ? Pour arriver... Pour arriver les premiers à la Libération ! Ils ont fait cela. Ils l’ont fait alors que les Allemands avaient le genou sur leur gorge, ils l’ont fait par les Allemands⁷³. »

Pour de Gaulle, Caluire est une question de rivalités et de prise de pouvoir. Il signale ainsi le fossé qui séparait la Résistance « du dedans » et la Résistance « du dehors ». Le téléfilm de Pierre Aknine, *Jean Moulin, une affaire française*, apparu sur les écrans en janvier 2003, est une illustration emblématique du traitement négatif infligé à la mémoire de ce héros de la Résistance : Henri Frenay y est caricaturé sous les traits d’un homme caractériel, grossier, manœuvrier, sans parole, soucieux avant tout de la préservation de son pouvoir et de l’expression de son orgueil, entouré de traîtres en puissance, comme son bras droit, Bénouville, présenté pour la première fois comme l’auteur, conscient, du drame de Caluire. C’est une manière habile d’atteindre Frenay lui-même. Le « coupable » est René Hardy, mais le « responsable » est Bénouville : « Moulin est donc tombé pour des raisons non pas strictement partisans, mais politiques, parce que les hommes de Combat voulaient contrôler l’Armée secrète⁷⁴. » Derrière Bénouville, la stratégie manœuvrière de Frenay : comme fondateur de l’Armée secrète, qu’il avait remise entre les mains du général Delestraint, lui aussi arrêté à Paris avant Caluire, et comme celui qui a désigné Bénouville, ami de René Hardy, pour le représenter à cette réunion. Cette thèse est l’ombre portée de la grille d’analyse qui sous-tend toute la démarche de Daniel Cordier. Dans la préface du premier tome de sa biographie de Jean Moulin, contre toute précaution, il n’hésite pas à accuser Hardy mais aussi le mouvement Combat pour qui l’élimination de Moulin se serait traduite par un renforcement de son influence : « En livrant Caluire, Hardy pouvait donc préserver la structure de l’organisation à laquelle il collaborait⁷⁵. » Personne n’a souhaité souligner la gravité et la dangerosité d’une telle accusation. Il ne variera guère sur ce point.

Dans son dernier livre, il va plus loin encore en affirmant que les chefs de la Résistance intérieure ont lâché Jean Moulin : « J’ai toujours eu le sentiment que Rex avait été abandonné par les mouvements de Résistance. À l’heure de vérité, il n’y a eu aucune tentative pour le libérer de prison. Cela en dit long sur ce que la Résistance pensait de lui. Compte tenu des relations tendues, souvent exaspérées, qu’il entretenait avec les mouvements, hélas, cela ne pouvait que se terminer de cette manière⁷⁶. » Dans son premier livre, Daniel Cordier était sur la même position : « Alors que Jean Moulin était abandonné à son sort, les responsables de Combat mettaient un extraordinaire acharnement à s’occuper de Hardy et de lui seul⁷⁷. » J’ai pu explorer des archives nouvelles qui ne me

⁷² *Ibid.*, p. 264.

⁷³ Claude Guy, *En écoutant de Gaulle*, Grasset, 1996. On trouve cette citation, sans commentaire, dans un document officiel du Concours national de la Résistance et de la déportation, daté de 2021 et posté sur le site du ministère de l’Éducation nationale : <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/ephemeride/879>.

⁷⁴ Jean-Pierre Azéma, « 21 juin 1943 : le drame », *L’Histoire*, n° 388, juin 2013,

⁷⁵ D. Cordier, *Jean Moulin, L’inconnu...*, *op. cit.*, p. 257.

⁷⁶ Daniel Cordier, *De l’Histoire à l’histoire*, Gallimard, coll. « Témoins », 2013, p. 134.

⁷⁷ D. Cordier, *Jean Moulin, L’inconnu...*, *op. cit.*, p. 261.

conduisent pas à la même conclusion. Comme on le sait, Frenay n'est pas en France le jour de Caluire (21 juin 1943), mais à Londres. Lorsqu'il apprend le drame, sa réponse est immédiate et on ne peut plus claire, comme on peut le lire dans le télégramme inédit suivant : « Je vous demande de préparer d'urgence représailles contre la Gestapo ayant arrêté Berté, et tout faire pour évasion Bardot (Hardy) Max (Moulin) Aubrac Avricourt (Aubry). Achat consciences quel que soit le prix. Pousser au maximum recrutement corps francs d'élite. » Frenay, qui ne connaît pas le contexte de la rafle de Caluire, demande donc de « tout faire » pour libérer Berté Albrecht, René Hardy, Raymond Aubrac, René Aubry et Jean Moulin. Frenay sait que lui et Moulin appartiennent à l'élite de ceux qui ont dit non à la fatalité et qui sont prêts au sacrifice suprême. Une solidarité les unit profondément malgré leurs différends. Frenay n'a donc pas abandonné Jean Moulin à son sort.

On peut faire une lecture très différente de l'affaire suisse, du drame de Caluire et du refus du CNR à partir des critiques que Frenay a subies et des tentatives d'isolement, voire d'élimination dont il a fait l'objet de la part tant de certains de ses compagnons que de la Résistance intérieure que de ceux de Londres. Dans sa lettre du 4 juin 1943 à son chef d'Astier, Pascal Copeau se félicite que « Gervais (Frenay) a perdu la partie contre Vidal et Max. Il ne s'agit pas pour nous de la perdre avec lui. » Il écrit aussi : « De la façon un peu outrancière que vous connaissez, Raymond (Aubrac) est même allé jusqu'à déclarer que le plus grand service qu'on pouvait à l'heure actuelle rendre à la Résistance était l'élimination, par n'importe quel moyen, d'un certain nombre d'éléments, à commencer par Gervais lui-même. » À Londres, l'état-major du général de Gaulle ne veut pas donner suite à la demande de Frenay de s'y rendre pour s'expliquer. Puis, suite à des suggestions de résistants (dont Eugène Claudius-Petit), la stratégie consiste à le faire partir à Londres mais de « s'arranger pour que G. (Frenay) ne revienne pas ». Jean Moulin donne son accord.

Tout se passe comme si l'on tendait à transformer la Résistance intérieure en un patrimoine négatif définitif fait d'« abîmes d'infamie », au profit de la Résistance extérieure, née à Londres de la réaction sublime d'un homme, une Résistance pure, unie, héroïque. Ce double enjeu « patrimonial » et historique méritait une étude académique et une approche distanciée et dépassionnée. C'est ce qui m'a conduit à écrire mon habilitation à diriger les recherches sur Frenay (son histoire complexe mais aussi l'histoire de sa mémoire confuse)⁷⁸. Je tiens à préciser d'emblée que Cordier, avec qui j'ai souvent dialogué, mais sans jamais me départir de la liberté académique et du *nomos* universitaire, m'a confié à plusieurs reprises qu'il avait, grâce à ce travail, mieux compris la complexité de « l'affaire suisse » mais aussi la profondeur du personnage de Frenay.

Mon projet initial, qui commence à la fin des années 1990, n'était pas exclusivement dédié à la redécouverte de l'homme de la guerre secrète ou de son mouvement. Au contraire, et sans vouloir minimiser le pouvoir fécondant de cet événement majeur qu'a été la Résistance, j'ai voulu prendre en compte l'amoncellement et l'aval de cet engagement singulier. Deux questions semblaient légitimes : comment devient-on un « inventeur »

de la Résistance et que devient-on après la Résistance ? Cette démarche globale nous a permis de découvrir que l'engagement résistant de Frenay a été le moment d'une attitude (qui se met en place dès le milieu des années 30 et qui se prolonge dix ans après la fin de cette guerre) gouvernée par la conscience et l'expérience du mal européen et par la volonté de le surmonter en imaginant l'avènement d'une ère post-nationale et européenne. Le cas Frenay nous enseigne que la Résistance n'est pas seulement un combat guerrier contre l'occupant. Elle est aussi un projet politique (et non politicien) qui prend racine dans l'avant-guerre et se prolonge après la guerre. Pour Frenay, l'enjeu cardinal qui méritait tous les sacrifices était l'unification de l'Europe. Jean Moulin l'ignorait et Daniel Cordier n'a pas voulu le savoir. Mais le général de Gaulle l'a su lorsqu'il rencontra le chef de Combat à Londres, lors de son premier séjour en mai 1942.

Le jeune Frenay avait conscience de participer à l'émergence d'une nouvelle élite, forte d'une légitimité puisée dans les combats de l'ombre, qui n'entendait pas laisser à d'autres, et notamment à ceux qui n'avaient pas subi l'épreuve purificatrice de la lutte clandestine, le soin d'occuper le champ politique nouveau. La vieille classe politique française était visée et suspectée. Il ne s'agissait pas d'une simple substitution ou d'une épuration, mais surtout de la tentative de faire advenir le rêve d'une manière nouvelle de faire la politique dans le respect des valeurs que le combat a permis de découvrir ou de redécouvrir.

Le projet politique de Frenay n'a pas seulement visé le renouvellement de la vie politique française. Dès novembre 1942, dans une longue lettre personnelle au chef de la France libre, il laisse entrevoir qu'il se situe déjà dans l'après-guerre, soucieux de penser et de dépasser la guerre en imaginant une nouvelle manière de faire la paix. Cette paix est une révolution. L'idéalisme et l'expérience conduisent Frenay à se faire l'apôtre d'une nouvelle conception des relations entre les nations européennes. Cette conception se fonde sur le réexamen total de ce qu'a été l'État-nation qu'il voit comme une réalité naturellement belligère et dépassée par la mondialisation imposée par la guerre. Faire la paix sans faire l'Europe, une Europe fédéraliste, s'entend, réintégrant dans ses pleins droits l'Allemagne, serait selon lui renoncer à l'idéal qui a été la justification suprême du combat résistant, de France et d'ailleurs, et préparer de nouvelles déconvenues historiques. Mais l'*habitus* politique, l'état de l'opinion française et le blocage des communistes n'ont pas permis la transformation de la Résistance en projet politique qui était la grande ambition de Frenay et de ses amis. Après son expérience amère comme ministre du général de Gaulle, de 1943 à 1946, renonçant définitivement à une carrière politique, Henri Frenay, à la tête de l'Union européenne des fédéralistes, tentera alors de frayer le chemin fédéraliste au milieu d'une culture politique dominée par la persistance du modèle statonational et dans un contexte géopolitique marqué par une guerre d'un nouveau genre, la Guerre froide. L'ambition de mon livre publié par Presse fédéraliste est précisément destinée à redécouvrir cette dimension occultée de l'histoire de ce héros de la Résistance qui fut un pionnier du fédéralisme européen⁷⁹.

⁷⁸ Robert Belot, *Henri Frenay, de la Résistance à l'Europe*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers Historique », 2003.

⁷⁹ Robert Belot, *Résistance et conscience européenne. Henri Frenay, de Gaulle et les communistes, 1940-1947*, Presse fédéraliste, « Textes fédéralistes », 2021.

Ursula Hirschmann, une vie militante pour l'Europe et le fédéralisme

Silvia Romano

Secrétaire générale de l'UEF Ile-de-France et membre du bureau de Presse fédéraliste

Interview de Silvana Boccanfuso, auteure de *Ursula Hirschmann, una donna per l'Europa*, Gênes, éd. Ultima Spiaggia, 2019, 270 p.



Parmi les nombreuses « grand-mères » et « mères » du fédéralisme souvent oubliées par l'histoire, Ursula Hirschmann est peut-être l'une des moins inconnues. Pour être précis, elle est surtout connue comme l'épouse d'Eugenio Colorni puis d'Altiero Spinelli ; des « pères fondateurs » du Movimento federalista europeo (MFE).

Le livre de l'historienne Silvana Boccanfuso, *Ursula Hirschmann. Una donna per l'Europa* (Ursula Hirschmann. Une femme pour l'Europe), permet de connaître son histoire : militante engagée, réfugiée politique, héroïne de la Résistance antifasciste. Mère de six filles, elle a contribué activement à la diffusion du *Manifeste de Ventotene*⁸⁰ et à la fondation du MFE italien.

Elle a aussi, pour la première fois, fait converger les mouvements féministe et fédéraliste, en créant l'association *Femmes pour l'Europe* en 1975.

Pour nous guider dans la découverte de son parcours, nous avons interviewé Silvana Boccanfuso, en amont du webinaire « Les grands-mères et mères du fédéralisme, militantes pour la paix »⁸¹ organisé par la section parisienne de l'UEF le 8 mars 2021⁸².

Pourquoi avez-vous choisi d'écrire sur la vie d'Ursula Hirschmann ?

À un moment de ma vie, j'ai voulu faire un doctorat de recherche à l'Université de Pavie, renommée pour son intérêt pour les thèmes fédéralistes, et je tenais à écrire la biographie d'une femme. C'est un homme qui m'a poussé à la choisir, le Professeur Piero Graglia, biographe d'Altiero Spinelli.

Dès mes premières lectures, la vie d'Ursula m'a immédiatement captivée. Écrire cette biographie a été passionnant ; la rencontre entre l'évolution émotionnelle et l'engagement politique, au cours d'une vie si riche d'expériences, est magnifique.

Il est inévitable que les historien(ne)s commencent à écrire sur des personnages *principaux de l'histoire, souvent masculins. Le moment est à présent venu pour les femmes. J'ai contribué à initier cette tendance et j'en suis fière.*

Ursula Hirschmann naît à Berlin en 1913 dans une famille juive cultivée et aisée. Par où pouvons-nous commencer à tracer son parcours militant ? Quand et comment a-t-elle décidé de s'engager en politique ?

Ursula était adolescente quand la crise économique, survenue à la suite de la Première Guerre mondiale en Allemagne, alimente le mécontentement qui a ensuite conduit au national-socialisme.

À peine sortie de l'adolescence, elle adhère à la jeunesse sociale-démocrate (SPD) de Berlin pour lutter contre l'avancée du national-socialisme. Il n'est toutefois peut-être pas approprié de parler de « lutte » : le SPD, considère le national-socialisme comme un phénomène passager et n'agit pas à temps pour arrêter sa montée vers le pouvoir. Ce sera toujours une brûlante déception pour Ursula.

À peine sortie de l'adolescence, elle adhère à la jeunesse sociale-démocrate (SPD) de Berlin pour lutter contre l'avancée du national-socialisme.

En raison de ses idées politiques, Ursula doit quitter l'Allemagne et s'installe à Paris pour deux ans en 1933. Dans la capitale française, elle fréquente les groupes d'exilés (surtout allemands) et se rapproche des communistes. Elle découvre les publications clandestines du groupe Neu Beginnen (Nouveau départ) qui, dès la première moitié des années 1930, avait commencé à théoriser la possibilité d'une fédération européenne comme solution possible aux conflits sur le continent.

⁸⁰ Édition française, Altiero Spinelli avec Ernesto Rossi, *Le Manifeste de Ventotene (et autres textes - 1941-1947)*, Lyon, Presse fédéraliste, 2016, 348 p.

⁸¹ Le webinaire « Les grands-mères et mères du fédéralisme, militantes pour la paix » a été enregistré et il est disponible sur la chaîne

YouTube de l'UEF France via ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=LNXoL8geEV8>.

⁸² La traduction française de ce livre devrait paraître à Presse fédéraliste en 2022.

Quand et comment les parcours et les pensées d'Ursula et d'Eugenio Colorni se rencontrent-ils ? Pensez-vous que l'un a influencé l'autre dans leur couple ?

Jeune étudiante en philologie, Ursula rencontre Eugenio Colorni pour la première fois en 1932 à la Bibliothèque d'État de Berlin. Au début de ses études, elle fait des recherches sur Hegel. Eugenio, lui, déjà philosophe prometteur, étudie Leibniz. Il va aider Ursula et son frère Otto Albert à publier le journal dissident « Der Jugendguenosse » (Le camarade de jeunesse).

Par ailleurs Colorni les aidera à quitter l'Allemagne par la Suisse durant l'été 1933. Mais à Zurich leurs chemins se séparent : Ursula se dirige vers la France et Eugenio vers l'Italie.

Au moment de son arrivée à Paris en 1933, Ursula pense qu'il s'agirait d'un séjour temporaire. Peu après, avec la rapide arrivée au pouvoir d'Hitler, il devient clair pour elle, juive, qu'elle ne pourra pas retourner en Allemagne. Elle est confuse, commence à s'éloigner du SPD qui a condamné les jeunes à l'immobilité pendant une génération. Elle se rapproche des communistes mais c'est une expérience de courte durée.

Au printemps 1935, elle adresse un message à Colorni pour lui exprimer ses inquiétudes, cherchant peut-être une sorte de mentor. Il invite Ursula à Trieste pour un court séjour et c'est à cette occasion que leur amitié se transforme en amour.

Ursula joue un rôle décisif en poussant Colorni à passer de l'idée à l'action. Elle a toujours été une femme d'action et lui donne l'énergie et la force d'agir concrètement.

En sa qualité de grand intellectuel et d'ami, il va transmettre à Ursula la lucidité d'analyse de la pensée théorique. De son côté, Ursula joue un rôle décisif en le poussant à passer de l'idée à l'action. Elle a toujours été une femme d'action et lui donne l'énergie et la force d'agir concrètement. Les messages contenus dans des lettres d'Ursula que j'ai découvertes aux archives d'État, coïncident avec la décision d'Eugenio de rejoindre le Centre intérieur du Parti socialiste italien (PSI) en août 1935.

Peu après Ursula devient Madame Colorni : le 28 décembre 1935.

Est-il possible d'identifier un moment précis où les idées fédéralistes mûrissent en elle ?

Nous pouvons identifier le lieu, plutôt que le moment précis. Ce lieu, c'est l'île de Ventotene, où Ursula arrive en 1939 non en tant que personne confinée, mais comme épouse d'une personne confinée : Eugenio Colorni, philosophe antifasciste, directeur du Centre intérieur du PSI. Ursula, en tant qu'étrangère, sans famille directe et avec une petite fille – Silvia a 2 ans – obtient la permission de vivre avec son mari sur l'île.

Ernesto Rossi, Altiero Spinelli, Eugenio Colorni, Ursula Hirschmann et d'autres, échangent leurs idées, expériences, ambitions et visions du monde. C'est de la rencontre et parfois de la confrontation de ces intelligences, que le « Manifeste de Ventotene » va naître. Document programmatique du fédéralisme européen, il se base sur une idée fondamentale : la situation de conflit que traverse l'Europe ne peut être

surmontée que par la création d'une fédération européenne et le dépassement des États-nations souverains.

Comment définir l'apport d'Ursula au Manifeste de Ventotene ?

Les idées qui conduisent à la rédaction du Manifeste de Ventotene en 1941, sont nées pendant des discussions, entre Rossi, Spinelli et Colorni durant leurs promenades. Ursula, habite aussi Ventotene et participe à ces conversations, c'est pour cela qu'elle est plus associée au Manifeste qu'Ada Rossi, la femme d'Ernesto qui, elle, vit à Bergame et se rend sur l'île uniquement pour visiter son époux.

Toutefois, il n'y a pas de documents écrits permettant de définir les idées éventuellement apportées par Ursula au Manifeste. D'autant que c'était une période dangereuse et qu'il était risqué de laisser des écrits.

Quel est le rôle d'Ursula dans la fondation du MFE ?

Son rôle a certainement été décisif au plan opérationnel, tout comme celui d'Ada Rossi et des sœurs d'Altiero Spinelli. Par exemple, en toute clandestinité, elles amènent le Manifeste, transcrit sur de petits papiers à cigarettes et cousu dans la doublure de leurs manteaux (ou selon d'autres sources à l'intérieur d'un poulet) de Ventotene au continent.

Arrivée sur le continent, Ursula commence à diffuser le Manifeste à Milan parmi les amis antifascistes d'Eugenio. Ada

Rossi fait de même à Bergame et les sœurs Spinelli à Rome. Ces actions sont très dangereuses : l'Italie est alors en pleine guerre et il est difficile de faire circuler de tels documents.

Entre 1941 et 1942, ces femmes réussissent ainsi à créer un cercle de fidèles. Ces actions de prosélytisme permettent d'organiser très rapidement après la chute du fascisme, la rencontre de Milan du 27 août 1943 au domicile de la famille Rollier⁸³, qui pose les bases de la fondation du MFE.

Pourquoi, suite à la réunion de Milan, Ursula Hirschmann et Altiero Spinelli partent-ils, ensemble, pour s'installer en Suisse ?

Pour le contexte, en octobre 1941 Colorni a été transféré de Ventotene à Melfi (petite ville du sud de l'Italie). Ce moment marque la fin du couple d'Ursula et d'Eugenio, les deux s'étant éloignés déjà depuis quelques mois pour des divergences de caractères.

Entre 1941 et 1942, ces femmes réussissent ainsi à créer un cercle de fidèles. Ces actions de prosélytisme permettent d'organiser très rapidement après la chute du fascisme, la rencontre de Milan du 27 août 1943 au domicile de la famille Rollier, qui pose les bases de la fondation du MFE

Lors de la réunion de 1943 à Milan, l'Italie est en « guerre » : des prisonniers politiques ont été libérés mais il y a encore la lutte des partisans de la Résistance contre les nazi-fascistes. Colorni, qui avait réussi à s'échapper de Melfi avant la chute du régime fasciste le 25 juillet 1943, est à Rome pour militer dans la Résistance.

À la réunion chez Rollier, Ursula et Altiero se revoient et, à partir de là, commence un parcours de vie commune. C'est

⁸³ Spinelli n'a été libéré que le 18 août 1943, peu de jours avant la réunion chez Rollier.

aussi au cours de cette réunion, qu'il est décidé qu'Altiero Spinelli et Ernesto Rossi doivent se rendre en Suisse pour prendre contact avec d'autres groupes qui, pendant la guerre, ont développé des idées fédéralistes ou seraient susceptibles de les partager.

Ursula décide de suivre Altiero avec les trois filles qu'elle a eues avec Colorni. Ursula et ses filles sont juives, comme l'est Eugenio et en Italie c'est la période la plus dure de persécutions raciales. Eugenio, resté en Italie pour militer dans la Résistance et diffuser les idées fédéralistes, est assassiné à Rome par les fascistes en mai 1944.

Quelles sont les relations entre les fédéralistes italiens et le Comité français pour la fédération européenne ?

Ursula Hirschmann et Altiero Spinelli arrivent en Suisse en septembre 1943⁸⁴.

Et, en novembre, Ernesto Rossi et Altiero Spinelli rédigent une lettre ouverte en français et en allemand adressée aux résistants antifascistes qui leur permet d'entrer en contact avec des personnalités de la Résistance française dont Jean-Marie Soutou.

Au printemps 1944, le Comité français pour la Fédération européenne (CFFE) est créé : les idées fédéralistes se diffusent en France. Des affiches de tendance fédéraliste signées du Mouvement de Libération nationale (MLN, regroupant les principales organisations de la Résistance non communiste) commencent à apparaître sur les murs de Grenoble, Chambéry, Annecy et Lyon, au cours de l'été. C'est le fruit du travail et des rencontres d'Ernesto Rossi et Altiero Spinelli en Suisse, avec Jean-Marie Soutou et d'autres membres de Délégation à Genève de la Résistance française⁸⁵.

En décembre 1944, Spinelli reçoit une invitation signée d'André Malraux, André Ferrat, Jacques Baumel et Pascal Pia, pour l'organisation d'un congrès fédéraliste à Paris. Quel est le rôle d'Ursula dans la célèbre conférence de Paris ?

C'est en réponse à cette lettre d'invitation, que Ursula et Altiero fraîchement mariés, quittent la Suisse en début d'année 1945 pour rejoindre la France. Mais quand le couple arrive à Paris en février 1945, Jacques Baumel, secrétaire général du MLN, est surpris de leur visite et leur explique que n'ayant pas reçu de réponses à la lettre d'invitation envoyée, il n'a pas donné suite à l'organisation du congrès.

Pour expliquer le rôle de Ursula Hirschmann dans l'organisation de la conférence de Paris, je me sers du dialogue qui a eu lieu en cette occasion, tel que reporté par Altiero Spinelli⁸⁶ : « chers amis, qu'est-ce que le MLN peut faire pour vous, pour vous aider dans ces circonstances désagréables ? » demande Jacques Baumel. Alors qu'Altiero réfléchit à comment le MLN aurait pu les aider à repasser la frontière suisse, Ursula interprète différemment l'offre de Jacques

Baumel et sans hésitation lui demande de les aider à organiser la conférence.

C'est elle qui prend les rênes de l'organisation de la conférence ; son impulsion et son action sont décisives. Elle gère la liste des participants, rédige les invitations qui seront signées d'Albert Camus et les envoie rapidement.

En quelques semaines seulement, la « conférence pour la Fédération européenne » est organisée et se tient à Paris du 22 au 24 mars 1945. Entre autres, participeront Albert Camus, Jacques Baumel, André Ferrat, Maurice Guerin, à la tête des français, et George Orwell parmi les quelques représentants britanniques.

C'est elle qui prend les rênes de l'organisation de la conférence [...] En quelques semaines seulement, la « conférence pour la Fédération européenne » est organisée et se tient à Paris du 22 au 24 mars 1945.

Faisons un grand saut dans l'histoire et plaçons-nous début septembre 1970 à Bruxelles. Ursula Hirschmann s'y établit pour suivre Altiero Spinelli nommé « Commissaire des communautés européennes ». Comment mûrit en elle la conscience féministe ?

Cette conscience mûrit suite à une crise. Grâce à des documents privés d'Ursula Hirschmann, auxquels j'ai eu accès en 2009 grâce à sa sœur Eva Monteforte, j'ai trouvé le brouillon d'une lettre écrite à une amie dans laquelle elle évoque une phase de « dépression » dans sa vie.

En 1970 à Bruxelles, devenue femme d'un haut fonctionnaire européen, Ursula a perdu le compagnon militant de toute une vie. Il faut se rappeler qu'Ursula et Altiero ont été compagnons de combat avant même de devenir amants. Jusque-là, ils s'étaient toujours engagés ensemble dans leurs batailles, mais le nouveau rôle institutionnel de son époux ne permet plus à Ursula de participer directement à façonner ce projet commun.

C'est ainsi qu'Ursula entre dans une période de crise au cours de laquelle elle « va découvrir » le féminisme au travers de lectures et de recherches féministes⁸⁷. J'ai pu lire des lettres magnifiques d'Ursula Hirschmann à son amie Natalia Ginzburg où elle explique, avec une clarté tellement contemporaine, comment dans la société un certain chemin est réservé aux hommes et un autre aux femmes. Dans sa réflexion, elle arrive même à remettre en question la centralité qu'elle a accordé à l'amour au cours de sa vie. En tant que femme, j'ai trouvé ses observations presque douloureuses à lire, voire révélatrices.

Ce moment de revue critique sur sa vie va lui permettre de reprendre son souffle et de récupérer des forces afin d'avancer, cette fois elle seule, vers un projet fédéraliste qui lui appartienne pleinement.

⁸⁴ Ursula Hirschmann et Altiero Spinelli, ainsi que les filles de Colorni (Silvia, Renata et Eva) et Fiorella Spinelli (sœur d'Altiero) passent la frontière clandestinement et sont obligés à payer 5 000 livres aux passeurs. En Suisse ils vont bénéficier du statut de réfugiés.

⁸⁵ Cf. sur le CFFE et les Rencontres fédéralistes de Genève, Jean-François Billion, « Il Comité français pour la Fédération européenne (CFFE). Le radici, la fondazione, i contatti. », in, Cinzia Rognoni Vercelli, Paolo G. Fontanx et Daniela Preda (Dir.), *Altiero Spinelli, il federalismo e la Resistenza*, Bologne, Il Mulino, 2012, pp.237-266.

⁸⁶ « La vita politica di Ursula Hirschmann, fondatrice de "Donne per l'Europa" narrata da Altiero Spinelli » dans « Donne europee parlano dell'Europa. Riflessioni raccolte dal gruppo "Donne per l'Europa" », Bruxelles, Ministero degli affari esteri, del commercio con l'estero e della cooperazione allo sviluppo, 1979.

⁸⁷ Entre autres, elle lit *La cause des femmes* de Gisèle Halimi et elle découvre les *Cahiers du « Groupe de Recherche et d'Informations Féministes »* (GRIF), une revue créée en 1973 par la philosophe Françoise Collin et par la future journaliste et critique cinématographique Jacqueline Aubenas. La prise de contact avec le GRIF sera importante pour Ursula afin d'avancer dans la création de *Femmes pour l'Europe*.

Quel lien entre le combat fédéraliste d'Ursula et la création de « Femmes pour l'Europe » ?

L'objectif de mon doctorat de recherche était de comprendre quel était l'apport spécifique d'Ursula Hirschmann au Manifeste de Ventotene, mais au cours de ma recherche j'ai compris que je ne pouvais pas m'arrêter à Ventotene si je voulais vraiment fournir un aperçu complet de sa contribution au fédéralisme et à l'histoire de l'Europe.

L'expression la plus complète du fédéralisme d'Ursula se trouve en fait dans les années 1970, quand elle parvient à la synthèse de toutes ses expériences de vie. Elle est frappée par l'énergie qui existe dans ces mouvements féministes de ces années '70, et chez les femmes en général, et décide d'utiliser cette énergie pour donner un nouvel élan à la cause fédéraliste. C'est ainsi qu'elle a l'idée de créer un « groupe d'initiative » qu'elle appellera « Femmes pour l'Europe ».

Femmes pour l'Europe est né en tant que groupe fédéraliste. Ursula avait pour objectif de faire progresser le projet d'union politique européenne. Cette période était le cœur de la bataille pour arriver à l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen : des années de crise au cours desquelles l'Europe a risqué de s'effondrer. Avancer dans le processus de démocratisation de l'Europe vers une véritable union : tel était l'objectif d'Ursula.

Les femmes et les mouvements féministes peuvent-ils avec leur force insuffler une nouvelle dynamique dans les batailles fédéralistes. Et, pour les femmes, quel est l'intérêt de s'engager en faveur une Europe fédérale ?

Le grand mérite d'Ursula est d'avoir fait comprendre aux féministes qu'une Europe démocratique forte est nécessaire pour protéger avant tout les groupes les plus faibles et les plus discriminés. Si l'Europe s'effondre, les premiers perdants seront les plus vulnérables, donc les femmes.

À mon avis, la contribution spécifique au fédéralisme d'Ursula est d'avoir réuni les deux « ismes » : le fédéralisme et le féminisme.

Femmes pour l'Europe naît officiellement le 24 avril 1975, mais quelques mois après, le 1^{er} décembre, Ursula a un anévrisme cérébral qui la laisse gravement handicapée.

Oui, juste après l'accomplissement de son projet de Femmes pour l'Europe, Ursula quitte la scène, presque comme dans le final d'une pièce de théâtre.

Avec la maladie de sa Présidente, malgré l'engagement et les efforts des autres membres, dont en particulier Jacqueline De

Groote, Femmes pour l'Europe survivra à peine jusqu'en 1979. Toutefois, l'idée de créer un groupe de femmes pour faire du lobbying en faveur de l'avancement de l'intégration européenne a été reprise par la suite par des militantes dont Fausta Deshormes La Valle et Jacqueline De Groote, qui ont créé le Lobby européen des femmes (LEF), qui existe encore aujourd'hui.

À ce sujet, j'ouvre une parenthèse, pour préciser un aspect important de Femmes pour l'Europe. Quand j'ai commencé ma recherche, certains avaient écrit sur le double sens du terme « femmes » en français qui peut aussi indiquer « épouses ». C'est un aspect à clarifier : aucun document ne suggère que Femmes pour l'Europe ait été une association d'épouses de fonctionnaires européens. Par ailleurs, d'après l'analyse des lettres personnelles d'Ursula, je doute fortement qu'elle ait entendu par-là « épouses de ». C'est également confirmé par le type de personnalités ayant rejoint Femmes pour l'Europe : des juristes, des syndicalistes, des avocates célèbres et des figures éminentes du féminisme comme Jacqueline de Groote.

Même si Femmes pour l'Europe a eu une vie assez courte, l'engagement d'Ursula Hirschmann ne s'est pas arrêté là ?

À la suite de nombreux traitements, Ursula va redécouvrir l'usage de son corps et plus tard aussi de la parole (même si elle ne sera plus aussi fluide qu'auparavant).

Ainsi, même après la mort d'Altiero Spinelli en 1986, elle va continuer de s'engager dans la bataille fédéraliste, en rejoignant en 1987 le Partito Radicale dirigé par Marco Pannella (déjà identifié par Spinelli comme son « fils spirituel »). Il ne s'agit pas d'une adhésion purement symbolique et elle participe avec conviction à plusieurs réunions du parti.

Le jour de sa mort, le 8 janvier 1991, Ursula était secrétaire du MFE de Rome.

Elle a depuis toujours été profondément anti-nationaliste, c'était inné en elle. Elle a donné forme à cette flamme intérieure à travers le fédéralisme, le fil conducteur de sa vie.

Pour conclure, j'emprunte dans les dernières pages de votre ouvrage les mots prononcés par Ursula lors d'une de ses interventions aux réunions du Partito Radicale : « nous devons penser et planifier une Europe unie comme si chaque jour il était possible de la créer immédiatement, rejetant la lassitude de ceux qui la renvoient toujours à demain. Le possible, s'il est vraiment possible, nous pouvons commencer à le réaliser aujourd'hui ».

« Nous devons penser et planifier une Europe unie comme si chaque jour il était possible de la créer immédiatement, rejetant la lassitude de ceux qui la renvoient toujours à demain. Le possible, s'il est vraiment possible, nous pouvons commencer à le réaliser aujourd'hui »

Luigi V. Majocchi dit Gino

Jean-Francis Billion

Luigi V. Majocchi (Gino), est né à Vigevano (province de Pavie), le 11 octobre 1937 et décédé le 12 mars 2021. Nous publions ci-après des textes d'hommage prononcés à l'occasion de ses obsèques par deux de ses anciennes étudiantes, nos amies Daniela Preda et Antonella Braga. Ces deux textes sont profondément humains et profondément fédéralistes. Ils se recoupent et parfois se complètent. Je n'ai rien à y redire et n'y reviendrai pas. Par contre je souhaite ajouter une touche personnelle pour « enfoncer le clou » sur des points qu'elles mettent en exergue et qui me paraissent de la première importance pour un **mouvement politique trans-partisan et désireux « de faire de la politique autrement », dont la raison d'être n'est pas de gérer les institutions politiques existantes** (nationales, régionales et aujourd'hui européennes, demain mondiales), **de se présenter aux élections mais au contraire d'essayer d'unir la classe politique traditionnelle, de l'extrême gauche non souverainiste à la droite civilisée, dans une perspective constituante pour construire des institutions nouvelles sur des territoires nouveaux.** Un mouvement politique qui ne sera jamais en mesure de proposer des places au soleil ou des honneurs (autres que moraux) à ses membres, et ne leur offre qu'une action dans le temps long dont ils ne seront jamais certains de voir l'aboutissement (la Fédération mondiale) et **leur demande de faire des différences entre les faits et les valeurs une affaire personnelle.**

Gino s'était engagé dans le mouvement fédéraliste en 1957 et je l'ai rencontré début des années 1970 peu après ma propre adhésion. Le MFE lyonnais était historiquement proche des fédéralistes italiens, de Spinelli et / puis d'Albertini. Nous organisions souvent des « **écoles cadres** », terme employé par Daniela, et des militants italiens, principalement de Pavie, Turin et Gênes, souvent universitaires (mais pas tous, Francesco Rossolillo était notaire, Antonio Longo serait banquier...) étaient mis à contribution. Un exposé long puis une discussion, sur une demi-journée ou en soirée, sur un thème unique. **L'histoire du mouvement, Ventotene et le fédéralisme de la Résistance, Federal Union et l'école fédéraliste anglo-saxonne des années 30** (Lord Lothian, Lionel Robbins, Barbara Wootton...), **la critique de l'État national** (Pierre-Joseph Proudhon et Constantin Frantz...), **La paix perpétuelle et la Fédération mondiale** (Immanuel Kant), **la théorie de l'État fédéral et la Convention de Philadelphie** (Alexander Hamilton, John Jay et James Madison), **la Nation, fédération et / ou confédération, composantes fédéralistes des Révolutions française et Russe, limites de l'internationalisme**, mais aussi d'autres concepts comme **la théorie allemande de la Raison d'État, le matérialisme historique ou le cours de l'histoire...** D'autres rencontres portaient sur les **lignes politique** (refus de l'État national) **ou stratégique** (élection directe du Parlement européen, puis monnaie européenne etc.). Plus tard j'ai eu l'occasion de rencontrer souvent Gino à l'automne 1974 lorsque, pour m'initier à l'italien, je suis resté deux mois à Pavie pour suivre en « auditeur libre » les cours

d'Albertini avant quelques semaines à Turin où je me suis aussi lié avec Grazia et Lucio Levi.

Près de quinze ans plus tard, après avoir publié une note dans la revue *Il Federalista*, sur la reprise de contact entre les fédéralistes européens et mondiaux à l'initiative d'Albertini après la fin de la Guerre froide (« Vers l'unité mondiale des fédéralistes », *Le Fédéraliste*, 29^e année, 1987, n°2, éd. fr. pp. 147 et ss.), Sergio Pistone (autre brillant historien fédéraliste, turinois), m'a demandé de prendre part à un Colloque sur « Les mouvements pour l'unité européenne – 1945-1954 ». J'avais auparavant tenté de suivre des études d'histoire avant de m'orienter vers le commerce international... Mon exposé sur « Les fédéralistes européens et mondiaux » jugé intéressant, trois autres colloques ont suivi (Milan, Sienne et Gênes) ayant débouché sur la publication de mon livre (*Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale*, Lyon, Fédérop, Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes, Ventotene, 1997, 218 p., diff. Presse fédéraliste) peu avant la célébration à Montreux des Congrès parallèles de l'UEF et du Mouvement universel pour la confédération mondiale en 1947. D'autres colloques, encore, sur l'histoire du fédéralisme (Pavie, Assise et Pérouse, Gênes... pour ne pas parler de colloques associatifs).

J'en viens maintenant à mon dernier point, sans l'aide de Daniela et de notre amie commune Cinzia Rognoni Vercelli (décédée il y a quelques années et elle aussi ancienne étudiante de Gino) qui ont à l'occasion de mes déplacements professionnels passé des soirées dans le hall de l'hôtel Ariston, proche de l'université de Pavie, à me pousser dans mes retranchements, à écrire clairement, à rédiger des notes de bas de pages... pour la publication des Actes, je pense que je n'aurai pas eu la capacité ni la force de persévérer.

Merci à elles, bien sûr, je leur serais éternellement reconnaissant. Merci à Sergio qui après avoir lu quelques pages dans *Il Federalista*, m'avait « forcé » à me jeter dans le bain, mais aussi et peut-être encore plus merci à Gino qui a formé comme nous l'expliquent Daniela et Antonella, à Pavie, une myriade d'historien.nes dont nombre travaillent encore sur le fédéralisme et l'intégration européenne et militent dans nos rangs des années plus tard. L'une des plus jeunes chercheuses de la filière fondée par les professeurs Guderzo et Majocchi, que je viens de découvrir, étant Silvana Boccanfuso, auteure de *Ursula Hirschmann. Une femme pour l'Europe* que nous allons publier...

À la lecture des deux textes qui vont suivre j'ai compris pourquoi Daniela et Cinzia prenaient, malgré leurs travaux et leurs familles, du temps pour m'aider et me former à chercher, exploiter des archives et écrire. Ce dont, depuis quelques années, je ne pourrais plus me passer. Qu'elles en soient remerciées une fois encore mais aussi un grand merci à Gino. J'invite enfin également nos lectrices et lecteurs à bien lire ces textes, plus particulièrement celui de Daniela qui insiste aussi avec raison sur l'importance de la vie de section mais encore et toujours de la formation politique des militant.es fédéralistes.

En mémoire de Gino Majocchi

Daniela Preda

Professeure d'histoire contemporaine et Directrice du département de science politique de l'Université de Gênes
Traduit de l'italien par Ivana Graziani – Vienne



Gino (Luigi V. Majocchi) durant une intervention à la Casa degli Eustachi de Pavie à l'occasion d'un stage européen de formation politique – années 1970

Gino Majocchi avait gravé de façon indélébile dans sa mémoire certains épisodes vécus au cours de son enfance, pendant la guerre : le premier bombardement sur Milan, dont les échos arrivaient à Vigevano de façon lointaine, et le bombardement sur le pont du Tessin, à Pavie. Il disait qu'il les avait, dans le temps, associés d'abord à la conscience et à la peur de la mort et ensuite à une aspiration à la paix. Il avait ensuite recherché un principe directeur permettant de surmonter les erreurs du passé dont ces épisodes témoignaient.

Le fédéralisme et ce lien que Kant avait formulé entre paix, droit et institutions, répondaient naturellement à son désir de paix.

Une culture, celle du fédéralisme qui, pour Gino Majocchi, s'alliait étroitement à l'affirmation de la démocratie à tous les niveaux, du quartier à la ville, de la région à l'État, de l'Europe au monde, dans la promotion du développement économique et de la qualité de vie.

Son premier contact avec le fédéralisme eut lieu pendant sa deuxième année de Liceo Classico, à Vigevano, à l'occasion de la Journée européenne des Écoles. Ceci explique aussi, du moins en partie, au-delà de l'esprit de service qui le distinguait, son empressement à répondre positivement aux demandes de participation à des conférences, des débats, des séminaires en provenance des écoles, des associations, des groupes de la Gioventù Federalista Europea et du Movimento Federalista Europeo un peu de partout en Italie. Et il était toujours prêt à prendre sa valise pour aller parler d'Europe.

Vint ensuite la première étude sur les problèmes européens ; ce fut l'occasion de lire le journal *Giovane Europa* de Ivo Murgia et de faire des recherches sur la section fédéraliste de Vigevano, fermée suite au déménagement à Milan de son

secrétaire, Giulio Cesoni. C'est là le premier impact avec un monde volontariste, celui des sections du MFE et, plus encore, celui de la GFE, qui avancent par des relances permanentes. Une section naît lorsqu'il y a des personnes convaincues par l'idée et disposées à sacrifier une partie de leur temps libre pour garder les contacts, organiser des réunions et des conférences, s'occuper du fonctionnement. Gino Majocchi était prêt pour assumer ces engagements.

Ainsi, en 1957, il se consacra à la reconstruction de la section fédéraliste de Vigevano qui, sur le modèle du « nouveau cours fédéraliste » écrit par Altiero Spinelli et Mario Albertini, deviendra très active, dans les années qui suivront, aussi bien lors du Congrès du Peuple européen et d'Autonomie fédéraliste que lors de l'organisation de rencontres culturelles ouvertes à tous les citoyens et de véritables écoles-cadres pour jeunes fédéralistes.

La certitude que la section constitue un centre culturel de première importance, un lieu de débat politique et théorique, une cellule vivante du Mouvement et de son histoire, restera toujours très ancrée en lui. En 2009, la section de Belgioioso vit le jour et il y milita jusqu'aux derniers jours de son existence.

Entretiens, en 1955, il était entré au Collegio Ghislieri où la perspective du fédéralisme européen suscitait, autour de Mario Albertini, des sympathies et une adhésion massive des jeunes étudiants universitaires ; de ces années-là datent aussi les contacts avec la GFE de Pavie, par l'intermédiaire de Domenico Maselli. La plupart de ces jeunes étudiants – dont Majocchi – assumeraient dans les années qui allaient suivre des fonctions déterminantes au niveau national et européen au sein du MFE ; ils étaient attirés par une proposition politique et culturelle nouvelle et convaincante, qui constituait une alternative à la proposition traditionnelle (qu'elle soit laïque, socialiste ou catholique) encore fondée sur l'État national, et qui les projetait dans une perspective européenne. Un groupe soudé, celui des élèves du Collegio Ghislieri, qui, bien que composé essentiellement d'intellectuels, s'engagera très vite et avec enthousiasme dans le travail ingrat d'une organisation politique, tâche rendue encore plus difficile par l'adhésion à un mouvement qui, avec fierté, se targuait de n'appartenir à aucun parti.

Lorsque Albertini théoriserait la nature du militant fédéraliste, c'est à ces jeunes-là qu'il fera concrètement référence.

Gino Majocchi a pris la décision, définitive, de devenir un militant fédéraliste, en 1957, justement après une longue conversation avec Albertini ; dans les années qui vont suivre, il participera avec enthousiasme à toutes les batailles politiques du Mouvement, du Congrès du Peuple européen au Recensement volontaire du peuple fédéral européen, de la lutte pour les élections directes au Parlement à celle pour la monnaie unique. Et il restera un militant fédéraliste toute sa vie durant.

« Faire l'Europe dépend aussi de toi » : je crois que l'appel lancé aux citoyens pendant la campagne pour le Recensement

résume de façon forte l'engagement total d'une vie consacrée à un idéal qui ne se limitait pas aux aspects idéologiques et politiques mais qui savait se concrétiser dans la vie quotidienne. Une culture, celle du fédéralisme qui, pour Gino Majocchi, s'alliait étroitement à l'affirmation de la démocratie à tous les niveaux, du quartier à la ville, de la région à l'État, de l'Europe au monde, dans la promotion du développement économique et de la qualité de vie.

Au début des années 80, il devient Secrétaire général du MFE et, de 1984 à 1987, du Mouvement européen international : il participe activement, au cours de ces années, à l'action de Spinelli au Parlement européen qui, en février 1984, conduira à l'approbation par le Parlement du projet de Traité instituant l'Union européenne. Je me suis toujours demandée comment il avait trouvé le temps pour suivre pas à pas, mot après mot, avec le professeur Guderzo, ma propre thèse de doctorat ! Il me recevait au Cesfer, le Centre d'études sur le fédéralisme, le régionalisme et l'unité européenne ; qu'il avait créé en 1971 et où avait été transférée la section de Pavie, dans la Casa degli Eustachi, un lieu qui le représentait très bien. Ce petit palais médiéval en briques apparentes lui rappelait peut-être un peu sa Toscane bien-aimée. À l'entrée, à droite, il y avait les archives, le lieu de l'histoire du Mouvement fédéraliste, dont les ouvrages lui étaient chers. Au premier étage, à gauche, l'hémérothèque, le lieu de la lecture silencieuse, mais aussi de la réflexion commune, du débat, de l'élaboration des idées ; à droite, le grand salon de la politique et des stratégies. Tout autour, le jardin. Je me rappelle que le Professeur rêvait que la petite communauté fédéraliste prendrait soin de ce jardin, comme s'il s'était agi d'une *res publica* des citoyens, à partir véritablement du quartier. Dans le hall d'entrée, les vélos bien-aimés. Entrer dans ce lieu était un peu comme s'éloigner de Pavie, de son agitation, de ses bavardages et être projetés dans un monde différent, dans le monde de Hegel, où on essayait de donner une concrétisation à la citation « tout ce qui est rationnel est réel », à savoir qu'il doit le devenir et qu'il faut donc œuvrer dans ce sens.



Pour tous ceux qui, comme moi, ont suivi le doctorat en « Histoire du fédéralisme et de l'unification européenne », coordonné par le professeur Giulio Guderzo et ouvert à l'Université de Pavie depuis 1988, le studiolo qui s'ouvre du premier étage de l'ex couvent de Saint Thomas sur la place du Lino était devenu le point de référence du contact quotidien avec le professeur Majocchi ; en 1989, il avait obtenu la Chaire

Au début des années 80, il devient Secrétaire général du MFE et, de 1984 à 1987, du Mouvement européen international : il participe activement, au cours de ces années, à l'action de Spinelli au Parlement européen.

européenne Jean Monnet en Histoire de l'intégration européenne et, à la fin des années 70, il avait été appelé par Guderzo pour justement suivre l'axe de recherche sur l'histoire de l'intégration européenne. C'est là, dans ce studiolo, que de nombreux jeunes gens se sont nourris de ce contact avec Majocchi et en ont pris de la force. Comme dans une forge très active dans laquelle se façonnaient des idées, des esprits et des personnalités, c'est là que nous passions nos journées plongés dans les études, dans l'écriture de textes, dans la recherche et dans la collecte de documents (pour la plupart conservés aujourd'hui aux Archives historiques de l'Université de Pavie) ; mais aussi dans la recherche de la forme la plus appropriée pour communiquer les contenus, en formulant encore et encore les idées et la façon de les exprimer jusqu'à ce qu'elles deviennent d'une compréhension claire et accessible à tous. Jour après jour, le Professeur ne se limitait pas à nous transmettre ses grandes connaissances mais il nous poussait à un effort de clarification difficile et fructueux, en nous apprenant une méthode qui correspondait, en même temps, à un style de vie. C'est ainsi qu'est née une véritable École d'études sur l'histoire de l'intégration européenne, novatrice, une génération de spécialistes aujourd'hui dispersés dans différentes Institutions et Universités mais ayant les mêmes racines.

De la même manière, dans les années 60 et 70, en tant que professeur d'Histoire et de Philosophie au Liceo Scientifico « Taramelli » de Pavie, le professeur Majocchi a formé des générations d'étudiants, en adoptant la même méthode. Il était théoriquement convaincu que la vérité réside essentiellement dans le dialogue et il considérait le dialogue comme le moyen le plus efficace pour prendre conscience et donner une forme finalisée à sa propre réflexion ; il n'économisait jamais son temps dans le dialogue avec les jeunes.

Il avait une profonde empathie avec tous ces jeunes qui l'entouraient ; elle ne dépendait pas seulement de sa culture extraordinaire et de son talent à communiquer mais aussi de sa capacité à écouter, à se remettre en cause quotidiennement, à être le Maître dans le sens le plus élevé, socratique, du terme. Pour tout cela, nous lui sommes reconnaissants et nous savons qu'il restera encore avec nous.

Souvenir de Gino

Antonella Braga

Historienne, biographe d'Ernesto Rossi et de son épouse Ada Rossi.

Traduit de l'italien par Silvia Romano – Paris

Je voudrais rappeler quelques qualités humaines de Gino Majocchi, qualités qui ne trouvent pas assez de reconnaissance dans notre monde difficile, mais qui font plutôt la différence dans la définition de la *valeur* d'une personne et de ses relations. Je voudrais rappeler sa gentillesse et sa disponibilité authentiques, l'attention qu'il a toujours eue envers les personnes qu'il rencontrait et dans la réalisation des actions qu'il a promues.

Je pense à l'attention qu'il a mise dans son enseignement, pour faire grandir ses élèves de manière autonome, les mettre en valeur en les plaçant vraiment au centre du parcours de formation, pour développer en eux une conscience morale et une vocation politique, les rendre passionnés par la connaissance de l'histoire, comme science rigoureuse mais aussi comme étude toujours liée à un sentiment civil, les enthousiasmer envers l'idéal kantien de paix et d'unité entre les peuples qui constituait pour lui un véritable impératif catégorique de raison morale et politique.

Pour des générations d'étudiants, au lycée et à l'université, pour moi comme pour beaucoup d'autres plus jeunes, Gino a été un point de référence fondamental pour notre croissance. De lui, nous avons appris ce que signifie, dans la vie quotidienne, faire de la contradiction entre les faits et les valeurs une affaire personnelle.

C'était aussi le cas pour des générations de militants fédéralistes dans toute la péninsule, car Gino ne s'est jamais retiré, il était toujours disponible avec sa gentillesse exquise pour aller faire une conférence, un séminaire, un cours dans les écoles, même dans les territoires les plus périphériques et difficilement accessibles. Il a ainsi contribué à faire grandir des générations de nouveaux militants et, après les avoir aidés à grandir, il ne les a pas rappelés à lui, pour en faire des disciples d'un cercle magique clos, mais les a invités à se mouvoir de manière autonome et responsable, à se rendre sur le terrain et à créer de nouvelles sections.

En fait, il savait que la force d'un mouvement ne vient pas des dirigeants, des hiérarchies, des dogmes, mais de la foi et du libre arbitre des « apôtres » comme lui, désireux de transformer leur foi en une parole d'action, capables de captiver les âmes et de déplacer les montagnes, et d'une stratégie rationnelle, à chaque fois lucidement adaptée aux changements de circonstances, pour s'efforcer de briser dialectiquement la dure carapace du monde.

C'est pourquoi Gino était un grand militant et un grand leader politique. Avec lui, une partie importante et significative de l'histoire des organisations fédéralistes, nous quitte. Dans son engagement politique, il employait la ténacité et la résistance à la fatigue et aux chutes que, peut-être, seuls les vrais cyclistes comme lui savent cultiver dans des montées solitaires ou des sprints massifs.

Je me souviens de son souci de préparer chaque initiative jusque dans les moindres détails, même les moins visibles, les plus humbles. Je le revois alors que, déjà leader national et européen du mouvement, il balayait et réaménageait seul les lieux avant une réunion à laquelle des personnalités importantes devaient participer avec lui.

J'ai beaucoup appris de lui et je l'ai aimé comme un père, parce qu'il avait envers moi, comme envers beaucoup d'autres, ce souci paternel qui consiste à suivre, même de loin, la vie d'une fille fragile, que de temps en temps il faut aller récupérer pour qu'elle ne se perde pas.

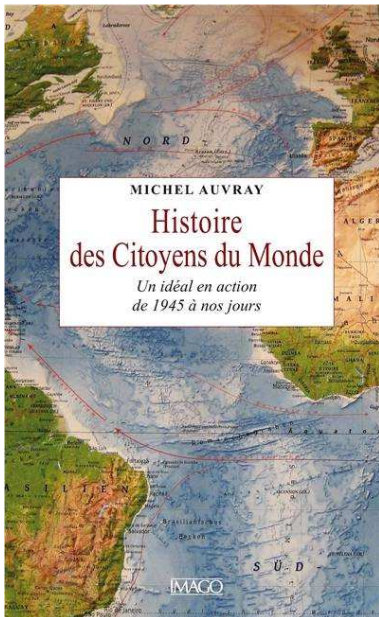
C'est pourquoi il laisse chez nombre d'entre nous un vide incommensurable, qui nous unit tous dans une douleur commune.

Cependant, Gino ne nous laisse pas seuls car les graines qu'il a semées et à travers lui celles ayant muri dans beaucoup de cœurs continueront à germer pendant longtemps.

Michel Auvray, *Histoire des Citoyens du Monde*⁸⁸

Rene Wadlow

Michel Auvray *Histoire des Citoyens du Monde*, Paris, Imago, 2020, 342 p.



Michel Auvray has written a lively and detailed account of what I think of as "the second wave of world citizen action." He deals briefly in a prologue with the first wave, 1937 to 1940, when organizations for the first time used world citizen in the title: Hugh Shonfield and the Commonwealth of World Citizens largely in England, and the World Citizens Association

in both England and the USA. Both movements drew on people who had been involved in the efforts of the League of Nations and were concerned with the rise of dictatorial and expansionist governments in Germany, Italy, Spain, and Japan. One can say that the first wave ended in 1940 as the Second World War began, although many of the same people continued efforts after 1945. The second wave of World Citizen action, 1947 to mid-1950 and focused in France, is the heart of Auvray's extensive research in archives and newspapers of the time. This second wave is symbolized by the efforts of Garry Davis and Robert Sarrazac, at birth Robert Soulage. As some others, he kept his name used during the French resistance period. The same was true of l'Abbé Pierre, born Henri Groues, also very active in the second wave.

Sarrazac, a professional army officer before the war, drew on his contacts within the Resistance movements as well as in intellectual Catholic circles to create Le Front Humain des Citoyens du Monde. Garry Davis is a more colorful character and became the symbol of the second wave often highlighted in the press. Garry Davis was the son of a well-known dance band leader in the East Coast of the USA. Garry had started as a song-and-dance man on Broadway prior to the start of the US

entry into the war. He became a bomber pilot, active in bombing German cities. He was motivated in part to revenge his brother, also in the military, killed in Italy. The war ended and back in New York City, Garry reflected that the people he had killed with his bombs in Germany were also people like himself, part of a wider humanity. It was not Germans who were the enemy but war itself. Thus he volunteered to work in the New York headquarters of the United World Federalists, a leading movement for peace through a strengthened United Nations.

However, he felt that something more dramatic than brochures and seminars were needed - something that would catch the eye of a wider public. By 1947, the tensions that would become the Cold War were already being felt. The 1948 session starting in September, of the United Nations General Assembly, was to be held in Paris. Davis went to Paris, renounced his US citizenship and camped in a tent on the UN grounds as "World Citizen N°1" This start of the second wave of world citizen action is the heart of Auvray's book.

One of the high points of the 1948 wave is the World Citizen Pact. "We call all men to new and heroic acts, acts of refusal, courage and hope, on which our common future now depends. We call on all men everywhere to mobilize for peace so as not to be mobilized tomorrow by their Governments for war."

However in June 1950, the war in Korea started, and society was mobilized for war. As a US federalist wrote in September 1950, "If before Korea, federalists were battling against a tide of inertia and provincialism, today we seem but a toy boat on a surging sea. In fact our problem seems not how we can change the sea, but rather can we survive the waves and the undertow." The start of the Korean War ended the second wave of world citizen action. During the 1950-1990 Cold War, world citizens focused on preventing a war between the USA and the USSR and proposed measures for disarmament and arms control.

It is with the breakup of the USSR and Yugoslavia that we can date the start of the "Third Wave of World Citizen Action" devoted to the resolution of armed conflicts through negotiations in good faith. The breakup of the Soviet Union led to fighting in Nagorno-Karabakh, Georgia, Chechnya as well as the Yugoslav conflicts in which world citizens proposed avenues of compromise. These conflicts have been followed by conflicts in the Middle East and Africa. The third wave is building an ideological framework based on the world as a human community of individuals, each with dignity as expressed in the Universal Declaration of Human Rights, proclaimed at the 1948 Paris General Assembly.

⁸⁸ Nous avons déjà publié une première recension sur cet important ouvrage, « Davis contre Goliath », dans notre numéro 185 de juin 2020. D'autres devraient suivre.

Actes du colloque international Discours sur la mémoire de l'histoire européenne : silences et dissonances⁸⁹

Jean-François Richard

Synergie Roumanie, une des revues du GERFLINT (Groupe d'études et de recherches pour le français langue internationale) vient de publier les actes d'un colloque international.

Coordonnés par le Professeur Robert Belot, détenteur d'une Chaire européenne Jean Monnet, enseignant à l'Université de Lyon-Saint-Étienne et le Dr. Adrian Corpadean, Doyen de la Faculté des études européennes, Université de Cluj-Napoca (Roumanie), ce colloque a tenté de mettre en lumière que les leçons de l'histoire européenne du XX^e siècle n'ont pas réussi à être tirées et que l'Europe reste divisée.

« Au XX^e siècle, l'Europe a connu le pire (fascisme, nazisme, dictatures, communisme, conflits ethniques). Elle a aussi rêvé du meilleur (l'union, la paix, la démocratie, la solidarité, le respect de la personne humaine) et l'a en partie réalisé. La mémoire de cette histoire devait prémunir contre les risques du retour aux nationalismes et à la xénophobie ; elle devait être le liant grâce auquel le sentiment européen allait se développer pour forger une citoyenneté européenne » écrit Robert Belot.

Les interventions au colloque, une quinzaine, ont montré qu'en Europe occidentale (Portugal, Espagne, Italie, Allemagne, France) marquée par les dictatures, n'a pas purgé ce passé et que les projets autour des lieux de mémoires provoquent moins la réconciliation que conflits et concurrence entre les victimes.

En Europe de l'Est (Pologne, Hongrie, Roumanie) le passé communiste qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale a interdit la libre expression et brouillé les cartes jusqu'au révisionnisme.

Les interventions à ce colloque de fin 2018 sont d'autant plus intéressantes que s'installe actuellement en France un débat autour de la récente publication du rapport de Benjamin Stora sur, les mémoires de la colonisation et de la guerre d'Algérie.

Les conclusions du colloque sont ainsi d'actualité quelques semaines après la remise du travail de l'historien Benjamin Stora. Son rapport visait à apaiser les relations franco-algériennes. Pour l'heure, il n'a fait qu'accentuer les crispations. La réaction du gouvernement algérien, à qui il aura fallu trois semaines pour s'exprimer, le confirme. Le porte-parole du gouvernement algérien, Ammar Belhimer, a déclaré regretter le refus de la France de reconnaître ses « crimes coloniaux ».

Selon lui, l'épais dossier de 150 pages vient camoufler la vérité historique de la colonisation et de la guerre d'Algérie. Comme le résumait un journal algérien : « Le criminel fait tout pour éviter de reconnaître ses crimes ».

Les vaincus. Violences et guerres civiles sur les décombres des empires 1917 - 1923

Jacques Fayette

Professeur honoraire Université Lyon 3, ancien membre élu du Congrès du peuple européen, UEF AuRA

Robert Gerwarth, *Les vaincus. Violences et guerres civiles sur les décombres des empires 1917-1923*, traduit de l'anglais par Aurélien Blanchard, Paris, Le Seuil, Collection « Histoire », 2017, 590 pages.

La période qui sépare les deux guerres mondiales est assez mal connue en France, on connaît le traité de Versailles, l'occupation de la Ruhr par les Français et les Belges en 1923, la mise en place de la SDN puis l'avènement des régimes totalitaires. Par contre, l'immédiat après-guerre est mal connu, c'est ce que Robert Gerwarth, professeur à l'University College de Dublin mais ayant enseigné aussi aux États-Unis, en Allemagne et à Sciences Po. nous expose dans un livre dense comprenant près de 200 pages de notes et de références où il reconsidère l'héritage de la Grande Guerre. Pour l'auteur ce n'est pas l'hécatombe des tranchées qui s'est révélée la plus dangereuse pour l'avenir de l'Europe, mais ce qui s'est joué dans les années qui ont suivi : révolutions, pogroms, expulsions de masse, guerres civiles et crimes d'une dimension génocidaire, des millions de civils y trouvèrent la mort. C'est ainsi que se prépara la Seconde Guerre mondiale. Après avoir lu ce livre on comprend un peu mieux certaines des difficultés actuelles de l'élargissement de l'Union européenne à l'Europe centrale et orientale.

Les deux premières parties sont consacrées à la Russie depuis le voyage en train de Lénine jusqu'au triomphe des bolcheviques. Est également traitée la situation allemande avec les Spartakistes et l'élimination de ses dirigeants. C'est une bonne présentation mais il en existe d'équivalentes dans la littérature historique.

La troisième et dernière partie (chapitres 11 à 15) intitulée « Effondrement impérial » est plus analytique, elle examine les conséquences de la fin des trois empires et l'instauration de nouveaux États et de nouvelles frontières en Europe centrale et en Europe de l'Est (chapitre 12).

Le chapitre 13, *Vae victis* (malheur aux vaincus), présente un panorama de synthèse sur les effets de la Conférence de la Paix de Versailles qui a provoqué la disparition de trois empires : l'Empire allemand, l'Empire austro-hongrois et l'Empire ottoman, et la création de nouveaux États en Europe avec la renaissance de la Pologne, la création de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie. Cinq traités furent imposés aux vaincus lesquels ne participèrent pratiquement jamais à la négociation et dont les espoirs dans la doctrine Wilson furent déçus.

- Le traité de Versailles le 28 juin 1919 avec l'Allemagne,
- Le traité de Saint-Germain-en-Laye le 10 septembre 1919 avec l'Autriche,
- Le traité de Neuilly le 27 novembre 1919 avec la Bulgarie,
- Le traité de Trianon le 4 juin 1920 avec la Hongrie,
- Le traité de Sèvres le 10 août 1920 avec l'Empire ottoman.

⁸⁹ Revue *Synergie/Roumanie*, numéro 15, Année 2020

Lien : <http://gerflint.fr/Base/Roumanie15/roumanie15.html>

Ce redécoupage aboutit à une multiplication de minorités et Robert Gerwarth estime que 20% de la population vivait dans un pays où son groupe ethnique était minoritaire.

L'Allemagne nazie et son projet impérial ouvertement exterminateur de la fin des années 30 et du début des années 40 doit beaucoup à la logique de conflit ethnique et d'irréductibilisme créé par la Grande Guerre et le redécoupage des frontières en 1918-1919.

La population du nouvel État-nation polonais était à 35% non polonaise... La Tchécoslovaquie comptait davantage d'Allemands ethniques (23% de la population totale) que de Slovaques... près de trois millions de Hongrois vivaient en Roumanie, un État qui avait doublé sa taille d'avant-guerre.

Le fameux projet d'autodétermination issu de la doctrine de Wilson, ne s'appliqua guère qu'aux vainqueurs et pas du tout aux peuples coloniaux. Il y eut cependant un « petit traité des minorités » permettant à un groupe ethnique de se sentir relié au pays où son ethnie était au pouvoir, cela ne concerna pas les six millions de Juifs victimes de très nombreux pogroms et nostalgiques du temps des empires comme l'a écrit Stefan Zweig.

Il n'en fut pas de même avec le traité de Lausanne en 1923 qui mit fin à une guerre gréco-turque marquée par des massacres

de populations civiles dans les deux camps, ceci fait l'objet du chapitre 15, « De Smyrne à Lausanne », dont la lecture donne le frisson. On se souvient du récit d'Onassis sur l'arrivée des Turcs à Smyrne abandonnée par l'armée grecque et l'indifférence des Alliés. Ce traité abolissait pratiquement le traité de Sèvres et a organisé les déplacements de population qui furent repris après la Deuxième Guerre mondiale.

Cependant dans les années qui suivirent les démocraties furent mises à mal de la Péninsule ibérique aux Balkans et l'auteur peut observer « à la veille de la Seconde Guerre mondiale, il existait bien moins de démocraties en Europe qu'avant la Grande guerre ».

L'ouvrage comprend plusieurs pages de photographies et de cartes, bien utiles car les noms des régions et leur localisation ne sont pas toujours évidentes.

Au total un ouvrage à lire et à conserver à portée de la main. Il aurait peut-être été utile de trouver pour chacun des États actuels un bref historique sur les frontières.



Presse fédéraliste

Une Europe Unie dans un monde uni

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Créée en 1973, *Fédéchoses* est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française.

Fédéchoses, a été dans les premières années après sa fondation en 1973, un bulletin d'information avec l'objectif de mener à l'unification des divers groupes de jeunes fédéralistes de l'hexagone dans la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF France, [re]fondée au Congrès de Lyon de 1974). Il s'est transformé peu après en une revue de réflexion et de dialogue entre militants fédéralistes, intéressés par le fédéralisme, plus spécifiquement institutionnel (interne, européen et mondial). Depuis nous n'avons jamais changé de ligne éditoriale.

Ils et elles ont contribué à ce numéro

François Alfonsi, Tuna Altinel, Andrea Appolonio, Robert Belot, Jean-François Billion, Théo Boucart, Silvana Boccanfuso, Antonela Braga, Marie Caillaud, Michel Caillouët, Arthur Colin, Jacopo Di Cocco, Michel Dévoluy, Jacques Fayette, Jean-Guy Giraud, Ivana Graziani, Michel Herland, Lothar Jaschke, Pierre Jouvenat, Alexandre Marin, Thierry Michalon, Guido Montani, Daniela Preda, Édouard Pfmilin, Jean-François Richard, Silvia Romano, Andrei Vaitovitch, Rene Wadlow.

Ils et elles ont rejoint notre Comité de rédaction

Adeline Mourais Afonso, Théo Boucart, Noé Déthier, Dafni Gogou, Hervé Moritz et Silvia Romano.

S'abonner aux revues éditées par Presse fédéraliste

Nom

Prénom

Adresse

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro € 5

Abonnement couplé avec la revue *Carnet d'Europe – Lettre d'actualité européenne*. Le devoir d'informer :
€ 40 - Militant € 80

Chèque ou virement à l'ordre de **PRESSE FÉDÉRALISTE**

Maison des Européens – 346 Rue Garibaldi - 69007 - Lyon - France C.C.P. 2490 82 P LYON

Pour le fédéralisme – Fédéchoses

Directeur de la publication : Jean-François Richard

Rédacteur en chef : Jean-François Billion

Comité de rédaction : Adelina Mourais Alfonso - Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Théo Boucart - Maurice Braud - Didier Colmont - Domenec Devesa - Chloé Fabre - Sandra Fernandes - Dafni Gogou - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - Hervé Moritz - Silvia Romano

Édition et mise en page : Chloé Fabre

Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site www.pressefederalsite.eu : Valéry-Xavier Lentz

Impression Messidor l'Interface – 69200 Vénissieux